



## Le message du syndic



Chères Altaripiennes, Chers Altaripiens,

Lorsque les hirondelles font leur retour, c'est le signe que le printemps arrive et que les communes doivent approuver les comptes de l'année précédente.

Les comptes 2023 sont bons, le bénéfice de CHF 746'008.87 ira consolider les fonds propres de la commune et c'est une excellente chose. Mais attention, il y a lieu de préciser que le bénéfice réel est inférieur de CHF 409'909.10, car cette somme a été prélevée sur la réserve de réévaluation comme l'impose le plan comptable MCH2. Le résultat financier réel est ainsi de CHF 336'099.77.

La situation financière de la commune peut être qualifiée de saine mais la prudence reste de mise. Les différents indicateurs financiers ne sont pas tous au vert, le taux d'autofinancement est relativement faible et la dette nette par habitant de CHF 2564.44 nous fait juste basculer dans la catégorie d'endettement important. La catégorie importante se situant de CHF 2'501.00 à 5'000.00.

Si ces dernières années, nous avons diminué à deux reprises le coefficient d'impôt, cette situation ne peut se répéter. Le Conseil communal souhaite maintenir la fiscalité actuelle de manière pérenne et souhaite affronter les nombreux défis qui s'annoncent de manière sereine et confiante.

Lors de cette assemblée, nous allons boucler 5 crédits dont celui du bâtiment édilitaire. Ce projet a été mis en service en septembre 2022 à notre grande satisfaction et je crois pouvoir l'affirmer, de la population altaripienne également. Je remercie la commission de bâtisse et j'ai une pensée pour notre secrétaire Christian Seydoux qui nous a quittés bien trop vite, les mandataires et les entreprises qui ont œuvré et se sont engagés pour ce magnifique projet. Le crédit va être bouclé avec un montant d'environ CHF 380'000.00 inférieur au budget voté. Le crédit a été maîtrisé avec rigueur mais pas au détriment de la qualité de l'objet. Il a même été possible de couvrir la toiture de panneaux photovoltaïques, ce qui n'avait pas été budgétisé.

Le Conseil communal se réjouit de la future ouverture du bâtiment de la Raiffeisen début juin et c'est avec enthousiasme que nous accueillons de nouveaux services dans notre commune. Je peux vous l'annoncer, le cabinet médical ne sera probablement pas ouvert début juin, mais des signaux positifs nous motivent de poursuivre notre travail pour arriver à maintenir ce service dans notre commune.

C'est avec ces quelques considérations que je vous souhaite, Chers Citoyennes et Citoyens, de passer d'excellents moments durant cette année en terre altaripienne.

Votre Syndic, Dominique Zamofing



# Convocation

Les citoyennes et les citoyens de la commune de Hauterive (FR) sont convoqués en assemblée communale le

**mardi 30 avril 2024, à 20h00,  
à la salle du restaurant communal à Ecuwillens.**

## **ORDRE DU JOUR**

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2023**
2. **Règlement communal relatif à la taxe sur la plus-value**
3. **Comptes de résultats 2023**  
Rapport commission financière
4. **Comptes des investissements 2023**  
Rapport de la commission financière
5. **Crédit d'investissement pour la réalisation d'un trottoir à la route de Magnedens – Ecuwillens**  
Rapport de la commission financière
6. **Crédit d'étude site pollué Pra Novy**  
Rapport de la commission financière
7. **Crédit d'étude pour la rénovation de l'immeuble communal Route de l'Ecole 15 : Assainissement énergétique du bâtiment et analyse des possibilités d'agrandissement de l'accueil extra-scolaire (AES)**  
Rapport de la commission financière
8. **Informations communales**
9. **Divers**

LE CONSEIL COMMUNAL

## Point 1 de l'ordre du jour

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE  
DU LUNDI 11 DECEMBRE 2023 A 20H00  
A L'AUBERGE COMMUNALE A ECUVILLENS**

<b>Présidence :</b>	M. Dominique Zamofing
<b>Secrétaire :</b>	Mme Chantal Duennenberger
<b>Présents :</b>	110 citoyennes et citoyens
<b>Excusés :</b>	Mmes et MM. Marie-Claude Chatton, Marie Christine et Jean Denis Chavaillaz, Gérald Ducret, conseiller communal, Marc-Antoine Emery, Nicolas Galley, député, Philippe Jacquat, Agnès et Francis Limat, Bernadette et André Schaub, Maurice Seydoux, président de paroisse, Corinne et Frédéric Terreaux
<b>Scrutateurs :</b>	MM. Gaëtan Kolly et Jean-Marc Kuhn

**M. Dominique Zamofing :** Mesdames, Messieurs, le Conseil communal vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette assemblée du budget 2024.

La configuration de la salle est à nouveau dédiée au spectacle FriBug, et c'est dans une configuration différente des autres assemblées que nous allons passer cette soirée. Mais rassurez-vous, les traditionnelles agape et verrée seront bien servies au terme de nos débats. La salle est presque aussi remplie que les soirées FriBug et la commission financière est bien installée sur les chaises VIP, nous allons donc passer une bonne soirée.

Nous sommes au crépuscule de l'année 2023. Il sera bientôt temps de faire le bilan de celle-ci. Une année marquée dans notre commune par le giron des jeunesses. Une fête magnifique et qui a fédéré les altaripiens autour de ce projet mélangeant toutes les générations. Le Conseil communal remercie la société de jeunesse, le comité d'organisation et tous les bénévoles qui ont fait rayonner notre commune durant ce magnifique week-end ensoleillé.

Ce soir, nous nous réjouissons de partager un moment avec vous chers citoyens, et de délibérer durant cette assemblée. Nous vous soumettons un budget 2024 avec un léger déficit et nous espérons qu'il sera validé par l'assemblée. 9 objets sont à l'ordre du jour des investissements.

Je salue particulièrement la présence du représentant de l'abbaye d'Hauterive, le frère Claude et Mme Magalie Goumaz, journaliste à La Liberté.

L'assemblée communale a été convoquée

- par publication dans la feuille officielle no 47 du vendredi 24 novembre 2023
- par affichage aux piliers publics
- par publication dans l'information communale distribuée dans tous les ménages le 24 novembre 2023
- par information sur notre site internet.

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Pour le bon déroulement de cette assemblée, je vous prie de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

1. Les citoyennes et citoyens qui n'ont pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant : Mme Magalie Goumaz et M. Leandro Ramos, notre nouvel apprenti qui participe à sa première assemblée ce soir.
2. Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser le micro que vous tendra le scrutateur désigné et vous annoncer avec vos nom et prénom.

Le Conseil communal vous propose de nommer deux scrutateurs.

M. Gaëtan Kolly et M. Jean-Marc Kuhn ont accepté d'officier à ces postes.

Merci pour votre engagement. Les scrutateurs sont priés de compter les citoyens présents, en soustrayant ceux qui n'ont pas le droit de vote et d'annoncer le nombre de personnes présentes à la secrétaire : 29 + 81 : 110 personnes sont présentes avec droit de vote.

### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 9 mai 2023**
- 2. Approbation des statuts de l'Association de communes pour l'exploitation de la STEP à Villars-sur-Glâne (ASEV) – Rapport de la commission financière**
- 3. Règlement pour la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique**  
Rapport de la commission financière
- 4. Règlement relatif à la gestion des déchets – Rapport de la commission financière**
- 5. Budget de fonctionnement 2024 – approbation – Rapport de la commission financière**
- 6. Budget des investissements 2024 – approbation**
  - 6.1 Crédit pour la mise en séparatif EU-EC Vy de Villard et la Pala**  
Rapport de la commission financière
  - 6.2 Crédit pour le remplacement de la supervision de la STEP**  
Rapport de la commission financière
  - 6.3 Crédit relatif au déploiement de la fibre optique entre les sites communaux**  
Rapport de la commission financière
  - 6.4 Crédit pour la réfection des terrains de basket et de football – école de Posieux**  
Rapport de la commission financière
  - 6.5 Crédit pour Greensite – solutions SIG Cloud - Rapport de la commission financière**
  - 6.6 Mise à jour du PGEE - Rapport de la commission financière**
  - 6.7 Participation capital social ASEV - Rapport de la commission financière**
  - 6.8 Crédit d'étude complémentaire pour notre participation au PAD-PED Champ du Nod**  
Rapport de la commission financière
  - 6.9 Crédit d'étude complémentaire pour le réaménagement de la place du village d'Ecuvillens**  
- Rapport de la commission financière
- 7. Information du Conseil communal**
- 8. Divers**

Le menu est copieux. La discussion est-elle demandée au sujet de l'ordre du jour ? Pas de question.

**Au vote à main levée : l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.** L'assemblée peut se dérouler selon l'ordre du jour tel que présenté.

## **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : Procès-verbal de l'assemblée du 9 mai 2023**

**M. Dominique Zamofing** : le procès-verbal de ladite assemblée a été publié dans le bulletin d'information distribué dans tous les ménages de la commune. Il a également pu être consulté sur notre site internet. Y a-t-il des remarques ou des questions concernant le procès-verbal ? Aucune question.

**Au vote à main levée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 9 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.** Je remercie notre secrétaire communale Mme Chantal Duennenberger pour la rédaction précise de nos débats.

---

## **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : Approbation des statuts de l'Association de communes pour l'exploitation de la STEP à Villars-sur-Glâne (ASEV)**

Dans l'optique de raccorder la station d'épuration de la Commune de Hauterive FR à celle de Villars-sur-Glâne, ainsi que de rénover et agrandir celle-ci, les communes membres de l'entente intercommunale proposent de créer une association de communes.

Actuellement, les communes de Villars-sur-Glâne, Avry, Hauterive (FR), Matran et Neyruz sont liées par une convention intercommunale relative à l'exploitation, à l'agrandissement et aux nouveaux aménagements de la station d'épuration (STEP) de Villars-sur-Glâne. Cette convention, signée en 2006, a été passée pour une durée de 20 ans.

L'agrandissement de la STEP de Villars-sur-Glâne est aujourd'hui estimé à CHF 55'000'000.00. Pour pouvoir supporter cet investissement conséquent et compte tenu de la prochaine échéance de la convention intercommunale, la Commission de gestion de la STEP propose, après avoir analysé les deux types de collaboration, intercommunale ou association de communes, prévus par la loi sur les communes, de créer une association de communes.

Compte tenu de ce qui précède et notamment des investissements lourds qui sont prévus, la forme de l'association de communes semble être la plus adéquate. C'est également l'avis du Service des communes.

### **I. Quelques commentaires sur le contenu des statuts**

Le projet de statuts a été élaboré par un groupe de travail, sur la base du modèle cantonal et de différents exemples d'autres associations de communes actives en matière de gestion des eaux usées. Le projet a ensuite été validé par la commission de gestion de la STEP, puis par les exécutifs de toutes les communes concernées, et enfin par le Service des communes et le Service de l'environnement.

Les articles du projet de statuts qui appellent des commentaires ou explications complémentaires sont les suivants :

#### **Art. 1 Membres**

Comme mentionné à l'alinéa 3 de l'article 1, les eaux usées de la commune de Hauterive FR ne sont pas encore toutes traitées à Villars-sur-Glâne. Toutefois, comme leur raccordement est prévu à court et moyen termes, les statuts ont été rédigés en tenant compte de la future situation, notamment pour ce qui concerne la clé de répartition.

#### **Art. 4 Ouvrages**

Actuellement, la commune de Villars-sur-Glâne est seule propriétaire du terrain et détient financièrement la majorité des installations de la STEP. Avec la création d'une association de communes, notamment avec le fait que c'est l'association qui emprunte et qui construit les nouvelles installations, la commune de Villars-sur-Glâne cède les installations à l'ASEV par le biais de la création d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP).

Une rente annuelle sera perçue, laquelle est calculée sur une valeur du terrain de CHF 50.00/m<sup>2</sup> et en tenant compte d'un taux annuel de 3%, ce qui représente une rente de CHF 26'020.00 par année.

### **Art. 8 et 16 Représentation des communes à l'assemblée des délégué-e-s et au comité de direction**

Selon l'article 115 al. 3 LCo, une commune ne peut pas disposer de plus de la moitié des voix. Ainsi, quand bien même Villars-sur-Glâne participe à plus de 60% des frais d'investissement, respectivement plus de 70% des frais d'exploitation, elle ne peut pas être représentée dans une telle proportion au sein de l'assemblée des délégués. Villars-sur-Glâne aura donc 11 voix sur 22 à l'assemblée des délégués.

Pour atténuer quelque peu cela, les statuts prévoient que 3 des 7 membres du comité de direction soient issus de la commune de Villars-sur-Glâne. Ils prévoient également d'attribuer la présidence du comité de direction à Villars-sur-Glâne (cf. art. 16 al. 2 des statuts).

### **Art. 22 Gros investissement**

Par renvoi de l'article 117 al. 2 LCo à l'article 45 LCo, les décisions sont en principe prises à la majorité simple. Le groupe de travail a toutefois estimé que pour des projets d'envergure, il était nécessaire d'obtenir un consensus plus large, ceci afin d'éviter de créer des clivages entre Villars-sur-Glâne, qui dispose de la moitié des voix à l'assemblée des délégués, et les autres communes qui disposent seulement de 2 ou 3 voix par commune. Il est ainsi proposé que les investissements qui dépassent CHF 20 millions soient approuvés par les 2/3 des voix.

### **Art. 24 Gestion du personnel**

De la Loi sur les communes découle l'obligation de nommer au minimum un ou une secrétaire et un caissier ou une caissière de l'association. Ces postes peuvent être réunis en un poste d'administrateur ou d'administratrice. Pour le reste, le projet de statuts laisse toute latitude au comité de direction en matière de gestion administrative du personnel. Afin d'assurer la continuité des opérations en cours, il est prévu – dans un premier temps au moins – que l'ASEV confie cette tâche à la commune de Villars-sur-Glâne.

### **Art. 25-26 Commission financière et organe de révision**

La Loi sur les communes impose la constitution d'une commission financière, ce qui est tout à fait pertinent en l'espèce au regard de l'ampleur des investissements envisagés. Pour rappel, la convention intercommunale actuelle prévoit que les Conseils communaux d'Avry, Hauterive (FR), Matran et Neyruz désignent chacun un contrôleur de gestion des comptes. En outre, si l'organe de révision de la commune de Villars-sur-Glâne vérifie actuellement la tenue des comptes de la STEP dans le cadre de la révision générale des comptes de la commune, il est également bienvenu qu'un organe indépendant révise les comptes désormais séparés de l'association de communes.

### **Art. 28 et 29 Répartition des charges**

L'actuelle convention intercommunale renvoie à deux annexes distinctes concernant la répartition financière aux frais d'exploitation et d'entretien, d'une part, et aux frais de construction et d'aménagement, d'autre part. Ces clés de répartition sont basées sur les équivalents/habitants hydrauliques (EH Hy) (ce qui correspond en simplifié à la quantité d'eau à traiter) et biologiques (EH Bio) (ce qui correspond à la quantité de pollution contenue dans les eaux à traiter). Elles ont été fixées en 2006 pour 20 ans.

En prévision de la création de l'association des communes, cette clé de répartition a été actualisée courant 2023, en tenant compte des projections à l'horizon 2045 pour les investissements.

Pour calculer le volume des eaux usées et la charge polluante des eaux de chaque commune membre, il est tenu compte de paramètres nombreux et variés tels que : le nombre d'habitants raccordés et raccordables au réseau d'évacuation des eaux, la consommation d'eau en m<sup>3</sup>/an, le type de réseau communal (unitaire ou séparatif), le nombre et le type d'industries, la quantité de terrains à bâtir disponibles et les projections d'augmentation de la population, etc.

Formellement, la nouvelle clé de répartition sera adoptée par l'assemblée des délégué-e-s au début 2024.

### **Art. 31 Capital social**

En parallèle, chaque commune versera sa part du capital social de l'ASEV selon la clé de répartition des investissements. En ce qui concerne la commune de Hauterive FR, sa part du capital social sera de CHF 114'600.00.

### **Art. 32 Limite d'endettement**

Le projet de statuts prévoit une limite d'endettement à CHF 80'000'000.00. Ce montant a été calculé en tenant compte des futurs investissements pour l'agrandissement de la STEP (CHF 55'000'000.00) et du montant probablement nécessaire pour les phases ultérieures de rénovation du traitement des boues et du bâtiment administratif ou l'ajout d'une installation photovoltaïque.

## **II. Planning**

Le projet de statuts qui est aujourd'hui soumis à l'assemblée communale a d'ores et déjà reçu un préavis favorable du Service des communes et du Service de l'environnement.

Les législatifs de toutes les communes membres doivent accepter les statuts, au plus tard en décembre 2023. Ces statuts entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024, sous réserve de leur approbation par le Conseil d'Etat.

Durant la première quinzaine de janvier 2024, les exécutifs devront nommer leurs délégué-e-s à l'assemblée des délégué-e-s.

L'assemblée des délégué-e-s devra nommer les membres du comité de direction, adopter la clé de répartition et le règlement des finances.

Une fois le comité de direction nommé, il conviendra de signer l'acte constitutif d'un droit de superficie distinct et permanent, entre la commune de Villars-sur-Glâne et l'ASEV.

## **III. PROPOSITION**

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à accepter :

- **la constitution d'une association de communes pour la gestion de la STEP à Villars-sur-Glâne et à accepter les statuts de ladite association.**

Je précise que nous sommes la dernière commune à adopter ces statuts et que toutes les autres communes les ont acceptés.

Je donne la parole au Président de la commission financière M. Vincent Jacquat.

**M. Vincent Jacquat :** Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère communale, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, conformément à ses attributions, la commission financière a rencontré le 21 novembre dernier le Conseil communal et ensuite siégé en interne. La commission financière vous fait donc part de son préavis établi sur cette base. **Point 2 de l'ordre du jour : Approbation des statuts de l'Association de communes pour l'exploitation de la STEP à Villars-sur-Glâne (ASEV)** Notre commission a étudié les statuts de l'Association de communes pour l'exploitation de la STEP (ASEV) à Villars-sur-Glâne.

Notre commune sera l'une des 5 communes membres de l'association et détiendra 3 voix à l'assemblée des délégués, soit env. 13.6% des voix et 1 voix sur 7 au comité de direction. L'assemblée des délégués aura les attributions que lui confèrent les présents statuts,

notamment de décider du budget, d'approuver les comptes et d'adopter les clés de répartition pour les frais d'investissements et les frais d'exploitation.

Concernant la clé de répartition des frais d'exploitation, celle-ci sera revue au minimum tous les 5 ans. L'apport initial de notre commune au capital social de l'association sera de CHF 114'600.00 (sur un total de CHF 1'000'000.00), financé par un prélèvement sur la réserve de l'épuration.

La commission financière rejoint les conclusions du Conseil communal et recommande à l'assemblée communale d'approuver les statuts de l'ASEV.

**M. Dominique Zamofing** : merci M. le président. J'ouvre la discussion, à qui puis-je donner la parole ? Pas de question. Je précise qu'il est prévu que la commune de Hauterive FR ne se raccordera pas à la station d'épuration avant 2028, puisque le canton a décidé que la STEP de Villars-sur-Glâne devra être agrandie avant que la commune de Hauterive FR ne puisse s'y raccorder. Nous espérons aussi que de notre côté nous n'ayons plus vraiment de frais dans notre station d'épuration si ce n'est du maintien et nous espérons qu'elle pourra durer jusqu'en 2028. Pas de question.

**Au vote à mains levées, les statuts de l'Association de communes pour l'exploitation de la STEP à Villars-sur-Glâne (ASEV) sont acceptés à l'unanimité.**

---

### **POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : Règlement pour la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique**

**M. Dominique Zamofing** : Avant de céder la parole à M. Patrick Cudré-Mauroux, je tiens à vous informer que la commission financière a formulé deux amendements. Ces deux amendements vous seront présentés et ils ne seront pas combattus par le Conseil communal, nous nous rallions donc à l'avis de la commission financière.

Je cède la parole à M. Patrick Cudré-Mauroux, président de la commission de l'énergie.

**M. Patrick Cudré-Mauroux** : le règlement pour la promotion des énergies renouvelables qui vous est soumis ce soir fait partie des mesures de mise en œuvre de notre Plan communal des énergies (PCE), validé en février dernier par le Service cantonal de l'énergie.

Pour mémoire : ce PCE contient une vision à long terme, horizon à 2050, qui comprend 3 objectifs majeurs :

- Max. 2000 watts de puissance continue par habitant pour l'énergie primaire
- Emission d'une tonne maximum de CO2 par habitant et par année
- Approvisionnement énergétique couvert à 100% par des sources renouvelables.

Nous nous trouvons dans une période d'insécurité au niveau de notre approvisionnement électrique et de grandes augmentations des tarifs de l'énergie. Nous vivons également un moment où nous devons agir, tous, en faveur du climat.

Nos actions tendent d'une part à augmenter la production en énergie renouvelable, mais également à économiser l'énergie.

6 grands axes de travail ont été mis sur pied :

**Axe 1** – Adopter un rôle exemplaire dans le domaine de l'énergie et assurer la bonne mise en œuvre du PCE

**Axe 2** – Augmenter le taux d'assainissement des bâtiments à 2 % par an (actuellement 1%)

**Axe 3** – Promouvoir l'efficacité et la sobriété énergétique

**Axe 4** – Augmenter l'utilisation des énergies renouvelables pour la production de chaleur

**Axe 5** – Encourager le recours à de l'énergie électrique de sources renouvelables

**Axe 6** – Développer une mobilité durable.

Diverses mesures prévues par le PCE ont déjà été entreprises par la commune :

- L'assainissement de l'éclairage public
- Un audit du potentiel photovoltaïque sur les bâtiments communaux
- Le remplacement des ampoules et néons par du LED dans tous les bâtiments communaux. Cette mesure est en cours de réalisation
- L'établissement de CECB+ sur certains bâtiments communaux, également en cours
- La mise sur pied de programme (photovoltaïque pour les citoyens qui a eu lieu il y a deux ans) ou de soirées d'information (p. ex. Rénover son bâtiment qui a eu lieu en septembre dernier)
- Un monitoring des bâtiments communaux a été mis sur pied, qui nous permet d'avoir un contrôle sur les consommations en chauffage, en énergie et en eau
- Un monitoring des objectifs de notre PCE a également été mis sur pied, afin de pouvoir vérifier où nous en sommes par rapport à nos objectifs et si les mesures prises produisent vraiment les effets escomptés. Grâce à ce monitoring, nous avons depuis quelques mois un document d'aide à la décision qui nous donne une vision très précise et très claire de la situation sur notre commune et du degré d'atteinte ou non de nos objectifs.

Bien que la commune n'ait pas d'obligation légale de subventionner les mesures favorables aux énergies renouvelables ou aux économies d'énergie, la commune constitue à notre avis un maillon essentiel de la mise en œuvre de la politique énergétique. C'est le niveau du fédéralisme (Confédération, canton, commune) qui est en lien direct avec la population. Cette proximité nous permet de communiquer avec vous, de vous informer, de vous inciter bien mieux que le canton ou la Confédération ne pourrait le faire. Et pour le Conseil communal, informer et encourager valent bien mieux que de contraindre.

Preuve que des subventions communales sont nécessaires, nous ne sommes de loin pas la seule commune qui le prévoirait. De nombreuses communes sont déjà actives en la matière, telles que Gibloux, Matran, Neyruz, Le Mouret, Pont-en-Ogoz, Attalens, Broc, etc.).

Que subventionner ? Le Conseil communal et la commission consultative de l'énergie que j'aimerais ici en passant vivement remercier pour tout son travail, ont, cette année, travaillé particulièrement sur l'opportunité de mettre sur pied un système de subventionnement de certaines mesures qui nous permettront d'atteindre nos objectifs.

J'aimerais souligner que les mesures qui vous sont présentées ce soir ne tombent pas du ciel, mais bien d'une réflexion en profondeur sur l'utilité d'un tel règlement. Nous avons également confronté nos idées, mesures et les montants offerts, aux expériences effectuées par les communes voisines, avec qui nous avons beaucoup discuté, afin de retenir ce qu'il fallait retenir et ne pas réitérer les erreurs qui auraient été commises ailleurs.

En définitive, nous n'avons retenu que des mesures et des montants de subventions qui respectent les principes de proportionnalité (ni plus ni moins que ce qui est nécessaire), d'adéquation (les mesures sont propres à atteindre les buts fixés) et d'efficacité (seules les mesures qui ont un réel levier ou influence ont été retenues).

De plus, au niveau financier, ces mesures et leur montant restent dans les limites de nos moyens. Il s'agit de mesures qui ont le plus d'effet, pour chaque centime investi, dans des domaines où nous avons le plus de retard par rapport à notre feuille de route.

Ainsi, par exemple, n'ont pas été retenues :

- Le soutien aux installations photovoltaïques : au vu de la situation en matière tarifaire, bon nombre de propriétaires se sont fait par eux-mêmes la réflexion et se sont lancés dans ces

installations photovoltaïques, raison pour laquelle la commune n'a pas souhaité encore apporter un soutien supplémentaire qui n'est pas forcément nécessaire.

- La deuxième mesure qui n'a pas été retenue, c'est le subventionnement à l'achat d'un vélo électrique pour deux points : le contrôle est vraiment compliqué ; dans bien des communes voisines cette mesure est subventionnée, mais le problème reste de savoir si le vélo acheté par un citoyen ne sera pas offert à un habitant d'une autre commune et deuxièmement la mesure vise essentiellement le report modal de l'automobile à la mobilité douce pour aller sur son lieu de travail. Là non plus nous n'avons pas le contrôle de savoir si le vélo sert uniquement pour les loisirs ou s'il est réellement utilisé pour se rendre sur son lieu de travail.
- La troisième mesure écartée : les subventions pour les abonnements de transports publics, dans la mesure où une telle aide communale existe déjà pour les jeunes sur notre commune.

Passons maintenant aux mesures qui ont été retenues. Vous avez reçu l'annexe qui était à disposition à l'entrée, qui n'a malheureusement pas pu être publiée dans le BI faute de place :

- l'établissement des CECB+
- l'assainissement des bâtiments
- l'assainissement des systèmes de chauffage.

Le CECB+ est vraiment la pierre angulaire du système dans le domaine de l'assainissement des bâtiments et donc de l'économie d'énergie. Le CECB+ va vous permettre, à vous, propriétaires, de distinguer où en est votre bâtiment par rapport à la sobriété énergétique et il vous permet également de distinguer quelles mesures sont à prendre en bénéficiant du conseil d'un expert agréé. L'assainissement du système de chauffage, au vu de l'augmentation des tarifs mais aussi de l'effort que l'on doit poursuivre en faveur des énergies renouvelables a été retenu et l'assainissement des bâtiments, c'est toujours dans la logique de la sobriété énergétique.

Je commente maintenant brièvement l'annexe du règlement, qui doit également être approuvée par l'assemblée communale, car elle fait partie intégrante du règlement.

### Liste des mesures subventionnables

Mesures subventionnées	Conditions	Montant de la subvention
<b>1. CECB+</b>		
Etablissement d'un CECB+ pour habitation individuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En dehors de tout transfert de propriété</li> <li>- Etabli par un expert agréé</li> </ul>	CHF 300.00
Etablissement d'un CECB+ pour une habitation collective (3 appartements et plus)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En dehors de tout transfert de propriété</li> <li>- Etabli par un expert agréé</li> </ul>	CHF 500.00
<b>2. Remplacement du système de chauffage mazout, gaz ou électrique</b>		
par PAC géothermique		10% de la subvention cantonale, mais CHF 1'000.00 au maximum
par PAC Air-Eau (sans génération de froid)		10% de la subvention cantonale, mais CHF 500.00 au maximum
par bois		10% de la subvention cantonale, mais CHF 1'000.00 au maximum

par raccordement à un CAD		10% de la subvention cantonale, mais au maximum CHF 1'000.00
<b>3. Assainissement des bâtiments (isolation thermique, façades, toits, fenêtres)</b>		10% subvention cantonale, mais au maximum CHF 2'000.00
	- Si réalisation des travaux dans les 2 ans suivant l'établissement du CECB+	CHF 500.00, cumulables à la subvention pour travaux d'assainissement

M. le Syndic a parlé des quelques amendements au règlement à apporter. Il y en a 3 :

- 1) **article 2 alinéa 2** où la commission financière aimerait que l'on ajoute le terme « maximum » au montant de CHF 50'000.00. L'idée que partage le Conseil communal est que l'on ne va pas obérer ou endetter la commune pour ce système de subventionnement. L'idée était de flexibiliser le système puisque l'assemblée communale doit donner son approbation année après année au budget de fonctionnement. Ce terme de « maximum » nous apporte plus de clarté je dirais sur cette flexibilité.
- 2) **article 7** : il s'agit d'une demande du Service des communes. Nous avons dans le règlement qui vous a été soumis par la voie du BI proposé une délégation de compétence au Conseil communal pour l'adaptation des mesures qui figurent dans l'annexe. Le Service des communes estime par contre que c'est une compétence qui doit rester à l'assemblée communale, raison pour laquelle nous proposons de passer au vote un alinéa 2 qui aura la formulation suivante : *le Conseil communal propose à l'assemblée communale les adaptations à apporter à la liste des mesures subventionnables. Les mesures à subventionner ainsi que les montants des subventions sont déterminés selon les critères d'efficacité, d'adéquation et de proportionnalité de celle-ci. Le Conseil communal requiert préalablement le préavis de la commission consultative de l'énergie.*
- 3) **article 9** : il s'agit d'un **nouvel article** qui tend à limiter la durée du règlement pour 5 ans, ce qui nous contraindra à vous resoumettre un nouveau règlement d'ici la date butoir du 31 décembre 2028. Ce qui nous permettra aussi, même si on peut déjà le faire via le monitoring, de remettre en question les mesures qui sont subventionnées, selon le succès ou insuccès rencontré. Je vous remercie.

**M. Dominique Zamofing** : merci pour cette présentation. Je remercie M. Patrick Cudré-Mauroux ainsi que tous les membres de la commission de l'énergie qui ont travaillé pour nous présenter ce règlement ce soir. Je donne la parole au président de la commission financière.

**M. Vincent Jacquat : Point 3 de l'ordre du jour : Règlement pour la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique** La Commission financière a étudié le projet de règlement ainsi que la liste annexée. Notre commission tient à rappeler en préambule qu'il ne s'agit pas ici d'une tâche communale. Ce règlement répond toutefois à une problématique bien actuelle, l'efficacité énergétique. Notre commission, après délibérations, souhaite amender le présent règlement et propose deux modifications :

1<sup>ère</sup> modification proposée :

Art. 2 al. 2 : Ajout du terme « maximum » avant le montant de CHF 50'000.00 (« *Le montant annuellement alloué est de maximum CHF 50'000.00* »), ceci afin de pouvoir laisser plus de flexibilité lors de l'élaboration des budgets annuels.

## 2ème modification proposée :

Notre commission souhaite limiter la durée de ce règlement pour une période de 5 ans, soit pour les années 2024 à 2028, avec les arguments suivants : l'octroi de subvention dans le domaine de l'énergie n'étant pas une tâche communale, il nous paraît nécessaire d'évaluer les résultats et la pertinence de ces mesures. Le fait d'apporter une limitation obligera en quelque sorte à reparler de ce règlement et à adapter les mesures si nécessaires. Aussi, la commission financière propose l'ajout d'un nouvel article formulé ainsi : « *Le présent règlement entre en vigueur le 01.01.2024 pour une durée de 5 ans.* »

Sous réserve de l'acceptation des deux modifications proposées, la commission financière préavise favorablement le *Règlement pour la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.*

**M. Dominique Zamofing :** merci. Je vous rappelle que le Conseil communal se rallie aux amendements de la commission financière. J'ouvre la discussion.

**M. Martin Tinguely, Posieux :** je suis membre de la commission de l'énergie et je précise que je parle en mon nom propre. Je tiens d'abord à remercier Patrick pour sa bonne présentation, je crois qu'il a bien résumé notre travail. C'est un travail de longue haleine et comme déjà dit il n'y a pas d'obligation légale mais c'est vraiment important à tous les niveaux Confédération-canton-commune de faire ce qui est possible de faire dans ce domaine.

J'ai un peu de la peine je dois avouer avec le deuxième amendement, qui laisse entendre que finalement, on fait quelque chose puis dans 5 ans on verra. Dans notre esprit, en tout cas pour la commission et à titre personnel, ce n'est pas l'intention d'attendre 5 ans pour établir un bilan. On va le faire après 1 année voire 2 ans pour l'adapter et proposer au Conseil le cas échéant de modifier quelque chose. Il ne faut pas penser qu'on s'est dit voilà on a fini notre travail et on va attendre d'être en 2050 pour regarder le résultat. L'idée est vraiment année après année, d'analyser et de rester efficaces, aussi au niveau de l'utilisation des fonds financés par la commune, c'est vraiment dans cet esprit-là que nous avons travaillé. Pour ma part, j'ai de la peine avec cette limite à 5 ans. Honnêtement, je suis assez sûr que l'on viendra avant 5 ans vers le Conseil pour dire ici on verse mais il n'y a pas d'effet ; s'il faut que l'on change quelque chose également. Ma proposition serait d'entrer en matière sur les autres amendements, mais pas sur celui qui limite à 5 ans la validité de ce règlement. Nous aurons besoin d'un tel règlement au-delà de 2020 je vous assure.

**M. Dominique Zamofing :** merci pour votre prise de parole. Le règlement initial proposé par le Conseil communal ne comportait pas cette durée de 5 ans. Le Conseil communal se rallie à la commission financière. Selon leur vision, le règlement ne sera pas arrêté dans 5 ans, mais il sera rediscuté, le bilan sera fait. Il y a eu peut-être CHF 210'000.00 sur CHF 250'000.00 à disposition. Peut-être qu'on était chaque fois à CHF 50'000.00. On peut comprendre aussi la position de la commission financière. Il y a une partie financière et se reposer la question fait que peut-être dans 5 ans il ne faudra pas CHF 50'000.00 mais CHF 70'000.00, ou peut-être moins parce que les subventions ne seront pas forcément utilisées chaque année. Nous avons décidé avec le Conseil communal de se rallier à la commission financière parce que finalement la proposition de la commission financière n'est pas vide de bon sens et nous comprenons votre proposition. Juste pour ma compréhension, est-ce que vous faites une proposition formelle que nous devons voter ou bien c'est juste votre avis ?

**M. Martin Tinguely :** je propose que l'on vote sur ce point-là.

**M. Dominique Zamofing :** très bien. D'autres prises de parole avant que nous ne passions au vote ?

**M. Maurice Clerc, Ecuwillens :** je salue bien sûr la création de ce règlement, qui est tout à fait dans l'air du temps et nécessaire. Une petite question : s'il y aurait une affluence de demandes, et que l'on se rend compte que les demandes déposées par les citoyens dépassent le montant à disposition, comment allez-vous faire ?

**M. Dominique Zamofing :** le montant part à CHF 0.00 en début d'année. Les premiers dossiers arrivés seront servis jusqu'à épuisement des CHF 50'000.00. Les dossiers qui n'auront pas pu être

traités seront ensuite reportés à l'année suivante où d'autres dossiers vont entrer en considération. Les montants alloués par projet ne sont pas énormes. Nous ne sommes pas certains que les CHF 50'000.00 seront épuisés, il faut déjà beaucoup de citoyens qui rénovent et qui changent leur chauffage. Le cas échéant, nous devons peut-être analyser la situation après une année. En tous les cas le règlement ne permettra pas de dépasser les CHF 50'000.00. Je confirme : ce qui dépassera les CHF 50'000.00 sera reporté à l'année suivante.

**M. Charles Rolle, Posieux :** j'ai une question concernant le subventionnement des pompes à chaleur air-eau ou pompes avec sonde géothermique. La subvention est différente, mais sur la commune de Posieux, dans le quartier de la Ria et Champ-sur-l'Abbaye, qui se trouve en limite de la Sarine, les propriétaires n'ont pas l'autorisation d'installer des sondes géothermiques. Ils sont donc péjorés dans l'obtention de la subvention parce qu'ils ont l'obligation de mettre une pompe air-eau. Je trouve quelque peu anormal que la subvention soit différente, il faut bien se rendre compte que ce n'est pas de leur faute.

**M. Dominique Zamofing :** c'est une remarque qui tient la route. Il est vrai que s'il y a aussi des nappes phréatiques en profondeur, les sondes géothermiques ne sont plus autorisées depuis quelques années. Je suis obligé de me retourner vers le président de la commission puisque finalement je n'ai pas participé à leurs délibérations.

**M. Patrick Cudré-Mauroux :** effectivement la question est compréhensible, mais dans les échanges que nous avons eus avec les communes voisines, nous tenons compte du montant de l'investissement qui est plus limité pour les pompes à chaleur air-eau, donc nous sommes en adéquation avec les montants en jeu, et pour les sondes géothermiques et pour les pompes à chaleur air-eau. Il n'y a donc pas de punition parce que nous interdisons le sondage géothermique dans certaines zones de la commune. Nous nous sommes fiés aussi aux règlements d'autres communes et cela correspond à la pratique actuelle, on le voit aussi notamment au niveau des subventions cantonales.

**M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux :** j'ai un problème avec la politique en général, que ce soit au niveau communal, cantonal ou fédéral, c'est toujours le même cinéma je m'excuse du terme. Il y a de nouvelles mesures à de nouveaux projets. Si j'ai bien compris, on va remplacer par exemple le chauffage par des énergies renouvelables. Je sais que dans la commune, mais aussi ailleurs, il y a des gens qui chauffent déjà maintenant au bois. Et toutes les personnes qui ont joué le jeu jusqu'à maintenant, ils ne touchent jamais rien. Je trouve que ce n'est pas correct. A mon avis, on doit aussi demander au Conseil communal une aide pour les personnes qui chauffent déjà maintenant respectivement qui remplissent les conditions cadres qui sont dans le but de ce règlement. Merci de votre attention.

**M. Dominique Zamofing :** merci. Concernant les subventions, ce serait un cas unique de revenir en arrière et d'octroyer des subventions pour des projets qui ont déjà été installés à l'époque. C'est le principe de toute loi : une fois qu'elle entre en vigueur, on ne peut pas revenir en arrière et faire bénéficier de ces primes pour l'énergie des anciens projets. Nous n'allons pas pouvoir accéder à votre demande M. Stirnimann, et je suis sûr qu'au fond de vous, vous le savez très bien. Pas d'autre demande de paroles.

Les amendements de la commission financière sont acceptés. M. Martin Tinguely nous fait une autre proposition, soit de supprimer le délai des 5 ans. Je vous rappelle que le Conseil communal s'est rallié à l'avis de la commission financière et à sa proposition. Nous allons donc voter en premier la proposition de la commission financière et son amendement, puis dans un 2ème temps la proposition de M. Tinguely.

**Au vote à mains levées, le règlement avec la mention des cinq ans comme proposé par la commission financière et accepté par le Conseil communal est accepté par 94 voix.**

Pour la forme : nous votons la proposition de M. Tinguely qui est de supprimer le délai de 5 ans : 8 voix pour.

**La proposition de la commission financière de limiter à 5 ans le présent règlement est ainsi acceptée par 94 voix contre 8 pour la proposition de M. Tinguely.**

**M. Dominique Zamofing :** nous allons voter la totalité du règlement sur les énergies renouvelables.

**Au vote à mains levées, le règlement pour la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique est accepté à l'unanimité moins une voix.**

---

#### **POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : Règlement relatif à la gestion des déchets**

Le Conseil communal soumet une modification du règlement relatif à la gestion des déchets, il s'agit de supprimer l'art. 15. al. 4.

En effet, ce règlement a été approuvé lors de l'assemblée du 24 avril 2021. Il avait été concocté en 2019 sur la base des règlements des communes voisines, notamment pour la taxe pondérale.

Lors de l'approbation par le Conseil d'Etat, il a été relevé que l'article 15 al. 4 doit être supprimé, l'article mentionne : **Pour tenir compte de certaines situations sociales, le Conseil communal peut prendre des dispositions spéciales.**

En effet selon le service juridique, le Conseil communal n'est pas compétent pour prendre ce genre de prérogative.

Le Conseil communal peut octroyer des facilités à l'art 24 al. 4 qui mentionne : **Les modalités de perception des différentes taxes sont fixées par le Conseil communal qui peut octroyer des facilités pour les cas particuliers qui lui sont soumis.**

Si nous voulons valider ce règlement par les instances supérieures, nous devons donc supprimer cet article 15 al. 4.

Je donne la parole au président de la commission financière.

**M. Vincent Jacquat : Point 4 de l'ordre du jour : Règlement relatif à la gestion des déchets** La Commission financière préavis favorablement la suppression de l'art. 15 al. 4, car cet énoncé figure déjà à l'article 24 du présent règlement.

**M. Dominique Zamofing :** J'ouvre la discussion. Pas de question.

**Au vote à mains levées, la suppression de l'art. 15 al. 4 du règlement relatif à la gestion des déchets est accepté à l'unanimité.**

---

#### **POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : Budget de fonctionnement 2024 - approbation**

##### **Commentaires budget du compte de résultat 2024**

**M. Dominique Zamofing :** Ce budget 2024 est le deuxième exercice selon les nouvelles normes MCH2 qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 2022.

Les nouvelles dispositions légales maintiennent la règle de l'équilibre budgétaire. Le budget de résultats doit être équilibré et les taux d'impôts doivent être fixés de manière à assurer cet équilibre. Toutefois, contrairement aux anciennes règles qui imposaient aux communes de hausser les impôts si les charges dépassaient les produits de plus de 5 %, un déficit est désormais possible pour autant qu'il puisse être couvert par les fonds propres, ce qui est le cas pour notre commune.

Revenons-en au budget 2024. Le budget qui vous est soumis présente un léger déficit de CHF 8'152.99. Le budget est presque équilibré. Il y a des augmentations de charges notamment dans l'administration.

Le Conseil communal a décidé de créer un poste d'administrateur ou administratrice pour étoffer l'administration et pour épauler le Conseil communal. Nous sommes sous-dotés à l'administration, pour preuve, il y a un nombre considérable d'heures supplémentaires de la part des collaborateurs.

Nous nous rendons aussi compte qu'en cas de vacances ou d'absence, il nous manque un ou une collaboratrice qui pallie l'absence du collaborateur. Il nous faut une personne capable

de remplacer dans les trois secteurs, à savoir le secrétariat, le contrôle des habitants et la comptabilité. Nous espérons trouver cette personne pour le printemps 2024. Nous avons déjà mis le poste au concours.

Un autre point qui est pour la première fois au budget, c'est la charge financière du complexe édilitaire, ce qui représente CHF 157'000.00.

Les charges liées sont comme chaque année en augmentation. L'évolution démographique et le vieillissement de la population se font ressentir dans les diverses associations de la Sarine. Ici nous avons une augmentation de CHF 350'000.00.

Pour compenser ces augmentations, les rentrées fiscales augmentent de 4% en moyenne.

Le budget a été effectué de manière assez prudente, mais la marge de manœuvre s'amenuise. Nous le constaterons tout à l'heure lors de la présentation de la planification financière.

Le budget de fonctionnement 2024 ou plutôt le compte de résultat 2024 comme on doit l'appeler a été publié, dans son intégralité, dans le bulletin d'information no 2/2023, de sorte que vous avez pu en prendre connaissance avant l'assemblée. Comme à l'accoutumée, nous avons joint les commentaires nécessaires et les explications sur les différences des positions les plus marquantes par rapport au budget 2023. Nous n'allons pas lire les comptes dans leur ensemble, mais les parcourir chapitre par chapitre, pour que vous puissiez poser vos questions afin de compléter, si nécessaire, votre information.

<b>0. Administration générale</b>	<i>pas de question</i>
<b>1. Ordre et sécurité publiques, défense</b>	<i>pas de question</i>
<b>2. Formation</b>	<i>pas de question</i>
<b>3. Culture, sport et loisirs</b>	<i>pas de question</i>
<b>4. Santé</b>	<i>pas de question</i>
<b>5. Prévoyance sociale</b>	<i>pas de question</i>
<b>6. Trafic et télécommunications, circulation routière</b>	<i>pas de question</i>
<b>7. Protection</b>	<i>pas de question</i>
<b>8. Economie publique</b>	<i>pas de question</i>
<b>9. Finances et impôts</b>	<i>pas de question</i>

Nous avons donc une perte de CHF 8'152.99. Je donne la parole au président de la commission financière,

**M. Vincent Jacquat : Point 5 de l'ordre du jour : Budget de fonctionnement 2024** La Commission financière a étudié attentivement le budget 2024 de notre commune, qui prévoit un déficit de CHF 8'152.99 (comparé à un déficit de CHF 70'500.00 au budget de l'exercice 2023).

Nous devons constater que la situation se péjore. En effet, l'année 2022, dernier exercice pour lequel nous disposons des comptes, se soldait avec un bénéfice d'environ CHF 875'000.00. Il y a donc une péjoration du budget de l'ordre de CHF 880'000.00 en l'espace de 2 ans. Les principales raisons sont les suivantes :

**Augmentation du budget de l'administration générale de CHF 185'000.00**, ceci en raison notamment de l'engagement d'un administrateur communal et de dépenses informatiques en augmentation.

**Augmentation des budgets de la formation et de la santé à hauteur de CHF 140'000.00 resp. CHF 209'000.00.** Ces augmentations sont principalement des dépenses liées, dont notre assemblée n'a pas la maîtrise. Nous relevons par exemple que notre participation aux dépenses cantonales dans le domaine de la formation augmente d'env. 9% par rapport à l'exercice 2022 alors que les dépenses liées aux établissements médicaux sociaux et aux soins

ambulatoires connaissent une augmentation de l'ordre de 21% par rapport aux comptes 2022.

Pour la première fois en 2024, le bâtiment édilitaire et l'infrastructure de la déchetterie sont amortis. Il en résulte une charge d'amortissement annuelle supplémentaire de près de CHF 157'000.00 pour ces deux objets.

Ces augmentations de charges doivent être mises en perspective avec l'évolution des recettes fiscales. Nous notons une augmentation des impôts des personnes physiques et morales de l'ordre de 4%, par rapport à l'exercice 2022, bien moindre que la croissance des charges.

Ces augmentations de charges et l'évolution des recettes fiscales doivent faire l'objet d'une attention particulière ces prochaines années.

En ce qui concerne l'examen de détail, nous nous référons aux commentaires du Conseil communal pour les explications fournies.

Sur la base des informations communiquées et de notre analyse, la commission financière préavis favorablement le budget de fonctionnement pour l'année 2024 qui prévoit un déficit de CHF 8'152.99.

**M. Dominique Zamofing :** Je remercie le président de la commission financière. Juste encore une petite comparaison par rapport au budget 2023-2024, on voit que les charges augmentent de 8 % et les produits de 8,6% et la dette communale en début d'année sera de CHF 10'891'818.00 et en fin d'année de CHF 10'366'830.00, donc une diminution de 5%. Ceci est dû aux amortissements que l'on fait et au financement des investissements réguliers qui n'engendrent plus d'emprunt et sont financés régulièrement avec les liquidités de la commune. Y a-t-il encore des questions concernant ce budget 2024 ? Cela ne semble pas être le cas et nous pouvons passer au vote.

**Au vote à mains levées, le budget du compte de résultat 2024 avec un déficit projeté de CHF 8'152.99 est accepté à l'unanimité.**

Au nom du Conseil communal nous vous remercions de votre confiance.

Nous avons donc encore la planification de la dette comme indiqué précédemment avec un amortissement de CHF 524'988.00 en 2024.

### **Planification financière 2024-2027**

La planification financière a été élaborée sur la base des budgets antérieurs puis nous avons extrapolé les futures augmentations de charges et la charge financière des futurs investissements prévus au plan de législature.

Nous avons tenu compte de deux gros investissements, l'assainissement de la halle de gym avec l'agrandissement de l'accueil extrascolaire et de la place du village. Le raccordement à la STEP de Villars-sur-Glâne étant prévu pour 2028 seulement, il n'y a pas d'impact financier pour les prochaines années.

Si nous devrions réussir à équilibrer le budget 2025, la situation se péjore pour 2026 et 2027. Ce n'est pas catastrophique, mais nous espérons que les deux gros projets immobiliers se réalisent dans les années futures, à savoir le solde des parcelles à l'impasse de l'Onlion à Posieux et le secteur Champ du Nod à la sortie de Posieux.

Nous avons mandaté une petite étude démographique pour savoir, si avec ces futures constructions et l'évolution démographique de la population, nous devons agrandir l'école. Nous attendons le résultat, mais nous supposons que l'école de Posieux est assez grande, car nous avons actuellement une réserve de trois classes.

Malgré tout, nous comptons sur ces réalisations futures pour avoir de nouveaux contribuables pour absorber les augmentations de charges.

La planification a été élaborée avec un coefficient d'impôt à 74ct comme actuellement.

Dans le budget 2024, nous prévoyons un déficit de CHF 1'852.99, en 2025 nous devrions équilibrer le budget et en 2026 et 2027 les charges financières vont en augmentation, alors que la population stagne gentiment. C'est pourquoi il faudra que ces projets se développent. Une demande préalable est en cours pour le projet à l'impasse de l'Onlion et une mise à l'enquête sera prochainement déposée, alors que pour le secteur du Champ du Nod, le dossier est également en demande préalable actuellement. La commune et les deux partenaires travaillent pour obtenir un PAD qui sera mis à l'enquête. Le dossier est assez complexe car il y a beaucoup d'études à réaliser. Ces parcelles sont situées entre l'autoroute, la route cantonale et une forêt.

Y a-t-il des questions concernant cette planification 2023-2027 qui a naturellement été soumise à la commission financière en détail ? Pas de question, nous passons formellement au point 6 de l'ordre du jour.

## **POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : Budget des investissements 2024**

### **6.1 Crédit pour la mise en séparatif EU-EC Vy de Villard et la Pala**

Le quartier de Vy de Villars date des années 1970 et les raccordements à l'épuration sont en système unitaire (eau claire et eau usée mélangée). Ce quartier est l'un des premiers quartiers de Posieux. Le quartier de la Pala est récent et est parfaitement équipé en système séparatif. Cependant, les eaux qui sont séparées se jettent dans un ancien collecteur unitaire. Il y a lieu de dédoubler ce collecteur sur un tronçon de 50 mètres. Ces travaux permettront de sortir du réseau d'eau usée une grande quantité d'eau claire qui ne doit pas aller vers la STEP.

Montant de l'investissement	Fr. 480'000.00
Financement par la réserve de l'épuration	

Le nouveau quartier de la Pala est parfaitement équipé mais l'eau va directement dans un collecteur unitaire et ensuite seulement c'est en séparatif. Il y a donc juste 50 mètres qui subiront des travaux et les eaux claires seront sorties de ce quartier. Quant au quartier de Vy de Villard, qui connaît de nouvelles constructions voire des modifications d'anciennes maisons, il y a aussi lieu de séparer les eaux, car pour ce quartier-là, les eaux vont dans une station de pompage et ensuite nous devons relever les eaux pour les mettre dans le collecteur vers la STEP. L'idée est donc de séparer les eaux : les eaux claires iront vers la Glâne et les eaux usées seront relevées pour aller dans le collecteur d'eau usée. La parole est au président de la commission financière.

**M. Vincent Jacquat : 6.1 Crédit pour la mise en séparatif EU-EC Vy de Villard et la Pala** Se basant sur les informations fournies par le Conseil communal, la commission financière préavis favorablement le financement de ces travaux à hauteur de CHF 480'000.00 par prélèvement sur la réserve existante de l'épuration.

**M. Dominique Zamofing :** merci j'ouvre la discussion. Pas de question.

**Au vote à mains levées, le crédit pour la mise en séparatif EU-EC Vy de Villard et la Pala pour un montant de CHF. 480'000.00 financé par la réserve de l'épuration est accepté à l'unanimité.**

### **6.2 Crédit pour le remplacement de la supervision de la STEP**

La STEP d'Hauterive est pilotée par une supervision fonctionnant sous le système FactoryLink datant des années 1990. Ce système ne fait plus l'objet de mises à jour techniques et de sécurité depuis déjà plusieurs années.

En l'état, il n'est plus possible de modifier les images de visualisation ni les procédés. Il est donc impératif d'effectuer une mise à jour de la supervision car, en cas de panne du système actuel, la durée des travaux de remise en marche pourrait se compter en jours. Durant ce laps de temps, les conséquences environnementales d'une telle défaillance seraient néfastes voire catastrophiques pour le milieu récepteur.

Après une évaluation de l'installation existante, l'entreprise Automation3000, mandataire de la STEP de Villars-sur-Glâne et Hauterive FR a proposé les mesures à prendre afin de garantir une exploitation sûre et pérenne du site d'Hauterive. L'option retenue consiste à intégrer la STEP d'Hauterive à la supervision de la STEP de Villars-sur-Glâne et de l'exploiter comme une station déportée. A la STEP d'Hauterive, un nouveau PC de supervision serait installé afin d'avoir une visualisation sur site.

A terme, les eaux usées de la commune d'Hauterive FR seront traitées à la STEP de Villars-sur-Glâne mais il restera au minimum un bassin d'eaux pluviales et/ou une station de pompage à l'emplacement actuel de la STEP. L'installation proposée pourra être reprise pour piloter les futurs ouvrages restants. Montant de l'investissement CHF 35'000.00, financé par la réserve de l'épuration. Je donne la parole au président de la commission financière.

**M. Vincent Jacquat : 6.2 Crédit pour le remplacement de la supervision de la STEP** Afin de garantir une exploitation sûre et pérenne de notre site, la commission financière préavise favorablement cet investissement à hauteur de CHF 35'000.00 par prélèvement sur la réserve existante de l'épuration.

**M. Dominique Zamofing :** merci, j'ouvre la discussion. Pas de question.

**Au vote à mains levées, le crédit d'investissement pour le remplacement de la supervision de la STEP de Hauterive financé par les liquidités disponibles est accepté à l'unanimité.**

### **6.3 Crédit relatif au déploiement de la fibre optique entre les sites communaux**

**M. Dominique Zamofing :** Je donne la parole à M. Hicham Frossard, en charge de ce dossier.

**M. Hicham Frossard :** L'investissement s'inscrit dans celui déjà accepté ce printemps pour la refonte de notre parc informatique. Nous souhaitons actuellement poursuivre parce que parallèlement, tout le monde l'a observé, le déploiement de cette fibre optique s'est accéléré. Cette technologie permet des performances accrues tant sur le niveau de bande passante que sur le niveau de sécurité et nous vous proposons aujourd'hui de relier en fait nos sites communaux par la fibre optique, puis de générer une ligne louée. Au travers de cette ligne louée il n'y aurait que les communications de la commune, ce qui offre un niveau de sécurité supplémentaire donc personne ne pourrait y accéder vu que cette ligne louée sera réservée aux échanges de communication entre ces différents sites. Coût de l'investissement CHF 30'000.00 financé par les liquidités.

**M. Dominique Zamofing :** merci, la parole est au président de la commission financière.

**M. Vincent Jacquat : 6.3 Crédit relatif au déploiement de la fibre optique entre les sites communaux** Une ligne exclusive entre les différents sites de la commune permettra un meilleur niveau de sécurité. De ce fait, la commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 30'000.00 financé par les liquidités.

**M. Dominique Zamofing :** j'ouvre la discussion. Pas de question. Je vais soumettre l'investissement au vote.

**Au vote à mains levées, le crédit d'investissement relatif au déploiement de la fibre optique entre les sites communaux pour un montant de CHF 30'000.00 financé par les liquidités est accepté à l'unanimité.**

**M. Dominique Zamofing :** pendant qu'on est dans la fibre optique, je vous rappelle qu'elle a été déployée à Ecuwillens et qu'actuellement les travaux se déroulent sur le village de Posieux. Les propriétaires qui n'auraient pas encore répondu et qui souhaitent la fibre optique à Posieux sont priés de se manifester rapidement.

### **6.4 Crédit pour la réfection des terrains de basket et de football – école de Posieux**

Je passe la parole à M. Bernard Thalmann

**M. Bernard Thalmann :** Le Conseil communal vous propose un investissement de CHF 140'000.00 pour la réfection de deux objets : la réfection du terrain de basket de l'école de Posieux qui présente une surface de jeu qui s'est dégradée au fil des années. Pour rappel, celle-ci a été posée en 1997 et n'a subi, depuis lors aucune réfection. Au vu de son état actuel, le Conseil communal propose à l'assemblée d'entreprendre les travaux nécessaires pour lui redonner son lustre d'antan. Ces travaux comprennent la dépose de l'actuel tapis, la mise à niveau, la pose d'un nouveau revêtement. Le montant prévu pour ces travaux est de l'ordre de CHF 45'000.00. Le deuxième objet sous le point 6.4 est la réfection du terrain de football de l'école de Posieux également. Son utilisation quasi quotidienne et par tous les temps nous cause quelques soucis d'entretien. Nous avons, dans un premier temps, fait changer la surface devant les buts par la pose d'un gazon synthétique, mais cela s'est révélé inefficace. En effet, nos employés communaux devaient chaque année réensemencer la surface usée et après quelques semaines, le terrain s'était à nouveau dégradé. Ce qui pose également des soucis pour l'école, les élèves jouant par tous les temps, temps de pluie compris, toute la boue est amenée à l'intérieur du bâtiment scolaire. Le Conseil communal vous propose de refaire toute la surface en synthétique, soit de dégraper le terrain, enlever le synthétique qui a été posé et remettre toute la surface à neuf. Le montant prévu pour cette réfection est de l'ordre de CHF 95'000.00.

Les deux objets sont financés par les liquidités de la commune. Montant de l'investissement CHF 140'000.00

**M. Dominique Zamofing :** le terrain de basket a fait son temps et la partie qui avait été changée est devant les buts. Le gazon ne peut malheureusement jamais pousser, car sitôt l'ensemencement effectué, après quelques semaines nos footballeurs sont tellement bons à Hauterive FR qu'ils ne frappent pas seulement le ballon mais aussi le gazon. Et ensuite, comme l'a dit M. Thalmann, régulièrement, après la récréation, ils nous salissent l'école donc c'est pour cela que finalement au lieu que chaque année nous remettions des bandes de gazon, le Conseil communal a opté pour une fois faire un investissement un peu plus conséquent. Cela peut paraître luxueux d'avoir un terrain synthétique dans une cour d'école mais à la longue, je pense qu'on va s'y retrouver. Je donne la parole au président de la commission financière.

**M. Vincent Jacquat :** **6.4 Crédit pour la réfection des terrains de basket et de football – école de Posieux** Vu le mauvais état actuel des terrains de basket et de football, la commission financière préavise favorablement les investissements prévus de CHF 45'000.00 pour le terrain de basket et de CHF 95'000.00 pour le terrain de football de l'école de Posieux, financés par les liquidités.

**M. Dominique Zamofing :** merci. Y a-t-il des questions ?

**M. Maurice Clerc, Ecuwillens :** quelle est la durée de vie du gazon synthétique ?

**M. Dominique Zamofing :** une bonne quinzaine d'années. Il est clair que cela demande aussi de l'entretien, à la longue il y a des particules à l'intérieur de ce synthétique qu'il faut soit renouveler soit entretenir. Mais le grand avantage, c'est que finalement, nous n'aurons plus cette terre autour de l'école, la terre sous les souliers des enfants, sur les pantalons et tout ce qui s'ensuit. C'est comme avec un terrain de football, là où il y a le gardien c'est chaque année pelé ; onensemence et quelques semaines après le terrain s'est à nouveau détérioré. C'est une variante qu'on a choisie et à nos yeux je pense qu'elle sera plus durable au niveau de l'utilisation. C'est clair il y aura de l'entretien comme toutes installations situées sur le site de l'école ou ailleurs.

**M. Bernard Thalmann :** si je peux me permettre encore, les 5-6 premières années il n'y aura pas d'entretien. Un contrôle sera fait mais il faut se rendre compte que si on laisse ce terrain comme il est actuellement et en réensemencant chaque fois, comme je l'ai dit au bout de quelques semaines tout est pelé et on peut recommencer chaque année à faire la même chose. Mais c'est clair comme l'a dit Monsieur le Syndic il faudra l'entretenir.

**M. Dominique Zamofing :** d'autres demandes d'intervention ?

**M. Jean-Pierre Kuhn, Posieux** juste une petite chose, effectivement les 5-6 premières années il n'y aura pas d'entretien à condition que l'on surveille. Les jeunes sont en moto, ils font n'importe quoi sur ces terrains. Alors oui effectivement, comme cela en investissant CHF 40'000.00 francs il faut quand même surveiller nos investissements aussi, c'est grave, merci.

**M. Dominique Zamofing** : merci pour cette intervention. Il est bien clair que ces parties-là sont interdites aux véhicules motorisés, nous allons aussi installer un système de surveillance puisque nous avons déposé une demande pour surveiller le site de l'école de manière définitive. Cela aura certainement un effet dissuasif pour les utilisateurs qui utilisent ce genre de terrain mais pas à bon escient et du côté du Conseil communal nous pourrions aussi je dirais intercepter ou amender des personnes qui font des déprédations sur ce site. Merci. D'autres demandes de paroles ? Ce n'est pas le cas. Je vais soumettre l'investissement au vote.

**Au vote à mains levées, le crédit pour la réfection des terrains de basket et de football à l'école de Posieux pour un montant de CHF 140'000.00 financé par les liquidités est accepté à l'unanimité.**

### **6.5 Crédit pour Greensite – solutions SIG Cloud**

**M. Dominique Zamofing** : Je ne vais pas céder la parole à M. Gérald Ducret en charge du dossier, car il est malade, je vais donc m'y coller.

La commune est propriétaire d'un patrimoine routier. Elle doit tenir à jour l'inventaire de ce patrimoine afin d'en connaître et délimiter l'étendue (Loi sur les routes LR). L'étendue permet de donner la valeur en CHF du patrimoine (demandé par la loi MCH2 – le nouveau système comptable). Une politique/stratégie de surveillance du réseau et d'entretien préventif est recommandée. La Loi fédérale sur la géoinformation (LGéo) également exige que les autorités disposent de géodonnées mises à jour. La Norme SIA 405 revêt une grande importance pour le partage des données. En plus de l'acquisition de la plateforme Greensite, un laboratoire auscultera le patrimoine routier qui permettra un relevé de l'état de nos routes. Les communes suivantes sont déjà équipées de ce logiciel : Matran, Givisiez, Belfaux, Riaz, Corbières, La Roche et Charmey entre autres. Nous pourrions le cas échéant acheter une licence pour y intégrer un module pour les bâtiments communaux. Il est important d'avoir ce patrimoine des routes à jour et de connaître les entretiens réguliers ou annuels qu'on y fait et d'avoir une radiographie de notre commune pour pouvoir aussi assumer l'entretien préventivement de certaines routes. Les routes restent je dirais, mais les employés communaux vont passer et donc la mémoire vive également. Il est donc primordial d'enregistrer tout ce qui a été fait sur des années pour notre patrimoine routier. Je donne la parole au président de la commission financière.

### **M. Vincent Jacquat : 6.5. Crédit pour Greensite – solutions SIG Cloud**

Un inventaire ainsi qu'une surveillance du réseau routier et d'entretien sont recommandés. La commission financière préavise donc favorablement cet investissement de CHF 40'000.00 par le prélèvement sur les liquidités.

**M. Dominique Zamofing** : merci, j'ouvre la discussion. Pas de question.

**Au vote à mains levées, le crédit d'investissement pour l'acquisition du logiciel Greensite est accepté à l'unanimité.**

### **6.6 Mise à jour du PGEE**

Le PGEE, plan général d'évacuation des eaux, date de 2004. Il y a lieu de mettre à jour les travaux effectués ces dernières années ainsi que d'effectuer diverses analyses et conclusion.

Diverses étapes de travail sont prévues :

- Mise à jour du cadastre des canalisations - Analyse de l'évolution des eaux claires parasites
- Mise à jour de la valeur de remplacement des infrastructures - Calcul hydraulique des canalisations - Calcul du ruissellement superficiel - Concept d'évacuation des eaux - Plan d'action - Démarche pour l'approbation du PGEE,

Le bureau Fuchs de St-Ours est l'ingénieur-conseil et il sera mandaté pour ce travail. Montant de l'investissement CHF 75'000.00, Financement par la réserve de l'épuration.

Avec les années, des travaux sont entrepris dans différents secteurs et puis après il y a lieu de voir les améliorations qui ont été apportées au réseau et le dimensionnement des conduites. Le calcul qui doit être mis à jour au fil des années pour avoir toujours un plan général d'évacuation des eaux claires et eaux usées ne fait pas partie des obligations de la commune. Finalement ce plan est très utile lors de questions par exemple de propriétaires privés qui demandent où se situe leur raccordement. Nous allons sur le terrain avec des informations qui sont bien plus précises plutôt que de chercher des fois sur un plan et puis nous nous retrouvons à 2 ou 3 mètres à côté. Tout sera finalement cartographié de manière précise et cet outil sera mis à jour. Nous avons déjà 1 PGEE comme toutes les communes mais il y a lieu toutes les tant d'année de le remettre à jour. Je donne la parole au président de la commission financière.

**Vincent Jacquat : 6.6. Mise à jour du PGEE (plan général d'évacuation des eaux)** Le plan général d'évacuation des eaux datant de 2004, la commission financière préavise favorablement cette mise à jour dont le coût d'investissement est de CHF 75'000.00 selon l'offre du bureau d'ingénieurs ERNST FUCHS SA de St-Ours, financé par la réserve de l'épuration.

**Dominique Zamofing :** j'ouvre la discussion. Pas de question, je vais soumettre l'investissement au vote.

**Au vote à mains levées, le crédit pour la mise à jour du PGEE pour un montant de CHF 75'000 financé par les liquidités est accepté à l'unanimité.**

### **6.7 Participation capital social ASEV**

Les statuts de l'ASEV ont été acceptés au point 2 de l'ordre du jour, il s'agit maintenant de voter notre participation au capital social. Hauterive FR représente le 11,4% du capital social, selon la clé de répartition de l'investissement. Le montant de CHF 114'600.00 doit être versé pour l'an prochain. Nous devons créer un capital social de 1 million de francs avec la répartition entre toutes les communes. La commune de Villars-sur-Glâne est clairement la mieux représentée, mais aussi celle qui finance le plus. La participation de la commune de Hauterive FR est assez semblable aux communes de Matran et de Neyruz. Actuellement, nous avons un faible pourcentage d'eau qui est traité à la station d'épuration de Villars-sur-Glâne, il s'agit du secteur du Moulin-Neuf. Les autres communes ne doivent en principe pas mettre ces montants à disposition parce qu'ils ont la réserve d'épuration. La STEP de Villars-sur-Glâne sera dissoute et ces communes vont retoucher l'argent au prorata de leur capacité d'investissement de l'époque, ce qui ne concerne pas la commune de Hauterive FR puisque finalement nous représentons 0,7% je crois de la totalité des eaux traitées là-bas, et nous avons juste un capital pratiquement insignifiant donc nous sommes l'une des seules communes à devoir voter un crédit pour apporter de l'argent dans ce capital social. Montant de l'investissement CHF 114'600.00 Financement par un prélèvement de la réserve de l'épuration. Je cède la parole au président de la commission financière.

**Vincent Jacquat 6.7. Participation au capital social de l'ASEV (Association de communes pour l'exploitation de la STEP, à Villars-sur-Glâne)** Prolongement du point 2 dont nous avons déjà discuté. La commission financière préavise favorablement cette participation de CHF 114'600.00 sur un capital social de CHF 1'000'000.00, par un prélèvement sur la réserve de l'épuration.

**M. Dominique Zamofing** : j'ouvre la discussion. Pas de question.  
Je vais soumettre l'investissement au vote.

**Au vote à mains levées, l'assemblée accepte à l'unanimité de participer au capital social de l'ASEV par un montant de CHF 114'600.00 prélevé sur la réserve de l'épuration.**

#### **6. 8 Crédit d'étude complémentaire pour notre participation au PAD-PED Champ du Nod**

Je cède la parole à M. Patrick Cudré-Mauroux.

**M. Patrick Cudré-Mauroux** : Mesdames et Messieurs, dossier complexe s'il en est, la commune a dans ce dossier une double casquette : elle est autorité communale compétente pour l'aménagement du territoire et puis elle est propriétaire foncière intégrée dans ce périmètre, raison pour laquelle nous participons au coût d'élaboration des documents du PAD à raison de 8%. C'est un dossier extrêmement complexe au vu de la configuration des lieux : pour les personnes qui ne situent pas, le projet est à la sortie de Posieux direction la Tuffière : ce sont les 2 terrains à gauche et à droite de la route cantonale. Ce dossier nécessite de nombreuses études : étude de bruit, étude de trafic, des études démographiques, le ruissellement des eaux, hydrogéologiques, etc. Le 12 décembre 2022, le dossier était soumis aux services cantonaux pour enquête préalable. Un retour nous a été donné au mois de septembre de cette année par les services de l'État, qui demandent divers approfondissements et compléments, notamment en termes de charges de trafic et de bruit. D'entente avec ces services, nous avons convenu de rester en enquête préalable complémentaire et de livrer les compléments demandés, ce qui nous permettra de réduire le travail dans le cadre de la mise à l'enquête publique. L'assemblée communale avait, le 15 décembre 2020, approuvé un crédit d'études de CHF 25'000.00. Les coûts des différents mandats et travaux effectués se montent à ce jour à CHF 25'508.60. S'y ajoute un mandat attribué au bureau d'ingénieur Fuchs SA sur la capacité de nos réseaux d'eaux potables et usées, qui nous a coûté CHF 19'725.75. Ce dernier mandat doit être exclusivement pris en charge par nos soins, dans la mesure où il relève de nos tâches communales. D'où un dépassement total de CHF 20'234.55 qu'il nous faut rattraper. S'y ajoutent les travaux qui sont encore à effectuer en vue de la finalisation du dossier, coûts qui ont été estimés par notre bureau d'urbanisme Urbaplan à environ CHF 15'000.00. Compte tenu d'un montant pour divers et imprévus, il y en a toujours dans ce genre de dossier, le crédit d'étude complémentaire qui vous est soumis se monte à CHF 40'000.00, à financer par nos liquidités.

Extrait du PAZ approuvé avec conditions le 25 septembre 2020 (FO n°39).



**M. Dominique Zamofing** : merci. Juste encore pour préciser, le terrain communal est le petit terrain à la sortie du village. La partie brune c'est la zone village A, identique à la zone de traversée de Posieux. Tout ce qui est violet, c'est de la zone artisanale. Je donne la parole au président de la commission financière M. Jacquat.

**M. Vincent Jacquat** : **6.8. Crédit d'étude complémentaire pour notre participation au PAD-PED Champ du Nod** Notre commune est propriétaire d'une parcelle d'environ 3'000 m<sup>2</sup>. Notre participation se monte à 8% des coûts totaux. Cette participation au PAD-PED s'élèvera à CHF 65'000.00. La commission financière préavise favorablement le crédit complémentaire qui nous est soumis ce soir de CHF 40'000.00 financé par les liquidités.

**M. Dominique Zamofing** : j'ouvre la discussion. Pas de question.

**Au vote à mains levées, le crédit complémentaire pour notre participation au PAD\_PED Champ du Nod pour un montant de CHF 40'000.00 financé par les liquidités est approuvé à l'unanimité.**

## **6.9 Crédit d'étude complémentaire pour le réaménagement de la place du village d'Ecuvillens** Je cède la parole à M. Patrick Cudré-Mauroux.

**M. Patrick Cudré-Mauroux** : pour mémoire, un crédit d'étude avait été voté par l'assemblée communale le 3 mai 2022 pour un montant de CHF 40'000.00. Ce groupe de travail qui a été mis sur pied pour cette place du village s'est mis au travail. Ce montant nous a permis de clore la première phase des travaux, qui a abouti sur une intention quant aux mesures à prendre. Ces intentions ont d'ores et déjà été discutées avec certains services de l'État, notamment le Service des ponts et chaussées et le Service de la mobilité qui, sans les valider officiellement, les ont trouvées très intéressantes. Elles nous ont fait savoir qu'elles pourraient valoir d'une part comme concept Valtraloc et d'autre part, comme projet de requalification du centre du village. Ces deux points pourraient nous permettre de nous épargner du travail et des dépenses ultérieures puisque le Plan directeur régional de la Sarine pourrait nous imposer de mener un tel projet de requalification du centre du village d'une part et d'autre part, dans la mesure où nous sommes intégrés dans le périmètre du Plan d'agglomération no 5 à titre provisoire encore, nous pourrions voir les mesures envisagées et être subventionnés par la Confédération et le canton à raison de 30 à 50%. Nous avons d'ores et déjà lancé ce projet au rang des mesures à prendre en compte dans le Plan d'agglomération no 5. Nous attendons une décision à prendre très prochainement vraisemblablement. Je profite de l'occasion pour remercier les membres du groupe de travail et M. Pascal Hertling, qui est notre mandataire et habitant d'Ecuvillens, qui nous accompagne dans ses réflexions parfois même pro Bono. Vous constaterez encore qu'une mesure de communication pour CHF 8'000.00 a été prévue pour notre avant-projet. L'idée maintenant est de passer à une phase no 2 : de détailler le projet et le concrétiser afin que l'on puisse vous soumettre un projet qui soit cette fois-ci véritablement concret. C'est aussi la raison pour laquelle cette mesure de communication pour laquelle nous ne montrons pas grand-chose ce soir. Le Conseil communal a en effet décidé sur proposition du groupe de travail d'organiser une demi-journée voire une journée d'information au public d'ici le mois de mai ou juin 2024, lors de laquelle nous pourrions partager quelque chose de beaucoup plus concret avec vous. Le montant total du crédit d'étude complémentaire qui vous est soumis est de CHF 60'000.00 et sera financé par nos liquidités.

**M. Dominique Zamofing** : merci, je cède la parole une dernière fois au président de la commission financière.

**M. Vincent Jacquat** : en mai 2022, l'assemblée communale avait accordé un crédit d'étude de CHF 40'000.00 pour ce projet de réaménagement. A ce jour, le montant nécessaire pour nous présenter un avant-projet chiffré est estimé à CHF 60'000.00 par le Conseil communal. Le coût de l'étude et de l'avant-projet s'élève ainsi à CHF 100'000.00, ce qui est conséquent et présage d'un projet final d'un coût de l'ordre de CHF 1.2 million. Vu que l'intention de notre commune est de réaménager notre place de village, soit on arrête soit on continue les études, et la commission financière préavise favorablement cet investissement.

**M. Dominique Zamofing** : merci. Avant d'ouvrir la discussion, la commission financière parle d'un montant de CHF 1.2 million, ce montant pourrait être utilisé en plusieurs étapes, car il y a la possibilité d'étapiser ce réaménagement de la place du village. J'ouvre la discussion.

**M. Michel Galley, Ecuvillens** je trouve que ce montant de CHF 1.2 million est vraiment exagéré pour aménager cette petite place de village. On pourrait employer cet argent à meilleur escient ; il va se faire bientôt comme vous l'avez dit dans le quartier de l'Onlion près de chez le Dr Schaub des immeubles et je trouve que la commune pourrait investir ce montant-là dans des appartements protégés pour les personnes âgées. Je vous demande de réfléchir là-dessus, merci.

**M. Dominique Zamofing** : merci pour votre prise de parole. Je pense que ce sont deux dossiers qui sont complètement différents. Le montant de CHF 1.2 million a été articulé par la commission financière et non par le Conseil communal. Et je le répète, l'assemblée sera souveraine pour valider un crédit qui pourra le cas échéant se faire en plusieurs étapes. Concernant votre demande d'appartements protégés, je rappelle quand même que ces terrains sont en mains privées à Posieux et les projets sont déjà fortement avancés puisqu'il y

a une mise à l'enquête préalable et une future mise à enquête officielle prochainement. Je rappelle que c'est un crédit d'étude le cas échéant un nouveau crédit final qui sera soumis à l'assemblée communale qui elle pourra à nouveau s'exprimer pleinement. D'autres demandes de parole ? Ce n'est pas le cas. Nous passons une dernière fois au vote.

**Au vote à mains levées, le crédit d'étude complémentaire pour la place du village pour un montant de CHF 60'000.00 financé par les liquidités est approuvé par 94 voix, avec 6 avis contraires et 10 abstentions.**

Avant de boucler le volet financier, je dois encore vous faire formellement approuver le budget total des investissements 2024 avec un excédent de charges de **CHF 1'009'600.00**. Le budget des investissements 2024 est ainsi approuvé à la majorité moins deux abstentions.

---

## **POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : Information du Conseil communal**

### **Situation de la création du cabinet médical**

Comme vous avez sûrement pu en prendre connaissance dans la presse ces derniers jours, nous sommes toujours activement à la recherche de médecins. Nous avons étendu nos recherches vers nos pays voisins et avons des contacts de médecins intéressés. Nous en avons rencontré 4 et il y a une 5<sup>ème</sup> rencontre prévue cette semaine. Comme nous ne sommes pas les seuls à rechercher des médecins, je ne peux vous donner plus d'informations actuellement sur les médecins intéressés par ce projet. Je vous rappelle que le bâtiment sera en activité dès le mois de juin. Tous les locaux sont ainsi réservés et loués, il ne reste plus que du côté de la commune à continuer notre recherche pour trouver des médecins. Nous sommes clairement conscients que pour le mois de juin cela sera probablement difficile à l'heure d'ouverture d'avoir un cabinet qui sera fonctionnel. Nous ne désespérons pas et nous pensons que nous allons réussir dans ce dossier. Nous sommes en collaboration étroite également avec la commission financière, nous les avons rencontrés et les tenons régulièrement informés de la situation concernant ce cabinet médical.

### **Passerelle reliant Ecuwillens à Neyruz**

La passerelle devait être réalisée en septembre dernier. Elle a été mise à l'enquête, puis le dossier a circulé dans les divers services de l'Etat jusqu'à la préfecture. C'est lors de la délivrance du permis que la préfecture s'est rendu compte qu'elle n'était pas compétente pour délivrer le permis mais que c'était à la DIME, la direction du développement territorial, des infrastructures et de la mobilité qui peut le faire suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur le tourisme. Retour à la case départ avec une étude sur la mobilité et tout le tralala. Nous espérons finalement réaliser les travaux au printemps prochain. Ce n'est pas toujours évident lorsqu'il y a des procédures.

### **Assainissement carrefour du Tronc Bourlo, carrefour à la boucherie**

Nous avons signé une convention avec le canton pour la réalisation d'un giratoire pour l'assainissement du carrefour. La participation financière de la commune de Hauterive FR est de 1/3 des coûts.

Actuellement, un bureau d'ingénieur a été mandaté pour les études. Je rappelle que le canton voulait assainir le carrefour sans giratoire et que c'est le Conseil communal qui, après une étude, a soumis l'assainissement avec une variante d'un mini-giratoire. Celui-ci a finalement été accepté.

La réalisation est prévue fin 2025 avec mise en service en 2026. Cela avance gentiment, mais sûrement.

## **Trottoir route de Magnedens**

Le dossier du trottoir à la route de Magnedens a été soumis à enquête préalable. Tous les services ont rendu un préavis positif sauf Grangeneuve, secteur Service de l'agriculture. En effet quelques m2 d'emprise sont nécessaires dans la zone agricole. Lors d'une emprise dans la zone agricole, le Service de l'agriculture préavise systématiquement de manière négative, pour la protection des terres agricoles.

Nous allons mettre quand même à l'enquête ce projet et c'est la DIME qui préavisera le dossier et qui accordera ces emprises, si elle les trouve nécessaires et justifiées. Avant de mettre le dossier à l'enquête, nous allons organiser une séance d'information avec les riverains qui sont concernés par ce futur trottoir. Le dossier est prêt, si ce n'est pas cette année ce sera au début de l'année prochaine que les riverains seront invités avant la mise à l'enquête.

## **Sapeurs-pompiers**

Le CSP Hauterive a intégré la compagnie Gibloux depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Quelques sapeurs méritants n'ont, pour des raisons d'ancienneté, pas continué leur carrière de sapeurs-pompiers. La tradition voulait qu'à la fin de leur carrière, le CSP Hauterive leurs remettent le traditionnel poivrier en forme d'hydrante. Le CSP Hauterive n'existant plus, il revient au Conseil communal de remettre le petit souvenir pour une dernière fois. Pour les sapeurs qui démissionnent cette année, ils seront remerciés par la compagnie Gibloux qui leur donnera aussi le poivrier hydrante.

Je demande aux sapeurs méritants de venir chercher leur présent s'ils sont présents :

M. Philippe Jacquat (excusé), M. Jhundoo Dhiren (absent), M. Felice Monaco, M. Bernard Morel, M. Christian Rhême, M. Philippe Zimermann, M. Jean Schlaefli (absent).

Un grand merci à vous tous pour votre engagement durant ces années auprès du CSP Hauterive, vous avez donné de votre temps pour la communauté, pour la sécurité des personnes et des biens.

Au nom du Conseil communal et de toute la population de la commune de Hauterive FR, un grand merci. Applaudissements. Je précise quand même avant que vous n'ouvriez votre cadeau qu'il y a eu une petite erreur : sur l'hydrante il est mentionné Commune de Hauterive non pas FR mais SA, alors vous pouvez nous les retourner et nous allons voir avec l'atelier qui a confectionné ces poivriers pour les corriger, à moins que Hauterive SA cela viendra peut-être un jour. C'est seulement ce soir que nous nous sommes rendus compte de l'erreur. Quand nous les avons reçus nous ne nous sommes pas précipités pour ouvrir les boîtes comme on connaissait déjà le cadeau. Nous allons trouver une solution avec les personnes qui ont confectionné les poivriers pour ceux qui le désirent, je vous rappelle que le mandat est attribué à des ateliers pour personnes en situation de handicap. Nous allons trouver une solution si le SA ne vous convient pas. Merci !

## **Concours photos Memento**

**Je cède la parole à M. Claudio Berta** pour la proclamation des résultats du concours de photo du Giron des jeunesses.

Le memento a organisé cette année le concours photos qui était ouvert à tous les habitants de la commune dont le thème proposé était le giron avec photo la plus ensoleillée. Comme prix des bons dans nos restaurants de Hauterive FR qui seront remis aux 3 gagnants. Le jury, composé de l'équipe du Memento, du président du giron et d'un conseiller communal a siégé le 27 septembre dernier et a fait son choix. Voici les résultats : à la 3<sup>ème</sup> place Mme Pascale Chavaillaz. Je demande à Pascale de venir, bravo !

**Mme Pascale Chavaillaz, Posieux** : pour la petite histoire, j'étais présente un matin et puis j'ai trouvé joli de mettre sur le même cliché mon oncle Pierre qui fêtait ses 90 ans et puis avec, je pense une des plus jeunes participantes du giron, c'est une petite fillette qui devait avoir je crois 6 mois. Voilà c'était pour le clin d'œil de l'intergénérationnel. Applaudissements.

**M. Claudio Berta** : merci. A la 2ème place avec aussi une photo de la fin pratiquement des gironis, Mme Marie-Claude Chatton.

**M. Dominique Zamofing** : Mme Chatton est excusée ce soir, mais on est sûr que son mari est présent dans la salle et il va faire le nécessaire pour lui transmettre son prix.

**M. Claudio Berta** : et le grand gagnant, vous voyez la photo insolite, il s'agit du cliché de M. Pierre Chatton. Applaudissements.

Le numéro de plaque a été soigneusement effacé. Merci à tous les participants, merci aussi à la commune de nous avoir mis à disposition ces prix et au nom du Mémento, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et à l'année prochaine.

**M. Dominique Zamofing** : merci, applaudissements.

Je tiens à remercier toute l'équipe du Mémento qui fait un travail extraordinaire. Je crois que pratiquement toutes les personnes qui sont dans cette salle sont abonnées au journal qui paraît sauf erreur 8 fois par année. Il est toujours très intéressant à lire avec beaucoup d'anecdotes, des histoires anciennes et futures. En tous les cas vous égayez la commune avec votre Mémento, nous vous en remercions, et c'est un grand plaisir à chaque fois de le lire, merci beaucoup.

### **POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : Divers**

A qui puis-je donner la parole ?

**M. Maurice Bochud, Posieux** : le 29 mars 2022, la section des lacs et cours d'eau a fermé le canal du Moulin-Neuf pour permettre aux quelques truites de la Sarine encore en bonne santé de remonter le cours d'eau de la Glâne. Si ces travaux ont fait le bonheur des poissons, ce n'est pas le cas pour les habitants du Moulin-Neuf. En effet, en plus d'alimenter la roue à eau du moulin agricole et de la scierie, le canal est utilisé pour récolter les eaux claires des drainages des sources de la route et des toits du quartier du Moulin-Neuf. Actuellement, avec les fortes pluies, le débit n'est pas négligeable. Par contre en été, seul un fil d'eau circule, laissant sous les maisons des flaques d'eau stagnantes avec toutes les conséquences que cela entraîne, les odeurs, etc. Ce printemps, afin d'éviter une trop grande accumulation d'eau sous la maison, j'ai curé la partie aval du canal en espérant que l'eau s'écoule plus facilement. Cela a fonctionné pendant 6 mois, mais force est de constater que la nature est très efficace pour reprendre ce que l'on utilise plus. Un curage devrait être effectué chaque année. Lors d'une assemblée, un crédit a été voté pour assainir le réseau d'eau claire du Moulin-Neuf. Serait-il possible d'utiliser cet argent pour tirer une conduite dans le canal qui passe sous le Moulin-Neuf et la scierie, là où aboutissent toutes les eaux claires du quartier du Moulin-Neuf et ensuite l'amener vers la Glâne ? Est-ce qu'il y a quelque chose qui est en train de se faire ou qui va se faire à cet endroit ?

**M. Dominique Zamofing** : merci pour votre intervention. C'est juste que nous avons voté un crédit en 2021. Nous avons ensuite mandaté un bureau d'ingénieurs, un projet est prêt. Le Conseil communal a décidé de temporiser un petit peu ce projet parce que nous nous sommes dit que peut-être d'ici une année ou deux il y aura des événements qui vont nous faire dire que l'on doit activer ce projet ou peut-être que cela va très bien fonctionner sans changement. Nous prenons note de votre prise de parole et de vos remarques. Les plans sont prêts et nous allons les mettre à l'enquête. Il est peut-être judicieux que nous organisions une rencontre avec la commune pour finaliser la discussion et trouver les meilleures solutions économiquement aussi.

**M. Maurice Bochud** : j'ai discuté avec des gens qui prenaient des mesures. Ils mettraient la conduite le long du canal pour ensuite contourner le Moulin-Neuf et passer sous la route, et rejoindre le canal plus bas en dehors des bâtiments. Alors que le canal est déjà creusé, il suffirait de mettre un tuyau dedans puis de récolter l'eau dans le canal où les eaux arrivent maintenant.

**M. Dominique Zamofing** : je vous rappelle quand même que le canal passe sous les bâtiments. Ce n'est peut-être pas l'idéal de mettre des canalisations sous les bâtiments. C'était aussi la vision de l'ingénieur : en général, quand il y a des conduites ou des canalisations qui sont sous un bâtiment, on essaie de les sortir de ce périmètre. Lorsqu'il faut

intervenir actuellement les propriétaires sont connus, mais dans quelques années les bâtiments sont peut-être en d'autres mains et ce n'est pas toujours évident d'aller chez un privé pour passer sous son bâtiment pour de l'entretien. L'idée est plutôt de mettre les conduites dans les routes et non sur les parcelles privées, comme ce qui se fait dans les quartiers actuellement en général. C'est beaucoup plus facile pour intervenir par la suite. Mais je vous promets que nous prenons rendez-vous en début d'année prochaine pour faire le point sur ce qu'il y a lieu de faire dans ce secteur-là. Est-ce que j'ai répondu à votre question ? merci. D'autres demandes de prise de parole ?

**M. Roger Galley, Ecuwillens** j'ai une question un peu associée à mon cousin Michel concernant les appartements protégés dans la commune. Je ne sais pas si suite à la Feuille officielle toutes les communes alentours s'occupent de ce problème. Je fais partie de la commission des aînés. Nous avons fait un sondage dans la population : nous sommes plus de 400 personnes dans la commune et un des principaux soucis pour ces personnes c'était de pouvoir rester dans leur village où il fait bon vivre, avec si possible des appartements qui pourraient être mis à leur disposition. Je ne sais pas si vous le Conseil communal avez aussi parlé de ce problème-là et si vous avez une possibilité, un terrain ou le terrain qui est derrière la laiterie, je me souviens qu'à l'époque M. Karth syndic avait voulu l'acheter. Je ne sais pas si c'est toujours une parcelle qui est en zone à bâtir ou pas.

**M. Dominique Zamofing** : merci pour votre intervention. En début de législature, le Conseil communal a établi un plan de législature. Ce genre de projet ne figure pas au plan de législature actuellement. Nous ne sommes pas en possession d'un terrain où l'on pourrait construire un bâtiment ou des appartements protégés. Le terrain qui est au nord de l'ancienne laiterie est dans un dévers en côte et il n'est pas en zone à bâtir actuellement. Je ne sais pas les visions que M. Karth avait à l'époque. En tous les cas actuellement, il n'est pas en zone à bâtir. A l'époque, lorsque la Croix-Blanche à Posieux avait réalisé son hôtel résidence, c'était aussi dans l'idée que certaines personnes âgées aillent quelque temps dans ces appartements. Nous n'avons pas eu beaucoup de retours de personnes qui sont allées dans ces appartements jusqu'à maintenant. Nous ne savons pas s'il y a une forte demande ou plutôt les gens essaient au maximum de rester à la maison. Nous avons mis à disposition des personnes âgées les TPMR, c'est-à-dire que des personnes de la commune donnent de leur temps afin de transporter les personnes âgées pour les rendez-vous médicaux ou foyer de jour au home ou autres. Ces personnes-là sont défrayées par la commune pour les kilomètres uniquement. Il s'agit vraiment de bénévolat de leur part et je les en remercie au passage. Voilà une mesure que le Conseil communal a mis en place. La commission Senior+ a aussi différents projets mais actuellement, pour vous répondre franchement, nous n'avons pas en tous les cas pour cette législature de projet ni de vision sur le terrain pour réaliser ce genre d'infrastructure. La prochaine législature sera sûrement ouverte à la discussion et à de nouveaux projets. Il est vrai que les terrains sont rares et ce n'est peut-être pas non plus ce que recherchent les promoteurs immobiliers : ce genre d'appartement finalement est utilisé par des personnes pour une assez courte durée. Pour le propriétaire, ce n'est pas toujours évident d'avoir des personnes qui font quelques mois, car entre le moment où la personne n'arrive plus à subvenir à ses besoins et jusqu'à ce qu'elle entre au home, cette période-là est souvent assez courte, de 3 à 6 mois. Mais c'est vrai que ce sont des infrastructures qui sont appréciables et qu'il y a des communes qui mettent ce genre de projet en œuvre. Actuellement, au sein de la commune, ce n'est pas prévu d'ici à la fin de la législature. J'espère avoir répondu à votre question M. Roger Galley.

**M. Roger Galley** : plus ou moins. Farvagny bâtit 14 appartements près du home, il y a même à Montban de l'autre côté du village des privés qui ont fait 6 appartements. Je ne sais pas peut-être qu'on aurait dû garder la laiterie, il y avait un ascenseur, cela aurait déjà pu faire quelques appartements de libre. Les Condémines aussi, c'est vrai qu'il faut que ce soit au centre du village, près du restaurant, de l'arrêt du bus et de l'église, le cimetière c'est peut-être moins vivant.

**M. Dominique Zamofing** : merci pour vos considérations.

**M. Antoine Brodard, Posieux :** j'ai une première question : j'avais entendu à l'époque que la commune de Hauterive FR voulait bâtir une centrale de chauffage à bois. Est-ce que c'est toujours d'actualité ?

**M. Dominique Zamofing :** alors pour votre première réponse la commune de Hauterive FR avait prévu dans son plan de législature, effectivement, d'étudier une possibilité de construire une centrale à bois dans le secteur Champ du Nod, sur la parcelle communale. Pour faire une centrale à bois, il faut aussi avoir des clients et des intéressés et un sondage a été réalisé au sein du village de Posieux. Il y a des intéressés et les promoteurs souhaitent d'abord analyser aussi d'autres variantes parce que pour eux, le chauffage à distance c'est une option. Mais maintenant il y a aussi d'autres systèmes style pompe à chaleur réversible, qui peut apporter du frais en été, chose qu'un chauffage à distance ne peut pas faire. Nous avons aussi approché le groupe e, qui souhaite faire une centrale de chauffage à distance sur le plateau de Châtillon pour alimenter FriCAD 1 et 2. Si le groupe e veut construire cela sur la commune de Hauterive FR, pourquoi est-ce que la commune ne pourrait pas en bénéficier ? Le groupe e nous doit une réponse depuis ce printemps, nous sommes maintenant en fin d'année. J'espère qu'ils arrivent bientôt au bout de leurs études et qu'ils pourront nous dire s'il y a plusieurs variantes de leur part : soit ils viennent depuis Châtillon parce que leur projet initial est d'aller jusqu'en bas à Matran. Puis on s'est dit que l'on pourrait faire un piquage sur la conduite qui descend sur Matran. C'est une option. Une 2ème option c'est de profiter de la Sarine pour mettre une sorte de pompe à chaleur avec des échangeurs pour prendre le delta qui a de la thermique pour alimenter ce secteur-là. C'est une variante qui sera peut-être assez difficile à mettre en œuvre puisque la Sarine est un secteur protégé. Le groupe e est en train d'étudier cette variante-là, ce n'est donc pas enterré. S'il nous dit qu'il ne vient pas du tout, nous allons réactiver cette variante-là. Il est vrai que les mois passent. Après une année et demie les gens commencent aussi à changer leur système de chauffage. Il y a des incitations pour cela et plus vite nous aurons les réponses du groupe e plus vite la commune pourra se positionner et prendre une décision. Que ce chauffage à distance soit créé ou non, les grands clients sont de toute façon dans ce secteur-là et nous pourrions les contraindre d'une certaine manière mais pas les forcer non plus. Nous avons bien senti que dans leur idée ils sont pour un chauffage à distance, mais ils ont quand même en tête qu'ils vendent des appartements et si on peut avoir du frais l'été grâce à un système de chauffage de refroidissement c'est aussi intéressant. La porte n'est pas fermée mais actuellement, on ne peut pas vous répondre par l'affirmative pour un chauffage à distance.

**M. Antoine Brodard :** merci pour les renseignements. La 2ème chose : M. le Syndic nous a parlé du rond-point du Tronc Bourlo. Il y a une dizaine de jours je vois dans La Liberté le Conseiller d'État M. Jean-François Steiert nous dire que les villages qui sont traversés par une route cantonale, s'ils le souhaitent, peuvent demander une réduction de la vitesse. Je trouve que le Conseil communal devrait étudier aussi cette possibilité en parallèle avec le rond-point du Tronc Bourlo. Vous êtes de toute façon déjà en contact avec le Service des ponts et chaussés et puis j'estime que vous pourriez aussi étudier cette possibilité de réduction de vitesse, qui apporterait l'avantage d'être moins coûteux, d'avoir moins de bruit et d'être plus sécuritaire. Voilà mon point de vue, merci.

**M. Dominique Zamofing :** merci. Une des raisons pourquoi le Conseil communal a créé une étude et demandé au canton d'accepter notre mini rond-point, c'était aussi pour freiner la circulation dans cette zone-là. Pour la variante à 30 km/h., on a vu qu'il y a des essais dans certaines communes notamment à Neyruz pour la nuit. Nous n'avons pas déposé de demande officielle pour une demande à 30 km/h. Lors de la session dernière au Grand Conseil, une motion pour maintenir la norme de 50 km/h. dans les localités a été acceptée. La limite normale c'est donc 50 km/h. En cas d'exception et si des mesures le justifient la possibilité reste de pouvoir demander le 30 km/h., mais dans ce secteur-là notre option c'est vraiment de réaliser ce rond-point. Je pense qu'une fois que les gens arrivent vers le rond-point, ils vont de toute façon freiner leur vitesse et les automobilistes traverseront un peu plus gentiment ce secteur du centre du village de Posieux. Lors de la réalisation des infrastructures

à Champ-du-Nod, actuellement c'est 50 km/h. Nous avons demandé de le mettre plus loin, mais cela n'a pas été accepté parce que ce n'est pas construit des deux côtés de la route. Nous ne savons pas encore si le rond-point sera accepté, la demande doit encore être soumise aux instances cantonales pour approbation. Il y a un 2ème rond-point prévu, ce qui freinerait aussi la vitesse ; à voir s'il sera accepté. Nous essayons dans la mesure du possible de freiner les voitures, mais c'est difficile parce qu'il y a un boulevard à la sortie du village et les gens ont tendance à accélérer assez fortement. Moi le premier je me suis fait prendre au radar dans ce secteur le jour de la Bénichon. Je suis d'accord avec vous qu'actuellement, les voitures arrivent un peu trop fort dans ce secteur de la sortie du village. Nous espérons que ce rond-point sera réalisé en 2026 et après nous pourrions en tirer les conséquences. Est-ce que j'ai répondu M. Brodard, partiellement aussi ?

**M. Antoine Brodard** : partiellement aussi, je veux dire qu'avec la limitation de vitesse cela sécurise un peu l'ensemble du village tandis que le rond-point sécuriserait juste l'endroit du rond-point. Nous espérons aussi tous qu'il y aura des médecins, ce qui va occasionner beaucoup plus d'entrées et sorties sur la route cantonale. Si la vitesse est abaissée c'est mieux.

**M. Dominique Zamofing** : on comprend votre demande et puis on voit aussi que le 30 km/h. dans certaines localités, notre voisine pour ne pas la citer, cela donne aussi un grand débat. Peut-être que le 30 km/h. va faire son chemin et que dans 2-3 ans nous aurons une autre vision. Du côté du Conseil communal, nous nous renseignerons aussi auprès des communes qui ont fait ces tests pour savoir s'ils les poursuivent ou non. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ?

**M. Raphaël Dousse, Ecuwillens** : on avait déjà causé des pistes cyclables sur Fribourg, j'ai vu qu'on a mis un emplâtre sur une jambe de bois en regoudronnant, qu'est-ce qu'il en est ?

**M. Dominique Zamofing** : on a vu qu'il y a une piste cyclable qui a été dessinée mais sur le gabarit de la route actuellement, c'est du provisoire. Je parle sous la haute surveillance de M. l'ingénieur cantonal et j'espère que je ne suis pas faux. C'est toujours prévu de faire une bande cyclable en dehors du périmètre de la route cantonale, depuis le Bois de la Glâne jusqu'à Agroscope dans un premier temps et dans un 2ème temps, après la sortie du village direction le Gibloux. C'est en étude et actuellement ils ont fait au plus pressant je dirais pour protéger les cyclistes, mais je vous confirme que nous avons eu des contacts.

**M. Raphaël Dousse** : merci mais cela fait partie aussi des économies d'énergie.

**M. Dominique Zamofing** : tout à fait.

**M. Raphaël Dousse** : je l'ai fait l'autre jour à vélo et c'est presque plus dangereux qu'avant, quand on sort sur la droite les voitures vous serrent.

**M. Dominique Zamofing** : cela reste une route cantonale qui est très fréquentée, avec beaucoup de poids lourds. C'est vrai que les cyclistes ne sont pas fortement protégés dans ce secteur-là. D'autres demandent de parole ?

**M. Christophe Chavallaz** : j'ai une question au point 11 du budget : il est prévu la surveillance du site scolaire, est-ce que ce projet sera présenté à une prochaine assemblée pour savoir les contours du projet de surveillance vidéo ?

**M. Dominique Zamofing** : je donne la parole à M. Cudré-Mauroux qui est spécialiste de la surveillance.

**M. Patrick Cudré-Mauroux** : ce projet vous sera soumis mais seulement à titre d'information je crois, nous avons préparé un règlement avec toute une documentation technique qu'on a soumis au bureau de la protection des données et à la préfecture de la Sarine, c'est cette dernière qui validera notre projet ou non. L'idée est d'installer un certain nombre de caméras de surveillance aux abords de l'école à Posieux, pour mémoire. Ce règlement, selon la Loi sur les communes, n'a pas à être adopté par l'assemblée communale, c'est un règlement que le Conseil communal peut directement utiliser. Par contre, dès qu'il sera approuvé, c'est très volontiers que l'on vous montrera de quoi il s'agit, pour l'instant le dossier est sur la table de la préfecture depuis déjà 5-6 mois et on reste dans l'attente de la décision.

**M. Christophe Chavaillaz** : merci. Encore une petite question : le tour de Hauterive FR a subi malheureusement des dégâts suite aux lâchers d'eau du groupe e. Je voulais juste savoir s'il la commune ou alors un autre propriétaire allait remettre ce chemin en état.

**M. Dominique Zamofing** : oui, notre responsable du service technique M. Zanetti a fait le tour avec le responsable de Gibloux parce qu'on a des chemins qui se chevauchent et on est moins touché je dirais sur la commune de Hauterive FR. Il est prévu de remettre à niveau ces magnifiques chemins qui sont fortement empruntés et on espère qu'il n'y aura pas d'autres crues. Aujourd'hui l'eau est à nouveau relâchée et avec les fortes précipitations, nous espérons que cela ne sera pas au même niveau que la dernière fois. Ces chemins seront remis en état ce printemps, je pense que durant l'hiver cela sera un peu plus difficile.

**M. Christophe Chavaillaz** : merci beaucoup.

**M. Dominique Zamofing** : y a-t-il d'autres questions ? non, tout le monde a soif, c'est très bien.

Arrivé au terme de cette assemblée, je n'aimerais pas omettre de vous remercier de votre participation nombreuse ce soir, mais aussi de votre fidélité, de l'intérêt que vous portez aux affaires communales ainsi que de la confiance que vous témoignez à vos autorités dont le seul souci est la garantie de la qualité de vie, des prestations aux citoyens et à la bonne gestion des deniers communaux. Je remercie également mes collègues du Conseil communal pour leur confiance et leur engagement sans faille tout au long de l'année.

Je tiens à remercier, en cette fin d'année, le personnel communal de l'administration, de l'édilité, les auxiliaires, les membres des commissions communales, le corps enseignants, les sapeurs-pompiers et les membres du Memento. Merci pour votre engagement et votre fidélité. Merci également à vous chers citoyens de la commune de Hauterive FR pour votre fidélité aux assemblées communales, pour le soutien envers vos autorités et pour tout ce que vous apportez tout au long de l'année pour que Hauterive FR soit une commune où il fait bon vivre.

Excellente fête de fin d'année à tous, restez en bonne santé et vive la commune de Hauterive FR. Je clos cette assemblée du budget 2024. Applaudissements.

Merci et excellente fin de soirée.

La séance est levée à 22h05.

La Secrétaire :

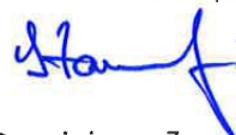


Chantal Duennenberger

LE CONSEIL COMMUNAL



Le Syndic :



Dominique Zamofing



Hauterive, le 4 décembre 2023

**Assemblée communale du 11 décembre 2023**  
**Rapport de la Commission financière**

Conformément à ses attributions, la Commission financière a rencontré le 21 novembre 2023 le Conseil communal.

La Commission financière vous fait part de son préavis établi sur cette base.

**Point 2 de l'ordre du jour :**

**Approbation des statuts de l'Association de communes pour l'exploitation de la STEP à Villars-sur-Glâne (ASEV)**

La commission financière a étudié les statuts de l'Association de communes pour l'exploitation de la STEP (ASEV) à Villars-sur-Glâne.

Notre commune sera l'une des 5 communes membres de l'association et détiendra 3 voix à l'assemblée des délégués, soit env. 13.6% des voix et 1 voix sur 7 au comité de direction. L'assemblée des délégués aura les attributions que lui confèrent les présents statuts, notamment de décider du budget, d'approuver les comptes et d'adopter les clés de répartition pour les frais d'investissements et les frais d'exploitation.

Concernant la clé de répartition des frais d'exploitation, celle-ci sera revue au minimum tous les 5 ans. L'apport initial de notre commune au capital social de l'association sera de CHF 114'600.- (sur un total de CHF 1'000'000.-), financé par un prélèvement sur la réserve de l'épuration.

La commission financière rejoint les conclusions du Conseil communal et recommande à l'Assemblée communale d'approuver les statuts de l'ASEV.

**Point 3 de l'ordre du jour :**

**Règlement pour la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique**

La Commission financière a étudié le projet de règlement ainsi que la liste annexée. Notre commission tient à rappeler qu'il ne s'agit pas ici d'une tâche communale. Ce règlement répond toutefois à une problématique bien actuelle, l'efficacité énergétique.

Notre commission souhaite amender le présent règlement et propose deux modifications :

1<sup>ère</sup> modification proposée :

Art. 2 al. 2 : Ajout du terme « maximum » avant le montant de CHF 50'000.- (« *Le montant annuellement alloué est de maximum CHF 50'000.-* »), ceci afin de pouvoir laisser plus de flexibilité lors de l'élaboration des budgets annuels.

2<sup>ème</sup> modification proposée :

Notre commission souhaite limiter la durée de ce règlement pour une période de 5 ans, soit pour les années 2024 à 2028. L'octroi de subvention dans le domaine de l'énergie n'étant pas une tâche communale, il est nécessaire d'évaluer les résultats et la pertinence de ces mesures. Aussi, la commission financière propose l'ajout d'un nouvel article formulé ainsi :

« Le présent règlement entre en vigueur le 01.01.2024 pour une durée de 5 ans. »

Sous réserve de l'acceptation des deux modifications proposées, la Commission financière préavise favorablement le *Règlement pour la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique*.

#### **Point 4 de l'ordre du jour :**

##### **Règlement relatif à la gestion des déchets, suppression de l'art. 15 al. 4**

La Commission financière préavise favorablement la suppression de l'art. 15 al. 4, car cet énoncé figure déjà à l'article 24 du présent règlement.

#### **Point 5 de l'ordre du jour : Budget de fonctionnement 2024**

La Commission financière a étudié attentivement le budget 2024 de notre commune, qui prévoit un déficit de CHF 8'153.- (comparé à un déficit de 70'500.- au budget de l'exercice 2023).

Nous devons constater que la situation se péjore. En effet, l'année 2022, dernier exercice pour lequel nous disposons des comptes, se soldait avec un bénéfice conséquent d'environ 875'000.-. Il y a donc une péjoration du budget de l'ordre de CHF 880'000.- en l'espace de 2 ans. Les principales raisons sont les suivantes :

**Augmentation du budget de l'administration générale de CHF 185'000.-**, ceci en raison notamment de l'engagement d'un administrateur communal et de dépenses informatiques en augmentation.

**Augmentation des budgets de la formation et de la santé à hauteur de CHF 140'000.- resp. CHF 209'000.-**. Ces augmentations sont principalement des dépenses liées, dont notre assemblée n'a pas la maîtrise. Nous relevons par exemple que notre participation aux dépenses cantonales dans le domaine de la formation augmente d'env. 9% par rapport à l'exercice 2022 alors que les dépenses liées aux établissements médicaux sociaux et aux soins ambulatoires connaissent une augmentation de l'ordre de 21% par rapport aux comptes 2022.

Pour la première fois en 2024, **le bâtiment édilitaire et l'infrastructure de la déchèterie sont amortis**. Il en résulte une charge d'amortissement annuelle supplémentaire de près de **CHF 157'000.-** pour ces deux objets.

Ces augmentations de charges doivent être mises en perspective avec l'évolution des recettes fiscales. **Nous notons une augmentation des impôts des personnes physiques et morales de l'ordre de 4%**, par rapport à l'exercice 2022, bien moindre que la croissance des charges.

Ces augmentations de charges et l'évolution des recettes fiscales doivent faire l'objet d'une attention particulière ces prochaines années.

En ce qui concerne l'examen de détail, nous nous référons aux commentaires du Conseil communal pour les explications fournies.

Sur la base des informations communiquées et de notre analyse, la commission financière préavise favorablement le budget de fonctionnement pour l'année 2024 qui prévoit un déficit de CHF 8'152.99.

#### **Point 6 de l'ordre du jour : Budget d'investissement**

##### **6.1 Crédit pour la mise en séparatif EU-EC Vy de Villard et la Pala**

Se basant sur les informations fournies par le Conseil communal, la commission financière préavise favorablement le financement de ces travaux à hauteur de CHF 480'000.- par prélèvement sur la réserve existante de l'épuration.

## **6.2 Crédit pour le remplacement de la supervision de la STEP**

Afin de garantir une exploitation sûre et pérenne de notre site, la commission financière préavise favorablement cet investissement à hauteur de CHF 35'000.- par prélèvement sur la réserve existante de l'épuration.

## **6.3 Crédit relatif au déploiement de la fibre optique entre les sites communaux**

Une ligne exclusive entre les différents sites de la commune permettra un meilleur niveau de sécurité. De ce fait, la commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 30'000.- financé par les liquidités.

## **6.4 Crédit pour la réfection des terrains de basket et de football – école de Posieux**

Vu le mauvais état actuel des terrains de basket et de football, la commission financière préavise favorablement les investissements prévus de CHF 45'000.- pour le terrain de basket et de CHF 95'000.- pour le terrain de football de l'école de Posieux, financés par les liquidités.

## **6.5. Crédit pour Greensite – solutions SIG Cloud**

Un inventaire ainsi qu'une surveillance du réseau routier et d'entretien sont recommandés. La commission financière préavise donc favorablement cet investissement de CHF 40'000.- par le prélèvement sur les liquidités.

## **6.6. Mise à jour du PGEE (plan général d'évacuation des eaux )**

Le plan général d'évacuation des eaux datant de 2004, la commission financière préavise favorablement cette mise à jour dont le coût d'investissement est de CHF 75'000.- selon l'offre du bureau d'ingénieurs ERNST FUCHS SA de St-Ours, financé par la réserve de l'épuration.

## **6.7. Participation au capital social de l'ASEV (Association de communes pour l'exploitation de la STEP, à Villars-sur-Glâne)**

La commission financière préavise favorablement cette participation de CHF 114'600.- sur un capital social de CHF 1'000'000.-, par un prélèvement sur la réserve de l'épuration.

## **6.8. Crédit d'étude complémentaire pour notre participation au PAD-PED Champ du Nod**

Notre commune est propriétaire d'une parcelle d'env. 3'000 m<sup>2</sup>. Notre participation se monte à 8% des coûts totaux. Cette participation au PAD-PED s'élèvera à CHF 65'000.-. La commission financière préavise favorablement le crédit complémentaire de CHF 40'000.- financé par les liquidités.

## **6.9 Crédit d'étude complémentaire pour le réaménagement de la place du village d'Ecuvillens**

En mai 2022, l'assemblée communale avait accordé un crédit d'étude de CHF 40'000.- pour ce projet de réaménagement. A ce jour, le montant nécessaire pour nous présenter un avant-projet chiffré est estimé à CHF 60'000.- par le Conseil communal. Les coûts de l'étude et de l'avant-projet s'élèvent ainsi à CHF 100'000.-, ce qui est conséquent et présage d'un projet final d'un coût de l'ordre de CHF 1'200'000.-.

Vu que l'intention de notre commune est de réaménager notre place de village, la commission financière préavise favorablement cet investissement.

Pour la Commission financière

Le Président :



Vincent Jacquat

Le Secrétaire :



Serge Despont

## Point 2 de l'ordre du jour

### Règlement communal relatif à la taxe sur la plus-value

L'Assemblée communale

- Vu la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT);
- Vu les articles 113a ss. de la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC);
- Vu l'article 51i du règlement d'exécution du 1<sup>er</sup> décembre 2009 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATEC);
- Vu la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo);
- Vu l'ordonnance sur les finances communales du 14 octobre 2019 (OFCo);

Arrête :

#### **Art. 1 But**

<sup>1</sup> Le présent règlement a pour but de définir le taux et l'affectation de la taxe communale en relation avec les montants obtenus en application de l'article 113a al. 1a LATEC.

#### **Art. 2 Taux**

La taxe communale s'élève à 25 % du prélèvement cantonal.

#### **Art. 3 Affectation de la taxe communale (art. 113c al. 5 LATEC)**

<sup>1</sup> Peuvent être notamment financés par le biais de la taxe communale les objets suivants:

- les indemnités pour cause d'expropriation matérielle découlant d'une mesure d'aménagement;
- les études de densification et de requalification du milieu bâti;
- les plans d'aménagement de détail-cadre;
- les plans d'aménagement de détail;
- l'aménagement d'espaces publics;
- l'organisation de concours et les mandats d'étude parallèle;
- l'acquisition de terrains par le biais du droit d'emption légal selon les modalités définies par les articles 46a et 46b LATEC;
- l'aménagement d'espaces verts et de loisirs;
- les itinéraires de mobilité douce;
- d'autres mesures d'aménagement réalisées par des tiers.

#### **Art. 4 Financement spécial**

<sup>1</sup> Par l'adoption de ce règlement, la commune institue un financement spécial pour l'aménagement du territoire (ci-après: financement spécial).

<sup>2</sup> L'utilisation concrète des moyens du financement spécial pour les objets mentionnés à l'article 3 est décidée par le conseil communal et sous réserve des compétences financières de l'Assemblée communale.

## **Art. 5 Finances communales**

<sup>1</sup> Les opérations d'attribution et de prélèvement sur le financement spécial figurent dans les comptes communaux.

<sup>2</sup> L'état du financement spécial est comptabilisé au bilan.

## **Art. 6 Entrée en vigueur**

<sup>1</sup> Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.

Adopté par l'assemblée communale du

Le/La Secrétaire :

Le/La Président/e :

Approuvé par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, le

Jean-François Steiert  
Conseiller d'Etat, Directeur

## **Message relatif au Règlement concernant la taxe communale sur la plus-value**

### **Commentaires généraux**

La taxe sur la plus-value est prévue par les art. 113a et suivants de la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC). Elle est perçue dans le cadre d'un régime de compensation fondé sur l'article 5 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et entièrement défini par le droit cantonal. La procédure de taxation des terrains soumis à celle-ci en raison d'une plus-value générée par l'une des mesures d'aménagement prévues par l'article 113a al. 2 et 3 LATeC ainsi que la procédure de perception sont exclusivement gérées par l'administration cantonale.

Selon l'article 113a LATeC, la compensation des avantages majeurs résultant d'une mesure d'aménagement se fait par le biais d'une taxe sur la plus-value prélevée par le canton (alinéa 1). Le service des contributions de l'Etat de Fribourg procède à la taxation et à la facturation de la taxe. Les communes peuvent prélever une taxe sur la plus-value liée à des mesures d'aménagement sur la base de la taxation cantonale. Cette taxe se monte au maximum à un quart du prélèvement cantonal.

**La part dévolue à la commune est déduite de la part cantonale (alinéa 1a). Il ne s'agit donc pas d'une taxe supplémentaire, mais de la possibilité pour la commune de percevoir et de disposer d'une part (maximum 25%) de la taxe prélevée par le Canton.** Pour ce faire, la commune doit se doter du présent règlement de portée générale.

Est considérée comme un avantage majeur l'augmentation de la valeur d'un bien-fonds qui résulte

- d'une mise en zone à bâtir,
- d'une modification notable de la destination et de la typologie des constructions de la zone dans laquelle le bien-fonds est situé ou
- de l'augmentation des possibilités de construire d'un bien-fonds situé en zone à bâtir, lorsque cette augmentation représente au minimum le 50% des surfaces de plancher du potentiel initial.

Les montants perçus seront exclusivement affectés au financement de mesures d'aménagement du territoire, telles que l'établissement de plans d'aménagement de détail, la réalisation d'études, l'aménagement d'espaces publics, d'espaces verts ou de loisirs, ou encore d'itinéraires de mobilité douce, par exemple.

Les articles ci-dessous appellent les commentaires particuliers suivants :

#### **Art. 1**

Cette disposition fixe le but du règlement.

#### **Art. 2**

La taxe communale se monte à 25% de la taxe cantonale, la part communale étant déduite du prélèvement cantonal. Cela représente le maximum que la commune peut percevoir sur la taxe cantonale.

#### **Art. 3**

Selon l'art. 113c al. 5 LATeC, l'affectation de la taxe communale doit servir au financement de mesures d'aménagement du territoire au sens de la LAT. Du moment que la nature de l'affectation reste dans le champ d'application du droit fédéral, la commune donc a le choix de déterminer les objets qu'elle envisage de financer. Elle peut également définir un ordre de priorité entre les différents objets, comme le fait l'article 113c al. 2 LATeC pour l'affectation des recettes du Fonds cantonal. Par ailleurs, il faut préciser que le financement au niveau communal peut être prévu pour compléter la couverture des coûts lorsqu'un objet est partiellement financé par le Fonds cantonal en application de la disposition précitée.

Les objets qui font l'objet d'un financement par le biais de la taxe communale sont:

- les indemnités pour cause d'expropriation matérielle découlant d'une mesure d'aménagement;
- les études de densification et de requalification du milieu bâti;
- les plans d'aménagement de détail-cadre;
- les plans d'aménagement de détail;
- l'aménagement d'espaces publics;
- l'organisation de concours et les mandats d'étude parallèle;
- l'acquisition de terrains par le biais du droit d'emption légal selon les modalités définies par les articles 46a et 46b LATeC;
- l'aménagement d'espaces verts et de loisir;
- les itinéraires de mobilité douce;
- d'autres mesures d'aménagement réalisées par des tiers.

#### Art. 4

Le financement spécial pour l'aménagement du territoire découle de l'art. 38 de la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo) ainsi que de l'art 21 de l'ordonnance sur les finances communales du 14 octobre 2019 (OFCo).

Concrètement, le financement spécial est l'affectation obligatoire de moyens à la réalisation d'une tâche publique définie. Les charges et les revenus sont inscrits dans le compte de résultats tandis que les dépenses et les recettes sont inscrites dans le compte des investissements. Les soldes de financement spéciaux sont portés au bilan.

La répartition des compétences financières entre le conseil communal et le législatif communal est régie par le règlement des finances de la commune et la législation sur les finances communales.



## Information sur l'eau de consommation fournie par le Consortium des Eaux du Graboz en 2023

Durant l'année 2023, le Laboratoire cantonal a procédé à l'analyse de divers échantillons des eaux du Consortium du Graboz. Les prélèvements ont été réalisés à plusieurs endroits du réseau de distribution. L'eau fournie par le Consortium des Eaux du Graboz provient de la nappe phréatique captée par pompage à La Tuffière, du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN) et de la Commune de Villars-sur-Glâne.

Les échantillons prélevés répondent aux exigences légales sur la qualité microbiologique et chimique de l'eau.

Le tableau ci-après présente les plages des valeurs de dureté et de teneurs en nitrate mesurées :

<i>Dureté totale</i> :	37.0 degrés français
<i>Teneur en nitrate</i> :	28 mg/l (tolérance légale : 40 mg/l).

Pour tout complément d'information, l'administration communale de Hauterive se tient volontiers à votre disposition au numéro de téléphone 026 411 92 00.



# COMPTES DE RESULTAT 2023

Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022		Différence entre comptes et budget 2023
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>818 695,23</b>	<b>71 316,92</b>	<b>818 556,00</b>	<b>70 890,00</b>	<b>874 998,29</b>	<b>105 145,47</b>	<b>-287,69</b>
<b>01</b>	<b>Législatif et exécutif</b>	<b>179 894,20</b>		<b>183 600,00</b>	<b>500,00</b>	<b>177 785,58</b>	<b>470,00</b>	<b>-3 205,80</b>
<b>011</b>	<b>Législatif</b>	<b>35 608,75</b>		<b>28 200,00</b>	<b>500,00</b>	<b>36 490,23</b>	<b>470,00</b>	<b>7 908,75</b>
<b>0110</b>	<b>Législatif</b>	<b>35 608,75</b>		<b>28 200,00</b>	<b>500,00</b>	<b>36 490,23</b>	<b>470,00</b>	<b>7 908,75</b>
0110.3000.00	Jetons de présences de la commission financière	1 600,00		1 500,00		2 950,00		100,00
0110.3000.01	Commission de naturalisation	350,00		500,00				-150,00
0110.3000.02	Rémunération des scrutateurs	4 205,00		4 000,00		2 618,90		205,00
0110.3102.00	Frais de publications et imprimés	13 817,30		9 500,00		12 860,55		4 317,30
0110.3130.00	Frais de ports	5 016,15		6 500,00		6 434,33		-1 483,85
0110.3132.00	Honoraires organe de révision	10 620,30		6 200,00		11 626,45		4 420,30
0110.4210.00	Emoluments administratifs naturalisations				500,00		470,00	500,00
<b>012</b>	<b>Exécutif</b>	<b>144 285,45</b>		<b>155 400,00</b>		<b>141 295,35</b>		<b>-11 114,55</b>
<b>0120</b>	<b>Exécutif</b>	<b>144 285,45</b>		<b>155 400,00</b>		<b>141 295,35</b>		<b>-11 114,55</b>
0120.3000.00	Traitement et jetons du Conseil communal	131 920,00		145 000,00		132 348,00		-13 080,00
0120.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	7 692,65		6 000,00		5 256,75		1 692,65
0120.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	1 370,60		1 000,00		987,65		370,60
0120.3054.00	Cotis. patronales caisse compensation alloc. famil.	3 051,10		2 900,00		2 402,95		151,10
0120.3099.00	Autres charges du Conseil Communal	251,10		500,00		300,00		-248,90
<b>02</b>	<b>Services généraux</b>	<b>638 801,03</b>	<b>71 316,92</b>	<b>634 956,00</b>	<b>70 390,00</b>	<b>697 212,71</b>	<b>104 675,47</b>	<b>2 918,11</b>
<b>021</b>	<b>Administration des finances et des contributions</b>	<b>12 212,82</b>	<b>9 957,05</b>	<b>14 100,00</b>	<b>11 500,00</b>	<b>10 447,65</b>	<b>9 381,65</b>	<b>-344,23</b>
<b>0210</b>	<b>Administration des finances et des contributions</b>	<b>12 212,82</b>	<b>9 957,05</b>	<b>14 100,00</b>	<b>11 500,00</b>	<b>10 447,65</b>	<b>9 381,65</b>	<b>-344,23</b>
0210.3130.00	Frais bancaires et postaux	5 944,72		6 000,00		6 012,28		-55,28
0210.3130.01	Frais pmt par cartes de crédit	180,60		100,00		67,77		80,60
0210.3130.02	Frais de poursuites	6 087,50		8 000,00		4 367,60		-1 912,50
0210.4260.00	Remboursement frais de poursuites et rappels		3 728,50		2 500,00		2 950,30	-1 228,50
0210.4612.00	Commission de perception impôts de paroisse		6 228,55		9 000,00		6 431,35	2 771,45
<b>022</b>	<b>Services généraux, administration</b>	<b>573 755,10</b>	<b>23 115,40</b>	<b>558 186,00</b>	<b>21 290,00</b>	<b>598 267,55</b>	<b>56 565,80</b>	<b>13 743,70</b>
<b>0220</b>	<b>Services généraux, administration</b>	<b>573 755,10</b>	<b>23 115,40</b>	<b>558 186,00</b>	<b>21 290,00</b>	<b>598 267,55</b>	<b>56 565,80</b>	<b>13 743,70</b>
0220.3001.00	Solde sapeurs-pompiers pour manifestation			4 000,00		4 345,00		-4 000,00
0220.3010.00	Traitement du personnel administratif	294 058,00		285 000,00		306 254,45		9 058,00
0220.3010.01	Traitement du personnel de conciergerie	6 550,60		6 700,00		5 667,40		-149,40
0220.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	45 641,20		61 000,00		28 071,55		-15 358,80
0220.3040.00	Allocations familiales part employeur	2 937,55		3 000,00		3 084,00		-62,45
0220.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	23 302,80		21 000,00		22 879,75		2 302,80

0220.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	19 561,05		18 000,00		19 729,45		1 561,05
0220.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	2 921,85		2 500,00		2 641,65		421,85
0220.3054.00	Cotis. patronales caisse compensation alloc. famil.	9 171,05		10 800,00		10 459,00		-1 628,95
0220.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	4 560,25		5 000,00		6 057,85		-439,75
0220.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	267,90		2 000,00		1 387,35		-1 732,10
0220.3099.00	Autres charges du personnel	259,40		500,00		227,25		-240,60
0220.3100.00	Fournitures de bureau	18 475,75		12 000,00		10 944,35		6 475,75
0220.3102.00	Frais de publications et annonces	2 706,90		1 500,00		736,15		1 206,90
0220.3110.00	Achat de machines et mobilier	737,85		2 000,00		2 178,65		-1 262,15
0220.3112.00	Equipement de sécurité pour le personnel	3 396,25		3 000,00		4 366,00		396,25
0220.3113.00	Achat d'appareil informatique	3 831,00		3 000,00		4 013,95		831,00
0220.3130.00	Frais de ports	18 903,70		17 000,00		18 914,55		1 903,70
0220.3130.01	Frais de téléphones	7 837,75		8 000,00		7 640,10		-162,25
0220.3130.02	Emoluments de chancellerie	581,00		400,00		322,00		181,00
0220.3130.03	Emoluments pour établissement de cartes d'identité	1 167,20		2 000,00		1 382,20		-832,80
0220.3130.04	Cotisations aux associations	9 150,00		8 800,00		8 900,00		350,00
0220.3130.05	Participation DIGI-FR	2 686,00		2 686,00				
0220.3132.00	Honoraires pour mandats externes divers	4 626,70						4 626,70
0220.3133.00	Hébergement informatique	18 957,35		18 000,00		14 674,15		957,35
0220.3134.00	Primes d'assurances de choses - RC	13 893,75		15 000,00		18 223,85		-1 106,25
0220.3150.00	Entretien machines et mobilier	1 380,10		2 000,00		1 406,30		-619,90
0220.3158.00	Maintenance logiciel informatique	4 620,30		5 000,00		4 633,25		-379,70
0220.3158.01	Prestations de service, informatique	18 289,45		11 000,00		22 780,65		7 289,45
0220.3158.02	Maintenance site internet	4 760,10		4 000,00		3 629,10		760,10
0220.3162.00	Leasing photocopieuse administration	2 520,20		2 600,00		2 520,20		-79,80
0220.3170.00	Frais de réceptions et délégations	24 778,10		20 000,00		59 377,40		4 778,10
0220.3181.00	Pertes sur créances effectives	10,00						10,00
0220.3199.00	Autres charges d'exploitation, cadeaux	1 154,00		500,00		650,00		654,00
0220.3601.00	Emoluments perçus pour les nomades	60,00		200,00		170,00		-140,00
0220.4210.01	Emoluments administratifs		6 301,10		5 000,00		6 425,40	-1 301,10
0220.4210.02	Emol. administratifs établissement cartes identité		1 625,00		5 000,00		2 550,00	3 375,00
0220.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances		4 224,20				16 839,50	-4 224,20
0220.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		10 965,10		11 290,00		10 750,90	324,90
0220.4940.00	Imputation interne – organis. "Foire de Hauterive FR"						20 000,00	
<b>029</b>	<b>Immeubles administratifs</b>	<b>52 833,11</b>	<b>38 244,47</b>	<b>62 670,00</b>	<b>37 600,00</b>	<b>88 497,51</b>	<b>38 728,02</b>	<b>-10 481,36</b>
<b>0290</b>	<b>Bâtiment administratif</b>	<b>49 248,86</b>	<b>38 244,47</b>	<b>61 620,00</b>	<b>37 600,00</b>	<b>87 194,61</b>	<b>38 728,02</b>	<b>-13 015,61</b>
0290.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	4 348,10		7 000,00		5 554,60		-2 651,90
0290.3040.00	Allocations familiales part employeur	25,95		300,00		75,60		-274,05
0290.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	292,65		500,00		392,25		-207,35
0290.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	294,25		500,00		405,10		-205,75

0290.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	72,00		200,00		74,25		-128,00
0290.3054.00	Cotis. patronales caisse compensation alloc. famil.	115,35		300,00		179,25		-184,65
0290.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	44,70		150,00		58,65		-105,30
0290.3101.00	Achat de matériel et produits de conciergerie	43,00		1 000,00		188,60		-957,00
0290.3120.00	Frais d'électricité, eau	5 446,70		4 200,00		3 904,65		1 246,70
0290.3120.10	Frais de combustible pour chauffage	4 162,15		9 000,00		14 289,00		-4 837,85
0290.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	2 323,90		2 100,00		2 174,25		223,90
0290.3144.00	Entretien bâtiments	5 135,30		10 000,00		33 066,20		-4 864,70
0290.3158.00	Contrat de maintenance	3 930,40		3 800,00		3 817,80		130,40
0290.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments	23 014,41		22 570,00		23 014,41		444,41
0290.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances		200,40			233,95		-200,40
0290.4470.00	Location d'appartements		27 600,00		27 600,00		27 050,00	
0290.4479.00	Location station Swisscom Route Posieux 4		10 000,00		10 000,00		11 000,00	
0290.4660.10	Amortissements des produits d'invest. canton		444,07				444,07	-444,07
<b>0298</b>	<b>Locaux annexes - patrimoine administratif</b>	<b>3 584,25</b>		<b>1 050,00</b>		<b>1 302,90</b>		<b>2 534,25</b>
0298.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	2 860,05		500,00		985,70		2 360,05
0298.3040.00	Allocations familiales part employeur	18,70		50,00		9,65		-31,30
0298.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	192,25		100,00		67,00		92,25
0298.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	227,75		100,00		62,90		127,75
0298.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	49,45		50,00		12,95		-0,55
0298.3054.00	Cotis. patronales caisse compensation alloc. famil.	75,75		50,00		30,60		25,75
0298.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	29,05		50,00		8,85		-20,95
0298.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	131,25		150,00		125,25		-18,75
<b>1</b>	<b>ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE</b>	<b>376 610,04</b>	<b>154 078,09</b>	<b>274 091,00</b>	<b>83 648,00</b>	<b>225 037,15</b>	<b>73 996,49</b>	<b>32 088,95</b>
<b>11</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>			<b>8 000,00</b>				<b>-8 000,00</b>
<b>111</b>	<b>Police</b>			<b>8 000,00</b>				<b>-8 000,00</b>
<b>1110</b>	<b>Police communale</b>			<b>8 000,00</b>				<b>-8 000,00</b>
1110.3130.00	Service de sécurité, surveillance de sites			8 000,00				-8 000,00
<b>14</b>	<b>QUESTIONS JURIDIQUES</b>	<b>59 274,50</b>	<b>2 127,30</b>	<b>78 000,00</b>	<b>2 846,00</b>	<b>74 424,40</b>	<b>2 698,60</b>	<b>-18 006,80</b>
<b>140</b>	<b>Service des curatelles</b>	<b>59 274,50</b>	<b>2 127,30</b>	<b>78 000,00</b>	<b>2 846,00</b>	<b>74 424,40</b>	<b>2 698,60</b>	<b>-18 006,80</b>
<b>1400</b>	<b>Service des curatelles</b>	<b>59 274,50</b>	<b>2 127,30</b>	<b>78 000,00</b>	<b>2 846,00</b>	<b>74 424,40</b>	<b>2 698,60</b>	<b>-18 006,80</b>
1400.3612.00	Service des curatelles - participation au Gibloux	59 274,50		78 000,00		74 424,40		-18 725,50
1400.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		2 127,30		2 846,00		2 698,60	718,70
<b>15</b>	<b>SERVICE DU FEU</b>	<b>243 991,52</b>	<b>118 197,30</b>	<b>142 978,00</b>	<b>80 128,00</b>	<b>121 201,78</b>	<b>70 389,00</b>	<b>62 944,22</b>
<b>150</b>	<b>Service du feu</b>	<b>243 991,52</b>	<b>118 197,30</b>	<b>142 978,00</b>	<b>80 128,00</b>	<b>121 201,78</b>	<b>70 389,00</b>	<b>62 944,22</b>
<b>1500</b>	<b>Service du feu</b>	<b>243 991,52</b>	<b>118 197,30</b>	<b>142 978,00</b>	<b>80 128,00</b>	<b>121 201,78</b>	<b>70 389,00</b>	<b>62 944,22</b>
1500.3010.00	Soldes des sapeurs-pompiers					27 250,45		
1500.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	5 160,60		1 200,00		2 521,50		3 960,60
1500.3010.10	Soldes des sapeurs-pompiers pour intervention					9 782,50		
1500.3040.00	Allocations familiales part employeur	48,80		100,00		50,20		-51,20

1500.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	347,80		100,00		173,30		247,80
1500.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	377,30		150,00		188,30		227,30
1500.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	89,80		50,00		36,60		39,80
1500.3054.00	Cotis. patronales caisse compensation alloc. famil.	137,25		100,00		79,35		37,25
1500.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	52,50		50,00		26,15		2,50
1500.3099.00	Autres charges de personnel	1 783,55		1 500,00		5 558,30		283,55
1500.3101.00	Achat de carburant pour les véhicules et machines			500,00		677,45		-500,00
1500.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements					27 568,45		
1500.3130.00	Frais d'interventions facturés par des tiers					993,50		
1500.3130.01	Frais de téléphones et de télécommunications	711,00		500,00		711,10		211,00
1500.3130.02	Frais de centrale d'alarme					994,00		
1500.3130.10	Cotisations aux associations et fédérations					749,70		
1500.3134.00	Primes d'assurances véhicules	997,80		1 200,00		1 861,95		-202,20
1500.3136.00	Honoraires pour visites médicales d'aptitude					991,50		
1500.3138.00	Frais de cours et d'instruction					5 782,15		
1500.3144.00	Entretien local du service du feu	570,80		600,00		571,90		-29,20
1500.3151.00	Entretien véhicules et motopompes	140,00		1 000,00		6 067,40		-860,00
1500.3170.00	Frais de déplacements et autres frais					920,00		
1500.3181.00	Pertes sur créances effectives	478,20				822,85		478,20
1500.3300.60	Amortissements planifiés des véhicules	15 158,96		9 930,00		22 732,08		5 228,96
1500.3301.00	Perte extraordinaire s/véhicule	81 603,91						81 603,91
1500.3611.00	Part. aux dép. cantonales, Centres de renforts	484,70				806,30		484,70
1500.3612.00	Part. à une collab. intercom., Direction sauvetage					3 284,80		
1500.3612.01	RSS, participation Bataillon Sarine	65 848,55		65 998,00				-149,45
1500.3612.02	RSS, versement taxes non-pompiers	70 000,00		60 000,00				10 000,00
1500.4200.00	Taxes non-pompiers		59 172,65		60 000,00		57 852,80	827,35
1500.4240.00	Participation à la concession OFCOM						120,00	
1500.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances						1 109,80	
1500.4260.10	Indemn. personnel communal au Bataillon Sarine		7 500,00		7 500,00			
1500.4470.00	Location des locaux SP		10 220,00		10 220,00			
1500.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		2 369,35		2 408,00		119,85	38,65
1500.4634.00	Subventions de l'ECAB		2 085,00				2 001,00	-2 085,00
1500.4660.40	Amortissements produits d'invest. entrep. publiques		6 063,60				9 185,55	-6 063,60
1500.4661.40	Produits extraordinaires prod. invest. entrep. publiques		30 786,70					-30 786,70
<b>16</b>	<b>DÉFENSE</b>	<b>73 344,02</b>	<b>33 753,49</b>	<b>45 113,00</b>	<b>674,00</b>	<b>29 410,97</b>	<b>908,89</b>	<b>-4 848,47</b>
<b>161</b>	<b>Défense militaire</b>	<b>19 686,64</b>	<b>355,64</b>	<b>5 956,00</b>	<b>146,00</b>	<b>5 742,59</b>	<b>507,04</b>	<b>13 521,00</b>
<b>1610</b>	<b>Défense militaire</b>	<b>19 686,64</b>	<b>355,64</b>	<b>5 956,00</b>	<b>146,00</b>	<b>5 742,59</b>	<b>507,04</b>	<b>13 521,00</b>
1610.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	2 571,10		1 100,00		938,05		1 471,10
1610.3040.00	Allocations familiales part employeur			100,00		12,30		-100,00
1610.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	173,35		100,00		65,50		73,35

1610.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	185,45		100,00		57,10		85,45
1610.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	44,65		50,00		11,80		-5,35
1610.3054.00	Cotis. patronales caisse compensation alloc. famil.	68,35		50,00		29,90		18,35
1610.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	25,70		50,00		9,90		-24,30
1610.3300.40	Amortissements planifiés des tunnels	618,04		406,00		618,04		212,04
1610.3636.00	Contribution à la société de Tir	16 000,00		4 000,00		4 000,00		12 000,00
1610.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		143,95		146,00		295,35	2,05
1610.4660.50	Amortissements des produits d'invest. entrep. privées		211,69				211,69	-211,69
<b>162</b>	<b>Défense civile</b>	<b>53 657,38</b>	<b>33 397,85</b>	<b>39 157,00</b>	<b>528,00</b>	<b>23 668,38</b>	<b>401,85</b>	<b>-18 369,47</b>
<b>1620</b>	<b>Protection civile</b>	<b>50 408,68</b>	<b>33 282,00</b>	<b>30 657,00</b>	<b>218,00</b>	<b>17 891,88</b>	<b>204,85</b>	<b>-13 312,32</b>
1620.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	4 783,60		3 500,00		2 293,70		1 283,60
1620.3040.00	Allocations familiales part employeur	25,05		100,00		36,80		-74,95
1620.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	323,10		100,00		161,35		223,10
1620.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	356,60		200,00		175,15		156,60
1620.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	82,50		100,00		25,75		-17,50
1620.3054.00	Cotis. patronales caisse compensation alloc. famil.	127,20		50,00		73,85		77,20
1620.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	48,60		50,00		24,30		-1,40
1620.3120.00	Frais d'électricité	-773,75		4 500,00		3 896,05		-5 273,75
1620.3144.00	Entretien locaux	2 748,10		1 000,00		1 606,90		1 748,10
1620.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments	4 528,23		15 085,00		4 528,23		-10 556,77
1620.3611.00	Part. aux dép. cantonales, Coûts fonctionnement Pci	5 059,45		5 972,00		5 069,80		-912,55
1620.3690.00	Autres charges de transferts (fonds PC)	33 100,00						33 100,00
1620.4501.00	Prélèvement sur fonds PC		33 100,00					-33 100,00
1620.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		182,00		218,00		204,85	36,00
<b>1621</b>	<b>Etat-major communal de conduite</b>	<b>3 248,70</b>	<b>115,85</b>	<b>8 500,00</b>	<b>310,00</b>	<b>5 776,50</b>	<b>197,00</b>	<b>-5 057,15</b>
1621.3611.00	Dispositif sanitaire en cas d'événements majeurs			2 500,00				-2 500,00
1621.3612.00	Participation communale à l'ORCOC	3 248,70		6 000,00		5 776,50		-2 751,30
1621.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		115,85		310,00		197,00	194,15
<b>2</b>	<b>FORMATION</b>	<b>3 801 641,13</b>	<b>145 259,96</b>	<b>3 819 765,00</b>	<b>129 531,00</b>	<b>3 784 538,12</b>	<b>163 698,16</b>	<b>-33 852,83</b>
<b>21</b>	<b>Scolarité obligatoire</b>	<b>3 242 332,93</b>	<b>125 993,51</b>	<b>3 253 445,00</b>	<b>110 313,00</b>	<b>3 229 507,87</b>	<b>145 875,01</b>	<b>-26 792,58</b>
<b>211</b>	<b>Ecole primaire I (école enfantine)</b>	<b>214 666,55</b>	<b>6 872,85</b>	<b>214 103,00</b>	<b>7 624,00</b>	<b>201 949,75</b>	<b>7 684,70</b>	<b>1 314,70</b>
<b>2110</b>	<b>École enfantine 1H-2H</b>	<b>214 666,55</b>	<b>6 872,85</b>	<b>214 103,00</b>	<b>7 624,00</b>	<b>201 949,75</b>	<b>7 684,70</b>	<b>1 314,70</b>
2110.3100.00	Achat de fournitures scolaires			1 200,00		303,70		-1 200,00
2110.3100.01	Forfait fournitures ACM et cuisine	1 500,00		1 450,00		1 500,00		50,00
2110.3171.00	Frais de courses scolaires	2 340,00		2 500,00		2 250,00		-160,00
2110.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	210 826,55		208 953,00		197 896,05		1 873,55
2110.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		6 872,85		7 624,00		7 684,70	751,15
<b>212</b>	<b>École primaire II</b>	<b>1 024 668,76</b>	<b>45 442,60</b>	<b>1 038 792,00</b>	<b>40 982,00</b>	<b>955 517,46</b>	<b>59 115,60</b>	<b>-18 583,84</b>
<b>2120</b>	<b>École primaire 3H-8H</b>	<b>1 024 668,76</b>	<b>45 442,60</b>	<b>1 038 792,00</b>	<b>40 982,00</b>	<b>955 517,46</b>	<b>59 115,60</b>	<b>-18 583,84</b>
2120.3100.00	Achat de fournitures scolaires	22 852,95		25 900,00		21 931,75		-3 047,05

2120.3100.01	Forfait fournitures ACM/ACT	1 655,40		6 000,00		3 000,00		-4 344,60
2120.3110.00	Achat de meubles	452,65		1 000,00		394,60		-547,35
2120.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	4 990,55		10 000,00		2 892,20		-5 009,45
2120.3113.00	Achat de matériel informatique	24 876,00		25 000,00		25 805,15		-124,00
2120.3113.01	Forfait fournitures informatiques	1 500,00		5 000,00		1 500,00		-3 500,00
2120.3130.00	Frais de téléphones	1 342,90		1 800,00		1 154,40		-457,10
2120.3130.10	Frais de raccordement internet	1 266,60		1 300,00		1 266,60		-33,40
2120.3132.00	Frais de prévention sexuelle à l'école	3 048,30		3 000,00		240,00		48,30
2120.3137.00	Redevance pour droits d'auteurs	731,20		760,00		709,80		-28,80
2120.3151.00	Entretien appareils, machines et équipements	1 932,55		3 000,00		1 314,20		-1 067,45
2120.3158.00	Maintenance informatique	13 522,00		15 000,00		20 347,40		-1 478,00
2120.3160.00	Location piscine	10 080,00		10 640,00		10 640,00		-560,00
2120.3170.00	Frais de réception	5 578,70		7 000,00		5 353,00		-1 421,30
2120.3171.00	Frais de courses scolaires	5 789,51		9 000,00		7 967,51		-3 210,49
2120.3171.10	Camp de neige	22 000,00		22 000,00		15 250,00		
2120.3171.20	Camp vert + camp polysport	25 000,00		25 000,00		18 820,00		
2120.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	873 439,65		865 592,00		807 651,30		7 847,65
2120.3612.00	Participation à l'école libre publique (ELP)	4 609,80		1 800,00		6 884,80		2 809,80
2120.3612.01	Participation aux autres cercles scolaires					2 394,75		
2120.4260.00	Part des parents aux frais école libre publique		3 320,35		2 000,00		3 648,75	-1 320,35
2120.4260.01	Remboursement de tiers		618,10				641,85	-618,10
2120.4260.10	Part des parents aux repas du camp neige		3 376,00		3 700,00		4 888,00	324,00
2120.4260.20	Part des parents aux repas du camp vert + polysport		4 648,00		3 700,00		4 320,00	-948,00
2120.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		28 520,15		31 582,00		43 217,00	3 061,85
2120.4631.00	Subventions cantonales sur frais scolaires		4 960,00				2 400,00	-4 960,00
<b>213</b>	<b>Ecole du cycle d'orientation</b>	<b>1 057 269,00</b>	<b>33 198,15</b>	<b>1 088 635,00</b>	<b>39 719,00</b>	<b>1 048 827,00</b>	<b>35 577,00</b>	<b>-24 845,15</b>
<b>2130</b>	<b>Ecole du cycle d'orientation</b>	<b>1 057 269,00</b>	<b>33 198,15</b>	<b>1 088 635,00</b>	<b>39 719,00</b>	<b>1 048 827,00</b>	<b>35 577,00</b>	<b>-24 845,15</b>
2130.3612.00	Cycle d'orientation Sarine et Haut-Lac	1 057 269,00		1 088 635,00		1 048 827,00		-31 366,00
2130.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		33 198,15		39 719,00		35 577,00	6 520,85
<b>214</b>	<b>Ecoles de musique</b>	<b>107 553,00</b>		<b>102 900,00</b>		<b>113 023,20</b>		<b>4 653,00</b>
<b>2140</b>	<b>Conservatoire</b>	<b>107 553,00</b>		<b>102 900,00</b>		<b>113 023,20</b>		<b>4 653,00</b>
2140.3611.00	Part aux dép. cantonales, Conservatoire	102 353,00		97 700,00		107 823,20		4 653,00
2140.3636.00	Part à l'école de musique	5 200,00		5 200,00		5 200,00		
<b>217</b>	<b>Bâtiments scolaires</b>	<b>638 312,92</b>	<b>40 479,91</b>	<b>603 825,00</b>	<b>21 988,00</b>	<b>697 659,16</b>	<b>43 497,71</b>	<b>15 996,01</b>
<b>2170</b>	<b>Bâtiments scolaires</b>	<b>638 312,92</b>	<b>40 479,91</b>	<b>603 825,00</b>	<b>21 988,00</b>	<b>697 659,16</b>	<b>43 497,71</b>	<b>15 996,01</b>
2170.3010.01	Traitement du personnel de conciergerie	61 072,60		65 000,00		61 291,75		-3 927,40
2170.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	35 871,15		30 000,00		74 030,75		5 871,15
2170.3010.03	Traitement du personnel d'exploitation, halle de gym	38 851,85		35 000,00				3 851,85
2170.3040.00	Allocations familiales part employeur	1 021,25		2 500,00		1 905,70		-1 478,75
2170.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	8 917,55		6 800,00		9 498,15		2 117,55

2170.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	7 858,00		7 000,00		7 787,15		858,00
2170.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	2 414,35		2 000,00		2 545,00		414,35
2170.3054.00	Cotis. patronales caisse compensation alloc. famil.	3 499,85		3 600,00		4 096,65		-100,15
2170.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	1 571,25		1 400,00		1 486,15		171,25
2170.3101.00	Achat de matériel et produits de conciergerie	8 134,45		10 000,00		15 107,50		-1 865,55
2170.3101.10	Achat matériel-produits de conciergerie halle de gym	1 405,35		2 000,00		1 532,25		-594,65
2170.3120.00	Frais d'électricité, eau	13 424,80		18 000,00		10 519,35		-4 575,20
2170.3120.10	Frais d'électricité, eau halle de gym	9 759,85		8 400,00		8 932,85		1 359,85
2170.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	8 609,80		8 000,00		7 976,35		609,80
2170.3134.10	Primes d'assurances bâtiments - halle de gym	3 746,15		3 500,00		3 506,90		246,15
2170.3140.00	Entretien terrain et place de jeux	8 083,05		5 000,00		2 983,30		3 083,05
2170.3144.00	Entretien bâtiment	29 051,50		15 000,00		46 767,90		14 051,50
2170.3144.10	Entretien bâtiment halle de gym	11 456,40		15 000,00		45 887,60		-3 543,60
2170.3151.10	Entretien équipements halle de gym	5 349,80		5 000,00		13 708,50		349,80
2170.3158.00	Entretien installations fixes	3 505,55		2 600,00		3 233,70		905,55
2170.3300.40	Amortissements planifiés de l'école	290 877,00		275 271,00		289 943,13		15 606,00
2170.3300.41	Amortissements planifiés bâtiment halle de gym	11 188,27		11 190,00		11 188,27		-1,73
2170.3300.60	Amortissements planifiés biens meubles	11 675,35		2 573,00		11 675,35		9 102,35
2170.3930.00	Imputation interne - chauffage école	10 041,65		11 970,00		9 814,45		-1 928,35
2170.3930.10	Imputation interne - chauffage+électricité halle de gym	26 560,95		32 718,00		25 698,50		-6 157,05
2170.3940.00	Imputation intérêts de la dette	24 365,15		24 303,00		26 541,96		62,15
2170.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances					4 124,60		
2170.4472.00	Part pour locaux services auxiliaires		6 040,00		6 040,00		6 040,00	
2170.4660.10	Amortissements des produits d'invest. canton		24 012,96				24 012,96	-24 012,96
2170.4930.00	Imputation électricité chauf.à dist. bâtiment Ecole 15		10 426,95		15 948,00		9 320,15	5 521,05
<b>218</b>	<b>Accueil de jour</b>	<b>22 268,90</b>		<b>22 890,00</b>		<b>32 709,00</b>		<b>-621,10</b>
<b>2180</b>	<b>Structures d'accueil extrascolaire</b>	<b>22 268,90</b>		<b>22 890,00</b>		<b>32 709,00</b>		<b>-621,10</b>
2180.3010.01	Traitement du personnel de conciergerie	7 430,45		5 000,00		6 271,40		2 430,45
2180.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	4 075,45		700,00		793,90		3 375,45
2180.3010.10	Traitement pour auxiliaire	8 293,75		10 000,00		3 328,50		-1 706,25
2180.3040.00	Allocations familiales part employeur	7,25		100,00		1,35		-92,75
2180.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	1 270,50		500,00		706,15		770,50
2180.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	332,20		300,00		255,65		32,20
2180.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	300,70		100,00		154,20		200,70
2180.3054.00	Cotis. patronales caisse compensation alloc. famil.	500,75		150,00		322,85		350,75
2180.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	57,85		100,00		62,40		-42,15
2180.3612.00	Participation à l'AES			5 940,00		20 812,60		-5 940,00
<b>219</b>	<b>Scolarité obligatoire, non mentionné ailleurs</b>	<b>177 593,80</b>		<b>182 300,00</b>		<b>179 822,30</b>		<b>-4 706,20</b>
<b>2190</b>	<b>Direction et administration des écoles</b>	<b>6 075,00</b>		<b>7 300,00</b>		<b>6 182,60</b>		<b>-1 225,00</b>
2190.3000.00	Jetons de présence Conseil des parents	950,00		1 500,00		1 000,00		-550,00

2190.3010.10	Traitement du personnel de surveillance	4 575,00		5 100,00		4 600,00		-525,00
2190.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	307,45		400,00		311,75		-92,55
2190.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	121,30		150,00		128,15		-28,70
2190.3054.00	Cotis. patronales caisse compensation alloc. famil.	121,25		150,00		142,70		-28,75
<b>2195</b>	<b>Transports scolaires</b>	<b>171 518,80</b>		<b>175 000,00</b>		<b>173 639,70</b>		<b>-3 481,20</b>
2195.3130.00	Transports scolaires	171 518,80		175 000,00		173 639,70		-3 481,20
<b>22</b>	<b>ÉCOLES SPÉCIALISÉES</b>	<b>517 040,75</b>	<b>19 266,45</b>	<b>527 320,00</b>	<b>19 218,00</b>	<b>513 104,95</b>	<b>17 823,15</b>	<b>-10 327,70</b>
<b>220</b>	<b>Écoles spécialisées</b>	<b>517 040,75</b>	<b>19 266,45</b>	<b>527 320,00</b>	<b>19 218,00</b>	<b>513 104,95</b>	<b>17 823,15</b>	<b>-10 327,70</b>
<b>2200</b>	<b>Écoles spécialisées</b>	<b>517 040,75</b>	<b>19 266,45</b>	<b>527 320,00</b>	<b>19 218,00</b>	<b>513 104,95</b>	<b>17 823,15</b>	<b>-10 327,70</b>
2200.3611.00	Participation services auxiliaires privés	21 070,30		17 922,00		18 359,55		3 148,30
2200.3612.00	Services auxiliaires - participation au Gibloux	146 737,90		157 000,00		151 303,40		-10 262,10
2200.3631.00	Part aux dép. canton., Ecoles spéc. pers. handic. inad.	348 723,45		351 798,00		342 894,70		-3 074,55
2200.3631.01	Part aux classes de développement	509,10		600,00		547,30		-90,90
2200.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		19 266,45		19 218,00		17 823,15	-48,45
<b>23</b>	<b>FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE</b>	<b>42 267,45</b>		<b>39 000,00</b>		<b>41 925,30</b>		<b>3 267,45</b>
<b>230</b>	<b>Formation professionnelle initiale</b>	<b>42 267,45</b>		<b>39 000,00</b>		<b>41 925,30</b>		<b>3 267,45</b>
<b>2300</b>	<b>Formation professionnelle initiale</b>	<b>42 267,45</b>		<b>39 000,00</b>		<b>41 925,30</b>		<b>3 267,45</b>
2300.3611.00	Part aux dépenses cantonales, SFP	42 267,45		39 000,00		41 925,30		3 267,45
<b>3</b>	<b>CULTURE, SPORTS ET LOISIRS</b>	<b>279 888,72</b>	<b>12 750,90</b>	<b>255 021,00</b>	<b>8 353,00</b>	<b>250 700,70</b>	<b>11 167,05</b>	<b>20 469,82</b>
<b>32</b>	<b>Culture, autres</b>	<b>108 451,70</b>	<b>2 516,50</b>	<b>110 680,00</b>	<b>2 533,00</b>	<b>90 363,55</b>	<b>2 242,15</b>	<b>-2 211,80</b>
<b>321</b>	<b>Bibliothèques et littérature</b>	<b>55 981,70</b>	<b>2 017,15</b>	<b>56 000,00</b>	<b>2 043,00</b>	<b>48 759,05</b>	<b>1 816,60</b>	<b>7,55</b>
<b>3210</b>	<b>Bibliothèque publique</b>	<b>55 981,70</b>	<b>2 017,15</b>	<b>56 000,00</b>	<b>2 043,00</b>	<b>48 759,05</b>	<b>1 816,60</b>	<b>7,55</b>
3210.3612.00	Bibliothèque régionale - participation au Gibloux	55 981,70		56 000,00		48 759,05		-18,30
3210.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		2 017,15		2 043,00		1 816,60	25,85
<b>322</b>	<b>Musique et théâtre</b>	<b>20 940,00</b>		<b>22 000,00</b>		<b>21 840,00</b>		<b>-1 060,00</b>
<b>3220</b>	<b>Musique et chorale</b>	<b>20 940,00</b>		<b>22 000,00</b>		<b>21 840,00</b>		<b>-1 060,00</b>
3220.3636.00	Dons aux sociétés locales à but culturel	20 940,00		22 000,00		21 840,00		-1 060,00
<b>329</b>	<b>Culture, non mentionné ailleurs</b>	<b>31 530,00</b>	<b>499,35</b>	<b>32 680,00</b>	<b>490,00</b>	<b>19 764,50</b>	<b>425,55</b>	<b>-1 159,35</b>
<b>3290</b>	<b>Culture, non mentionné ailleurs</b>	<b>31 530,00</b>	<b>499,35</b>	<b>32 680,00</b>	<b>490,00</b>	<b>19 764,50</b>	<b>425,55</b>	<b>-1 159,35</b>
3290.3170.00	Frais de réception, Fête nationale	5 160,00		4 000,00		2 259,50		1 160,00
3290.3612.00	Service de la culture - participation au Gibloux	13 853,00		13 430,00		13 255,00		423,00
3290.3612.10	Participation à l'ornement de l'Autel Fête-Dieu			250,00				-250,00
3290.3636.00	Dons divers	12 517,00		15 000,00		4 250,00		-2 483,00
3290.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		499,35		490,00		425,55	-9,35
<b>34</b>	<b>Sport et loisirs</b>	<b>171 437,02</b>	<b>10 234,40</b>	<b>144 341,00</b>	<b>5 820,00</b>	<b>160 337,15</b>	<b>8 924,90</b>	<b>22 681,62</b>
<b>341</b>	<b>Sport</b>	<b>80 312,45</b>	<b>1 758,65</b>	<b>86 511,00</b>		<b>90 510,40</b>	<b>2 006,35</b>	<b>-7 957,20</b>
<b>3410</b>	<b>Sport</b>	<b>18 623,10</b>		<b>20 680,00</b>		<b>15 361,30</b>	<b>247,70</b>	<b>-2 056,90</b>
3410.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	7 972,70		6 000,00		4 262,35		1 972,70
3410.3040.00	Allocations familiales part employeur	107,50		100,00		34,20		7,50
3410.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	542,25		300,00		299,10		242,25

3410.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	479,05		250,00		356,40		229,05
3410.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	140,40		50,00		57,60		90,40
3410.3054.00	Cotis. patronales caisse compensation alloc. famil.	213,70		180,00		136,70		33,70
3410.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	79,75		50,00		44,80		29,75
3410.3143.00	Entretien Parcours-Vita	347,75		3 000,00		1 345,15		-2 652,25
3410.3160.00	Loyers de locaux, salle de sport Grangeneuve			250,00		225,00		-250,00
3410.3612.00	Dons divers spéciaux	740,00		2 500,00		600,00		-1 760,00
3410.3636.00	Dons aux sociétés locales sportives	8 000,00		8 000,00		8 000,00		
3410.4260.00	Remboursement de tiers						247,70	
<b>3411</b>	<b>Terrain de football + vestiaire</b>	<b>61 689,35</b>	<b>1 758,65</b>	<b>65 831,00</b>		<b>75 149,10</b>	<b>1 758,65</b>	<b>-5 900,30</b>
3411.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	20 253,05		26 000,00		24 256,35		-5 746,95
3411.3040.00	Allocations familiales part employeur	330,20		900,00		537,90		-569,80
3411.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	1 376,25		1 500,00		1 673,10		-123,75
3411.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	1 519,30		2 000,00		1 956,80		-480,70
3411.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	350,70		400,00		399,30		-49,30
3411.3054.00	Cotis. patronales caisse compensation alloc. famil	541,95		700,00		763,40		-158,05
3411.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	213,55		400,00		256,45		-186,45
3411.3120.00	Frais d'électricité, eau	6 518,95		10 000,00		12 858,00		-3 481,05
3411.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	615,25		700,00		644,50		-84,75
3411.3140.00	Entretien terrain	13 838,60		20 000,00		16 625,20		-6 161,40
3411.3144.00	Entretien vestiaire	1 584,15		1 000,00		630,70		584,15
3411.3300.40	Amortiss. planifiés - vestiaires - Rte Aéroport 11b	12 315,86				12 315,86		12 315,86
3411.3300.60	Amortissements planifiés des biens meubles	2 231,54		2 231,00		2 231,54		0,54
3411.4660.10	Amortissements des produits d'invest. canton		1 758,65				1 758,65	-1 758,65
<b>342</b>	<b>Loisirs</b>	<b>91 124,57</b>	<b>8 475,75</b>	<b>57 830,00</b>	<b>5 820,00</b>	<b>69 826,75</b>	<b>6 918,55</b>	<b>30 638,82</b>
<b>3420</b>	<b>Loisirs</b>	<b>75 506,65</b>	<b>2 798,85</b>	<b>50 000,00</b>	<b>1 820,00</b>	<b>57 388,55</b>	<b>2 423,70</b>	<b>24 527,80</b>
3420.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	22 107,25		5 000,00		10 212,00		17 107,25
3420.3040.00	Allocations familiales part employeur	268,10		200,00		116,70		68,10
3420.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	1 491,55		500,00		705,25		991,55
3420.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	1 530,30		200,00		795,45		1 330,30
3420.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	408,75		100,00		130,85		308,75
3420.3054.00	Cotis. patronales caisse compensation alloc. famil.	587,30		200,00		322,45		387,30
3420.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	197,75		100,00		103,35		97,75
3420.3149.00	Entretien char communal	4 236,20		1 000,00				3 236,20
3420.3170.01	Frais de réception, repas de Noël des Aînés	14 650,00		12 000,00		16 432,10		2 650,00
3420.3612.00	Ludothèque régionale - participation au Gibloux	9 079,75		9 000,00		8 864,20		79,75
3420.3612.01	Midnight sport - participation au Gibloux	8 300,60		8 000,00		7 693,30		300,60
3420.3636.00	Don à la commission d'animation jeunesse (CAJH)	8 000,00		8 000,00		8 000,00		
3420.3636.01	Contributions à la plateforme "le memento.ch"	4 649,10		5 000,00		4 012,90		-350,90
3420.3636.02	Contributions aux Passeport Vacances			700,00				-700,00

3420.4240.00	Location du char communal		2 110,00		1 200,00		1 700,00	-910,00
3420.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances		62,45				140,00	-62,45
3420.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		626,40		620,00		583,70	-6,40
<b>3421</b>	<b>Cabane forestière du Bois Cornard</b>	<b>15 617,92</b>	<b>5 676,90</b>	<b>7 830,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>12 438,20</b>	<b>4 494,85</b>	<b>6 111,02</b>
3421.3000.00	Indemnités pour entretien	2 500,00		2 500,00		2 500,00		
3421.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	4 179,45		3 000,00		2 709,85		1 179,45
3421.3040.00	Allocations familiales part employeur	34,25		100,00		36,30		-65,75
3421.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	284,25		350,00		191,70		-65,75
3421.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	320,35		200,00		209,20		120,35
3421.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	75,80		50,00		39,10		25,80
3421.3054.00	Cotis. patronales caisse compensation alloc. famil.	111,90		100,00		87,55		11,90
3421.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	39,95		30,00		28,75		9,95
3421.3120.00	Frais d'électricité et eau	942,90		500,00		108,65		442,90
3421.3144.00	Entretien bâtiments	4 764,25		1 000,00		6 527,10		3 764,25
3421.3300.30	Amortiss. planifiés autres ouvrages de génie civil	2 364,82						2 364,82
3421.4472.00	Location à des tiers		5 676,90		4 000,00		4 494,85	-1 676,90
<b>4</b>	<b>SANTÉ</b>	<b>1 082 073,15</b>	<b>48 529,35</b>	<b>1 101 388,00</b>	<b>45 329,00</b>	<b>1 041 095,40</b>	<b>48 457,05</b>	<b>-22 515,20</b>
<b>41</b>	<b>HÔPITAUX, ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX</b>	<b>711 250,00</b>	<b>25 490,75</b>	<b>737 853,00</b>	<b>26 921,00</b>	<b>713 347,90</b>	<b>25 478,80</b>	<b>-25 172,75</b>
<b>411</b>	<b>Hôpitaux</b>	<b>10 304,95</b>	<b>290,60</b>	<b>11 780,00</b>	<b>430,00</b>	<b>7 964,25</b>	<b>217,65</b>	<b>-1 335,65</b>
<b>4110</b>	<b>Hôpitaux</b>	<b>10 304,95</b>	<b>290,60</b>	<b>11 780,00</b>	<b>430,00</b>	<b>7 964,25</b>	<b>217,65</b>	<b>-1 335,65</b>
4110.3611.00	Contribution aux coûts résiduels des soins	10 304,95		11 780,00		7 964,25		-1 475,05
4110.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		290,60		430,00		217,65	139,40
<b>412</b>	<b>Établissements médico-sociaux &amp; foyers pour personnes âgées</b>	<b>700 945,05</b>	<b>25 200,15</b>	<b>726 073,00</b>	<b>26 491,00</b>	<b>705 383,65</b>	<b>25 261,15</b>	<b>-23 837,10</b>
<b>4120</b>	<b>Établissements médico-sociaux &amp; foyers pour personnes âgées</b>	<b>700 945,05</b>	<b>25 200,15</b>	<b>726 073,00</b>	<b>26 491,00</b>	<b>705 383,65</b>	<b>25 261,15</b>	<b>-23 837,10</b>
4120.3612.00	RSS, Rattr. frais fin.emprunt CODEMS					9 987,40		
4120.3612.01	RSS, Homes médicalisés district	250 214,15		250 242,00		241 815,90		-27,85
4120.3631.00	Part. subv. frais accompagnement personnes âgées	450 730,90		475 831,00		453 580,35		-25 100,10
4120.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		25 200,15		26 491,00		25 261,15	1 290,85
<b>42</b>	<b>SOINS AMBULATOIRES</b>	<b>350 421,05</b>	<b>12 729,00</b>	<b>352 035,00</b>	<b>12 808,00</b>	<b>313 371,85</b>	<b>11 873,45</b>	<b>-1 534,95</b>
<b>421</b>	<b>Soins ambulatoires</b>	<b>315 115,35</b>	<b>11 458,65</b>	<b>316 274,00</b>	<b>11 503,00</b>	<b>280 817,05</b>	<b>10 685,65</b>	<b>-1 114,30</b>
<b>4210</b>	<b>Soins ambulatoires</b>	<b>315 115,35</b>	<b>11 458,65</b>	<b>316 274,00</b>	<b>11 503,00</b>	<b>280 817,05</b>	<b>10 685,65</b>	<b>-1 114,30</b>
4210.3612.00	Réseau Santé de la Sarine, Soins dom. et aide fam.	158 609,30		159 885,00		136 018,60		-1 275,70
4210.3612.01	Réseau Santé de la Sarine, Indemn. forfait. région.	131 427,50		131 430,00		121 767,55		-2,50
4210.3612.02	Réseau Santé de la Sarine, Passepartout Sarine	1 324,90		1 330,00		1 283,65		-5,10
4210.3612.03	Réseau Santé de la Sarine, Organe coordination	12 362,65		12 422,00		11 660,75		-59,35
4210.3612.04	Part au serv.comm. transp.personne mobilité réduite	1 184,20		1 000,00		997,00		184,20
4210.3612.05	Part au service de puériculture	10 206,80		10 207,00		9 089,50		-0,20
4210.4260.00	Remboursement de tiers		162,80				572,85	-162,80

4210.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		11 295,85		11 503,00		10 112,80	207,15
<b>422</b>	<b>Services de sauvetage</b>	<b>35 305,70</b>	<b>1 270,35</b>	<b>35 761,00</b>	<b>1 305,00</b>	<b>32 554,80</b>	<b>1 187,80</b>	<b>-420,65</b>
<b>4220</b>	<b>Services de sauvetage</b>	<b>35 305,70</b>	<b>1 270,35</b>	<b>35 761,00</b>	<b>1 305,00</b>	<b>32 554,80</b>	<b>1 187,80</b>	<b>-420,65</b>
4220.3612.00	Réseau Santé de la Sarine, Ambulances	35 305,70		35 761,00		32 554,80		-455,30
4220.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		1 270,35		1 305,00		1 187,80	34,65
<b>43</b>	<b>PRÉVENTION</b>	<b>14 537,10</b>	<b>10 309,60</b>	<b>9 000,00</b>	<b>5 600,00</b>	<b>14 375,65</b>	<b>11 104,80</b>	<b>827,50</b>
<b>433</b>	<b>Service médical des écoles</b>	<b>14 537,10</b>	<b>10 309,60</b>	<b>9 000,00</b>	<b>5 600,00</b>	<b>14 375,65</b>	<b>11 104,80</b>	<b>827,50</b>
<b>4330</b>	<b>Service médical des écoles</b>	<b>14 537,10</b>	<b>10 309,60</b>	<b>9 000,00</b>	<b>5 600,00</b>	<b>14 375,65</b>	<b>11 104,80</b>	<b>827,50</b>
4330.3136.00	Honoraires pour visites médicales scolaires			2 000,00				-2 000,00
4330.3181.00	Pertes sur créances effectives	115,40				542,45		115,40
4330.3611.00	Part. aux dép. cantonales, Service dentaire cantonal	14 421,70		7 000,00		13 833,20		7 421,70
4330.4300.00	Participation des parents aux soins dentaires scolaires		10 309,60		5 600,00		11 104,80	-4 709,60
<b>49</b>	<b>Santé publique, non mentionné ailleurs</b>	<b>5 865,00</b>		<b>2 500,00</b>				<b>3 365,00</b>
<b>490</b>	<b>Santé publique, non mentionné ailleurs</b>	<b>5 865,00</b>		<b>2 500,00</b>				<b>3 365,00</b>
<b>4900</b>	<b>Santé publique, non mentionné ailleurs</b>	<b>5 865,00</b>		<b>2 500,00</b>				<b>3 365,00</b>
4900.3109.00	Fournitures matériel de désinfection			2 500,00				-2 500,00
4900.3132.00	Frais de mandat externe	5 865,00						5 865,00
<b>5</b>	<b>PRÉVOYANCE SOCIALE</b>	<b>1 361 415,05</b>	<b>52 923,40</b>	<b>1 466 588,00</b>	<b>54 688,00</b>	<b>1 443 399,45</b>	<b>49 636,85</b>	<b>-103 408,35</b>
<b>52</b>	<b>INVALIDITÉ</b>	<b>727 942,90</b>	<b>27 529,70</b>	<b>744 349,00</b>	<b>27 158,00</b>	<b>726 737,05</b>	<b>26 864,65</b>	<b>-16 777,80</b>
<b>523</b>	<b>Institutions pour personnes handicapées et inadaptées</b>	<b>727 942,90</b>	<b>27 529,70</b>	<b>744 349,00</b>	<b>27 158,00</b>	<b>726 737,05</b>	<b>26 864,65</b>	<b>-16 777,80</b>
<b>5230</b>	<b>Institutions pour personnes handicapées et inadaptées</b>	<b>727 942,90</b>	<b>27 529,70</b>	<b>744 349,00</b>	<b>27 158,00</b>	<b>726 737,05</b>	<b>26 864,65</b>	<b>-16 777,80</b>
5230.3631.00	Part aux dép. cant., Institutions spécial. et handic.	727 942,90		744 349,00		726 737,05		-16 406,10
5230.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		27 529,70		27 158,00		26 864,65	-371,70
<b>53</b>	<b>VIEILLESSE ET SURVIVANTS</b>	<b>1 766,75</b>	<b>2 267,60</b>	<b>3 000,00</b>	<b>2 200,00</b>	<b>1 882,85</b>	<b>2 280,20</b>	<b>-1 300,85</b>
<b>531</b>	<b>Assurance-vieillesse et survivants AVS</b>	<b>1 766,75</b>	<b>2 267,60</b>	<b>3 000,00</b>	<b>2 200,00</b>	<b>1 882,85</b>	<b>2 280,20</b>	<b>-1 300,85</b>
<b>5310</b>	<b>Assurance-vieillesse et survivants AVS</b>	<b>1 766,75</b>	<b>2 267,60</b>	<b>3 000,00</b>	<b>2 200,00</b>	<b>1 882,85</b>	<b>2 280,20</b>	<b>-1 300,85</b>
5310.3637.00	Cotisation personnelle prise en charge par commune	1 766,75		3 000,00		1 882,85		-1 233,25
5310.4611.00	Rétribution Agence AVS		2 267,60		2 200,00		2 280,20	-67,60
<b>54</b>	<b>FAMILLE ET JEUNESSE</b>	<b>186 377,85</b>	<b>5 091,75</b>	<b>189 935,00</b>	<b>6 401,00</b>	<b>214 086,00</b>	<b>8 628,40</b>	<b>-2 247,90</b>
<b>541</b>	<b>Allocations familiales</b>	<b>13 551,20</b>	<b>609,75</b>	<b>18 069,00</b>	<b>659,00</b>	<b>16 711,70</b>	<b>643,30</b>	<b>-4 468,55</b>
<b>5410</b>	<b>Allocations familiales</b>	<b>13 551,20</b>	<b>609,75</b>	<b>18 069,00</b>	<b>659,00</b>	<b>16 711,70</b>	<b>643,30</b>	<b>-4 468,55</b>
5410.3631.00	Part financement AF pour pers. sans activité lucrative	13 551,20		18 069,00		16 711,70		-4 517,80
5410.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		609,75		659,00		643,30	49,25
<b>543</b>	<b>Avance et recouvrement pensions alimentaires</b>	<b>17 757,35</b>	<b>659,75</b>	<b>20 366,00</b>	<b>743,00</b>	<b>18 082,80</b>	<b>2 821,55</b>	<b>-2 525,40</b>
<b>5430</b>	<b>Avance et recouvrement pensions alimentaires</b>	<b>17 757,35</b>	<b>659,75</b>	<b>20 366,00</b>	<b>743,00</b>	<b>18 082,80</b>	<b>2 821,55</b>	<b>-2 525,40</b>
5430.3631.00	Part avances sur contrib. d'entretien non récupérées	17 757,35		20 366,00		18 082,80		-2 608,65
5430.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		659,75		743,00		2 821,55	83,25
<b>545</b>	<b>Prestations aux familles</b>	<b>155 069,30</b>	<b>3 822,25</b>	<b>151 500,00</b>	<b>4 999,00</b>	<b>179 291,50</b>	<b>5 163,55</b>	<b>4 746,05</b>
<b>5451</b>	<b>Structures d'accueil extrafamilial de jour</b>	<b>155 069,30</b>	<b>3 822,25</b>	<b>151 500,00</b>	<b>4 999,00</b>	<b>179 291,50</b>	<b>5 163,55</b>	<b>4 746,05</b>

5451.3612.00	Crèches - participation au Gibloux	106 462,00		137 000,00		142 345,05		-30 538,00
5451.3636.00	Subventions pour accueils familiaux de jour	44 607,30		10 000,00		32 946,45		34 607,30
5451.3636.01	Subventions pour école maternelle "Jardin Câlin"	4 000,00		4 500,00		4 000,00		-500,00
5451.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		3 822,25		4 999,00		5 163,55	1 176,75
<b>55</b>	<b>CHÔMAGE</b>	<b>49 358,00</b>	<b>1 666,00</b>	<b>49 691,00</b>	<b>1 813,00</b>	<b>45 662,00</b>		<b>-186,00</b>
<b>559</b>	<b>Chômage, non mentionné ailleurs</b>	<b>49 358,00</b>	<b>1 666,00</b>	<b>49 691,00</b>	<b>1 813,00</b>	<b>45 662,00</b>		<b>-186,00</b>
<b>5590</b>	<b>Chômage, non mentionné ailleurs</b>	<b>49 358,00</b>	<b>1 666,00</b>	<b>49 691,00</b>	<b>1 813,00</b>	<b>45 662,00</b>		<b>-186,00</b>
5590.3631.00	Part aux Fonds cantonal de l'emploi	49 358,00		49 691,00		45 662,00		-333,00
5590.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		1 666,00		1 813,00			147,00
<b>56</b>	<b>LOGEMENTS SOCIAUX</b>			<b>500,00</b>				<b>-500,00</b>
<b>560</b>	<b>Logements sociaux</b>			<b>500,00</b>				<b>-500,00</b>
<b>5600</b>	<b>Logements sociaux</b>			<b>500,00</b>				<b>-500,00</b>
5600.3611.00	Subsides pour immeubles			500,00				-500,00
<b>57</b>	<b>AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE</b>	<b>395 969,55</b>	<b>16 368,35</b>	<b>479 113,00</b>	<b>17 116,00</b>	<b>455 031,55</b>	<b>11 863,60</b>	<b>-82 395,80</b>
<b>572</b>	<b>Aide matérielle</b>	<b>385 870,50</b>	<b>16 144,85</b>	<b>463 624,00</b>	<b>16 916,00</b>	<b>442 436,95</b>	<b>11 863,60</b>	<b>-76 982,35</b>
<b>5720</b>	<b>Aide matérielle</b>	<b>385 870,50</b>	<b>16 144,85</b>	<b>463 624,00</b>	<b>16 916,00</b>	<b>442 436,95</b>	<b>11 863,60</b>	<b>-76 982,35</b>
5720.3612.00	Service social du Gibloux - participation au Gibloux	333 728,35		400 000,00		376 319,85		-66 271,65
5720.3631.00	Part aux dép. cantonales, SaSoc serv. sociaux spéc.	17 417,65		20 672,00		17 359,30		-3 254,35
5720.3632.00	Part aux dép. SaSoc aide mat. & MIS	34 724,50		42 952,00		48 757,80		-8 227,50
5720.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		16 144,85		16 916,00		11 863,60	771,15
<b>579</b>	<b>Assistance, non mentionné ailleurs</b>	<b>10 099,05</b>	<b>223,50</b>	<b>15 489,00</b>	<b>200,00</b>	<b>12 594,60</b>		<b>-5 413,45</b>
<b>5790</b>	<b>Assistance, non mentionné ailleurs</b>	<b>10 099,05</b>	<b>223,50</b>	<b>15 489,00</b>	<b>200,00</b>	<b>12 594,60</b>		<b>-5 413,45</b>
5790.3130.00	Mise en place programme Senior +	4 455,70		10 000,00		6 468,90		-5 544,30
5790.3631.00	Part aux dép. cant., Aide aux victimes d'infraction	5 643,35		5 489,00		6 125,70		154,35
5790.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		223,50		200,00			-23,50
<b>6</b>	<b>TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>	<b>913 723,14</b>	<b>70 580,55</b>	<b>851 599,00</b>	<b>50 228,00</b>	<b>934 968,46</b>	<b>64 879,02</b>	<b>41 771,59</b>
<b>61</b>	<b>CIRCULATION ROUTIÈRE</b>	<b>683 700,14</b>	<b>26 962,05</b>	<b>616 454,00</b>	<b>10 400,00</b>	<b>710 650,46</b>	<b>20 975,02</b>	<b>50 684,09</b>
<b>615</b>	<b>Routes communales</b>	<b>558 256,82</b>	<b>11 415,10</b>	<b>484 888,00</b>	<b>400,00</b>	<b>548 611,02</b>	<b>11 972,97</b>	<b>62 353,72</b>
<b>6150</b>	<b>Routes communales</b>	<b>546 659,40</b>	<b>11 354,95</b>	<b>484 888,00</b>	<b>400,00</b>	<b>547 779,77</b>	<b>11 327,60</b>	<b>50 816,45</b>
6150.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	160 428,10		100 000,00		117 204,95		60 428,10
6150.3040.00	Allocations familiales part employeur	1 435,20		1 900,00		1 311,25		-464,80
6150.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	10 683,55		6 500,00		7 778,80		4 183,55
6150.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	13 005,50		7 500,00		9 176,30		5 505,50
6150.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	2 731,80		1 800,00		1 903,80		931,80
6150.3054.00	Cotis. patronales caisse compensation alloc. famil.	4 209,45		3 000,00		3 541,05		1 209,45
6150.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	1 650,85		1 100,00		1 180,75		550,85
6150.3101.00	Achat de matériel et fournitures	5 418,00		5 000,00		4 141,70		418,00
6150.3101.01	Achat de carburant pour machines	1 102,75		1 800,00		716,40		-697,25
6150.3101.02	Fournitures matériel pour rues et numéros bâtiments	591,30		2 500,00				-1 908,70
6150.3101.10	Installation et entret. équip. pour chiens	2 809,70		5 000,00		2 310,10		-2 190,30

6150.3101.20	Achat de sel pour protection hivernale	35 301,65		35 000,00		46 018,95		301,65
6150.3120.00	Frais d'électricité, éclairage public	16 724,30		15 000,00		15 530,60		1 724,30
6150.3130.00	Sous-traitance service hivernal	42 817,15		35 000,00		37 541,10		7 817,15
6150.3132.00	Honoraires d'ingénieurs et de géomètres	4 215,75		7 500,00		1 300,00		-3 284,25
6150.3141.00	Entretien routes et chemins	126 103,35		140 000,00		136 611,80		-13 896,65
6150.3141.10	Entretien éclairage public	15 185,35		26 000,00		14 070,30		-10 814,65
6150.3141.11	Remplacement par étape de éclairage public (LED)					46 203,30		
6150.3151.00	Entretien appareils, machines et équipements	6 725,35		3 000,00		4 618,20		3 725,35
6150.3300.10	Amortissements planifiés des routes	88 647,56		80 238,00		88 647,56		8 409,56
6150.3320.90	Amortissements planifiés immobilisations incorporelles	1 998,38		1 998,00		1 998,38		0,38
6150.3940.00	Imputation intérêts de la dette	4 874,36		5 052,00		5 974,48		-177,64
6150.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances		2 395,70				2 518,35	-2 395,70
6150.4260.01	Refacturation aux privés plaque numérot. bâtiments		550,00		400,00		400,00	-150,00
6150.4660.00	Amortissements des produits d'invest. Confédération		2 082,35				2 082,35	-2 082,35
6150.4660.10	Amortissements des produits d'invest. canton		3 301,90				3 301,90	-3 301,90
6150.4660.40	Amortissements produits d'invest. entrep. publiques		3 025,00				3 025,00	-3 025,00
<b>6155</b>	<b>Places de stationnement</b>	<b>11 597,42</b>	<b>60,15</b>			<b>831,25</b>	<b>645,37</b>	<b>11 537,27</b>
6155.3120.00	Frais d'électricité, borne de recharge	1 041,55				831,25		1 041,55
6155.3300.30	Amortiss. planifiés autres ouvrages de génie civil	10 555,87						10 555,87
6155.4240.00	Vente électricité borne de recharge		60,15				645,37	-60,15
<b>619</b>	<b>Routes, non mentionné ailleurs</b>	<b>125 443,32</b>	<b>15 546,95</b>	<b>131 566,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>162 039,44</b>	<b>9 002,05</b>	<b>-11 669,63</b>
<b>6190</b>	<b>Bâtiment édilitaire</b>	<b>83 918,87</b>	<b>15 496,95</b>	<b>90 291,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>92 852,47</b>	<b>9 002,05</b>	<b>-11 869,08</b>
6190.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	14 511,60		20 000,00		13 178,00		-5 488,40
6190.3040.00	Allocations familiales part employeur	171,10		500,00		257,60		-328,90
6190.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	982,45		1 100,00		864,95		-117,55
6190.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	994,90		1 500,00		894,80		-505,10
6190.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	223,60		300,00		235,10		-76,40
6190.3054.00	Cotis. patronales caisse compensation alloc. famil.	387,50		500,00		395,25		-112,50
6190.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	149,95		160,00		130,00		-10,05
6190.3101.00	Achat de matériel et produits d'entretien	926,05		2 000,00		3 989,45		-1 073,95
6190.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	2 589,00		2 000,00		6 351,30		589,00
6190.3120.00	Frais d'électricité, eau	3 609,75		2 400,00		2 700,60		1 209,75
6190.3130.00	Frais de téléphones et de télécommunications	1 764,00		1 700,00		1 723,70		64,00
6190.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	2 442,55		2 300,00		2 385,25		142,55
6190.3144.00	Entretien bâtiments	1 433,85		5 000,00		5 469,45		-3 566,15
6190.3158.00	Contrat de maintenance	3 704,85		3 800,00		3 704,85		-95,15
6190.3320.90	Amortissements planifiés immobilisations incorporelles	32 626,32		32 626,00		32 626,32		0,32
6190.3940.00	Imputation intérêts de la dette	17 401,40		14 405,00		17 945,85		2 996,40
6190.4250.00	Ventes d'énergie installation solaire photovoltaïque		12 376,95		10 000,00		8 816,30	-2 376,95
6190.4260.00	Remboursement de tiers		3 120,00				185,75	-3 120,00

<b>6191</b>	<b>Locaux éditaires annexes</b>	<b>970,55</b>		<b>1 150,00</b>		<b>670,65</b>		<b>-179,45</b>
6191.3120.00	Frais d'électricité, eau	122,40		600,00		105,20		-477,60
6191.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	557,95		550,00		539,95		7,95
6191.3144.00	Entretien bâtiments	290,20				25,50		290,20
<b>6192</b>	<b>Véhicules Service technique</b>	<b>40 553,90</b>	<b>50,00</b>	<b>40 125,00</b>		<b>68 516,32</b>		<b>378,90</b>
6192.3101.00	Achat de carburant pour les véhicules	9 021,10		12 000,00		12 608,65		-2 978,90
6192.3134.00	Primes d'assurances véhicules	5 537,25		5 900,00		5 762,85		-362,75
6192.3137.00	Impôts sur les véhicules et vignettes	3 365,00		3 100,00		3 139,95		265,00
6192.3151.00	Entretien véhicules	17 580,55		15 000,00		40 361,15		2 580,55
6192.3300.60	Amortissements planifiés des véhicules	5 050,00		4 125,00		5 050,00		925,00
6192.3301.00	Perte extraordinaire s/véhicule					1 593,72		
6192.4260.00	Remboursement de tiers / assurances		50,00					-50,00
<b>62</b>	<b>TRANSPORTS PUBLICS</b>	<b>230 023,00</b>	<b>31 632,50</b>	<b>235 145,00</b>	<b>28 828,00</b>	<b>224 318,00</b>	<b>29 825,00</b>	<b>-7 926,50</b>
<b>621</b>	<b>Infrastructure de transports publics</b>	<b>23 037,00</b>	<b>840,15</b>	<b>18 921,00</b>	<b>690,00</b>	<b>21 718,00</b>	<b>726,25</b>	<b>3 965,85</b>
<b>6210</b>	<b>Infrastructure de transports publics</b>	<b>23 037,00</b>	<b>840,15</b>	<b>18 921,00</b>	<b>690,00</b>	<b>21 718,00</b>	<b>726,25</b>	<b>3 965,85</b>
6210.3610.00	Part au fonds fédéral, d'infrastr. ferroviaire	23 037,00		18 921,00		21 718,00		4 116,00
6210.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		840,15		690,00		726,25	-150,15
<b>622</b>	<b>Trafic régional et d'agglomération</b>	<b>178 986,00</b>	<b>5 832,35</b>	<b>188 224,00</b>	<b>6 138,00</b>	<b>174 600,00</b>	<b>5 378,75</b>	<b>-8 932,35</b>
<b>6220</b>	<b>Trafic régional et d'agglomération</b>	<b>178 986,00</b>	<b>5 832,35</b>	<b>188 224,00</b>	<b>6 138,00</b>	<b>174 600,00</b>	<b>5 378,75</b>	<b>-8 932,35</b>
6220.3611.00	Part aux dép. cantonales trafic régional	159 886,00		168 224,00		154 880,00		-8 338,00
6220.3637.00	Part aux abonnements de transports	19 100,00		20 000,00		19 720,00		-900,00
6220.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		5 832,35		6 138,00		5 378,75	305,65
<b>629</b>	<b>Transports publics, non mentionné ailleurs</b>	<b>28 000,00</b>	<b>24 960,00</b>	<b>28 000,00</b>	<b>22 000,00</b>	<b>28 000,00</b>	<b>23 720,00</b>	<b>-2 960,00</b>
<b>6290</b>	<b>Cartes journalières CFF</b>	<b>28 000,00</b>	<b>24 960,00</b>	<b>28 000,00</b>	<b>22 000,00</b>	<b>28 000,00</b>	<b>23 720,00</b>	<b>-2 960,00</b>
6290.3109.00	Achats cartes journalières CFF	28 000,00		28 000,00		28 000,00		
6290.4250.00	Ventes cartes journalières CFF		24 960,00		22 000,00		23 720,00	-2 960,00
<b>63</b>	<b>TRAFIC, AUTRES</b>		<b>11 986,00</b>		<b>11 000,00</b>		<b>14 079,00</b>	<b>-986,00</b>
<b>632</b>	<b>Aviation</b>		<b>11 986,00</b>		<b>11 000,00</b>		<b>14 079,00</b>	<b>-986,00</b>
<b>6320</b>	<b>Aviation</b>		<b>11 986,00</b>		<b>11 000,00</b>		<b>14 079,00</b>	<b>-986,00</b>
6320.4210.00	Taxes d'atterrissage		11 986,00		11 000,00		14 079,00	-986,00
<b>7</b>	<b>PROTECTION</b>	<b>1 325 175,93</b>	<b>1 234 640,19</b>	<b>1 436 203,00</b>	<b>1 335 107,00</b>	<b>1 487 469,90</b>	<b>1 401 045,74</b>	<b>-10 560,26</b>
<b>71</b>	<b>APPROVISIONNEMENT EN EAU</b>	<b>292 539,54</b>	<b>292 539,54</b>	<b>323 623,00</b>	<b>238 000,00</b>	<b>324 582,73</b>	<b>324 582,73</b>	<b>-85 623,00</b>
<b>710</b>	<b>Approvisionnement en eau</b>	<b>292 539,54</b>	<b>292 539,54</b>	<b>323 623,00</b>	<b>238 000,00</b>	<b>324 582,73</b>	<b>324 582,73</b>	<b>-85 623,00</b>
<b>7101</b>	<b>Approvisionnement communal en eau</b>	<b>292 539,54</b>	<b>292 539,54</b>	<b>323 623,00</b>	<b>238 000,00</b>	<b>324 582,73</b>	<b>324 582,73</b>	<b>-85 623,00</b>
7101.3000.00	Jetons de présences de la commission des eaux	200,00		1 000,00		200,00		-800,00
7101.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	24 392,65		25 000,00		17 821,40		-607,35
7101.3040.00	Allocations familiales part employeur	320,20		500,00		466,65		-179,80
7101.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	1 649,95		850,00		1 229,90		799,95
7101.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	1 028,95		700,00		829,90		328,95
7101.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	338,40		200,00		281,95		138,40

7101.3054.00	Cotis. patronales caisse compensation alloc. famil	650,20		350,00		562,15		300,20
7101.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	256,90		130,00		190,25		126,90
7101.3105.00	Achat de l'eau	189 282,70		255 000,00		243 094,75		-65 717,30
7101.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	14 502,95		4 500,00		3 096,80		10 002,95
7101.3111.01	Achat de compteurs d'eau	1 080,25		4 000,00		300,50		-2 919,75
7101.3130.00	Abonnement télé-alarme	340,70		250,00		229,40		90,70
7101.3132.00	Honoraires d'ingénieurs et de géomètres	13 114,60		10 000,00		14 843,45		3 114,60
7101.3134.00	Primes d'assurances RC	665,95		700,00		665,95		-34,05
7101.3137.00	Taxe forfaitaire TVA	267,24		400,00		134,50		-132,76
7101.3143.00	Entretien des installations	38 601,45		20 000,00		34 784,90		18 601,45
7101.3181.00	Pertes sur créances effectives	0,50				0,70		0,50
7101.3300.30	Amortiss. planifiés autres ouvrages de génie civil	5 400,06		43,00		4 917,16		5 357,06
7101.3320.90	Amortissements planifiés immobilisations incorporelles	445,89				932,42		445,89
7101.4240.00	Location des compteurs		16 928,75		18 000,00		18 267,50	1 071,25
7101.4240.02	Vente d'eau		200 058,35		220 000,00		180 043,35	19 941,65
7101.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances		22 886,95				13 608,20	-22 886,95
7101.4510.00	Prélèvement sur financement spécial maintien valeur		995,59				975,19	-995,59
7101.4510.01	Prélèv. sur financement spécial équilibre du compte		46 819,54				106 814,10	-46 819,54
7101.4660.40	Amortissements produits d'invest. entrep. publiques		243,36				243,36	-243,36
7101.4660.70	Amortissements des produits d'invest. ménages privés		4 607,00				4 631,03	-4 607,00
<b>72</b>	<b>TRAITEMENT DES EAUX USÉES</b>	<b>663 531,76</b>	<b>663 531,76</b>	<b>689 751,00</b>	<b>772 294,00</b>	<b>712 337,27</b>	<b>712 337,27</b>	<b>82 543,00</b>
<b>720</b>	<b>Traitement des eaux usées</b>	<b>663 531,76</b>	<b>663 531,76</b>	<b>689 751,00</b>	<b>772 294,00</b>	<b>712 337,27</b>	<b>712 337,27</b>	<b>82 543,00</b>
<b>7201</b>	<b>Traitement communal des eaux usées</b>	<b>663 531,76</b>	<b>663 531,76</b>	<b>689 751,00</b>	<b>772 294,00</b>	<b>712 337,27</b>	<b>712 337,27</b>	<b>82 543,00</b>
7201.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	8 313,80		15 000,00		9 320,80		-6 686,20
7201.3040.00	Allocations familiales part employeur	153,50		200,00		155,55		-46,50
7201.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	560,00		650,00		647,15		-90,00
7201.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	441,95		800,00		688,65		-358,05
7201.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	138,90		150,00		133,95		-11,10
7201.3054.00	Cotis. patronales caisse compensation alloc. famil.	220,85		300,00		295,80		-79,15
7201.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	87,75		100,00		98,00		-12,25
7201.3100.00	Matériel de bureau	163,80		300,00				-136,20
7201.3101.00	Achat de matériel et fournitures	10 544,10		4 000,00		16 452,29		6 544,10
7201.3101.01	Achat de produits chimiques	10 011,20		13 000,00		6 681,45		-2 988,80
7201.3120.00	Frais d'électricité et chauffage	21 437,30		26 000,00		21 556,85		-4 562,70
7201.3120.01	Frais d'électricité, station de pompage	1 253,60		2 400,00		2 281,70		-1 146,40
7201.3130.00	Frais de traitement des boues par des tiers	52 618,05		62 000,00		55 872,05		-9 381,95
7201.3130.01	Frais d'analyses	10 336,90		10 000,00		4 685,55		336,90
7201.3130.20	Frais de téléphones et abonnement télé-alarme	1 622,25		1 500,00		1 576,60		122,25
7201.3132.00	Honoraires d'ingénieurs et de géomètres	20 834,60		10 000,00		7 723,30		10 834,60
7201.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	1 961,30		2 000,00		1 942,70		-38,70

7201.3134.01	Primes d'assurances sur installation	13 318,45		13 000,00		13 060,65		318,45
7201.3137.00	Taxe forfaitaire TVA	22 650,56		20 000,00		20 298,35		2 650,56
7201.3143.00	Entretien des infrastructures, installations	18 467,80		12 000,00		9 900,15		6 467,80
7201.3143.01	Elimination des matières dans fosses	4 243,15		5 000,00		1 456,25		-756,85
7201.3143.02	Entretien des canalisations, curage	10 637,90		20 000,00		13 782,20		-9 362,10
7201.3144.00	Entretien du bâtiment			2 000,00		22 914,80		-2 000,00
7201.3151.00	Entretien appareils, machines et équipements	8 211,00		10 000,00		11 050,20		-1 789,00
7201.3300.30	Amortiss. planifiés autres ouvrages de génie civil	65 527,64		65 064,00		65 527,64		463,64
7201.3300.60	Amortissements planifiés des biens meubles	2 529,58		2 530,00		2 529,58		-0,42
7201.3320.90	Amortissements planifiés immobilisations incorporelles	119,68		6 909,00		5 976,29		-6 789,32
7201.3510.00	Attribution au financement spécial maintien valeur	242 858,46		255 000,00		252 805,01		-12 141,54
7201.3510.01	Attribution au financement spécial équilibre du compte	2 908,94				34 210,41		2 908,94
7201.3610.00	Part aux dépenses Taxe et financem. micropolluants	23 793,95		25 000,00		22 992,25		-1 206,05
7201.3612.00	Part à Villars-sur-Glâne, STEP convention frais expl.	3 948,00		4 585,00		4 738,05		-637,00
7201.3612.01	Part à Villars-sur-Glâne, STEP - mandat technique	99 353,20		96 000,00		96 447,00		3 353,20
7201.3940.00	Imputation intérêts de la dette	4 263,60		4 263,00		4 536,05		0,60
7201.4240.00	Taxes de bases et d'utilisation		390 561,50		450 000,00		436 656,20	59 438,50
7201.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		843,60		912,00		818,00	68,40
7201.4614.10	Dédommagement Agroscope part d'utilisation STEP		21 213,55		30 453,00		21 663,95	9 239,45
7201.4614.11	Dédommagement SAIDEF part d'utilisation STEP		11 317,80		14 394,00		8 219,65	3 076,20
7201.4614.12	Dédommagement IAG part d'utilisation STEP		57 866,85		85 955,00		62 362,95	28 088,15
7201.4614.13	Dédommagement Abbaye part d'utilisation STEP		3 390,75		3 450,00		2 462,55	59,25
7201.4614.14	Dédommagement Ville Fribourg part d'utilisation STEP		21 946,30		31 200,00		23 760,50	9 253,70
7201.4660.20	Amortissements des produits d'invest. communes		15 232,87				15 232,87	-15 232,87
7201.4660.40	Amortissements produits d'invest. entrep. publiques		63,76				63,76	-63,76
7201.4660.50	Amortissements des produits d'invest. entrep. privées		400,00		57 446,00		400,00	57 046,00
7201.4660.70	Amortissements des produits d'invest. ménages privés		140 694,78		98 484,00		140 696,84	-42 210,78
<b>73</b>	<b>GESTION DES DÉCHETS</b>	<b>248 119,39</b>	<b>209 619,35</b>	<b>311 517,00</b>	<b>288 500,00</b>	<b>311 987,64</b>	<b>260 728,25</b>	<b>15 483,04</b>
<b>730</b>	<b>Gestion des déchets</b>	<b>248 119,39</b>	<b>209 619,35</b>	<b>311 517,00</b>	<b>288 500,00</b>	<b>311 987,64</b>	<b>260 728,25</b>	<b>15 483,04</b>
<b>7301</b>	<b>Gestion communale des déchets</b>	<b>248 119,39</b>	<b>209 619,35</b>	<b>311 517,00</b>	<b>288 500,00</b>	<b>311 987,64</b>	<b>260 728,25</b>	<b>15 483,04</b>
7301.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	27 558,50		60 000,00		29 681,55		-32 441,50
7301.3010.10	Traitement du personnel de surveillance	27 464,65		26 500,00		31 842,15		964,65
7301.3040.00	Allocations familiales part employeur	345,70		1 000,00		661,85		-654,30
7301.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	2 918,90		3 700,00		3 751,45		-781,10
7301.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	1 957,05		3 300,00		2 701,90		-1 342,95
7301.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	1 114,20		1 500,00		1 314,95		-385,80
7301.3054.00	Cotis. patronales caisse compensation alloc. famil.	1 149,90		1 900,00		1 716,15		-750,10
7301.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	290,80		350,00		347,75		-59,20
7301.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel			1 000,00		5 850,00		-1 000,00
7301.3101.00	Achat de matériel et fournitures	1 541,15		5 000,00		11 390,10		-3 458,85

7301.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	670,50		1 500,00		3 107,45		-829,50
7301.3112.00	Achat de vêtements et équipements du personnel	1 610,35		1 000,00		333,25		610,35
7301.3130.00	Frais transport et ramassage ordures ménagères	44 552,00		45 000,00		49 431,00		-448,00
7301.3130.01	Frais d'élimination des ordures ménagères	24 560,85		50 000,00		45 249,35		-25 439,15
7301.3130.02	Frais d'élimination déchets recyclés	48 829,60		55 000,00		76 711,75		-6 170,40
7301.3130.03	Frais d'élimination des déchets verts	31 620,00		30 000,00		34 804,15		1 620,00
7301.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	97,55		200,00		86,05		-102,45
7301.3137.00	Taxe forfaitaire TVA	231,00						231,00
7301.3143.00	Entretien infrastructures et places aménagées	3 125,45		10 000,00		901,70		-6 874,55
7301.3158.00	Abonnement prestations service	16 918,25						16 918,25
7301.3181.00	Pertes sur créances effectives	301,45				563,00		301,45
7301.3300.60	Amortissements planifiés des biens meubles	2 297,29		2 297,00		2 297,29		0,29
7301.3940.00	Imputation intérêts de la dette	8 964,25		12 270,00		9 244,80		-3 305,75
7301.4240.00	Taxes de base		136 865,15		140 000,00		141 341,90	3 134,85
7301.4240.10	Taxes exploitation		52 847,20		125 000,00		94 486,05	72 152,80
7301.4250.00	Valorisation des déchets		10 017,80		20 000,00		19 948,50	9 982,20
7301.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances		4 169,20				921,80	-4 169,20
7301.4309.00	Autres revenus d'exploitation		1 420,00		1 000,00		880,00	-420,00
7301.4309.01	Autres revenus d'exploitation		2 150,00		2 500,00		3 150,00	350,00
7301.4940.00	Imputation interne – attrib. aux ménages taxe au poids		2 150,00					-2 150,00
<b>76</b>	<b>LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>12 325,80</b>		<b>29 500,00</b>		<b>39 378,20</b>	<b>5 000,00</b>	<b>-17 174,20</b>
<b>769</b>	<b>Autre lutte contre la pollution de l'environnement</b>	<b>12 325,80</b>		<b>29 500,00</b>		<b>39 378,20</b>	<b>5 000,00</b>	<b>-17 174,20</b>
<b>7690</b>	<b>Énergie</b>	<b>1 609,65</b>		<b>17 500,00</b>		<b>39 378,20</b>	<b>5 000,00</b>	<b>-15 890,35</b>
7690.3000.00	Jetons de présences de la commission de l'énergie	1 125,00		2 500,00		1 362,50		-1 375,00
7690.3132.00	Honoraires pour mandats externes divers	484,65		15 000,00		38 015,70		-14 515,35
7690.4630.00	Subventions fédérales						5 000,00	
7691	Assainissement de sites pollués	10 716,15		12 000,00				-1 283,85
7691.3132.00	Etude investigation ancienne décharges EC/PO	10 716,15		12 000,00				-1 283,85
<b>77</b>	<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES</b>	<b>20 556,91</b>	<b>5 454,05</b>	<b>22 546,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>32 056,98</b>	<b>11 907,25</b>	<b>-1 443,14</b>
<b>771</b>	<b>Cimetières, crématoires</b>	<b>20 556,91</b>	<b>5 454,05</b>	<b>22 546,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>32 056,98</b>	<b>11 907,25</b>	<b>-1 443,14</b>
<b>7710</b>	<b>Cimetières communaux</b>	<b>20 556,91</b>	<b>5 454,05</b>	<b>22 546,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>32 056,98</b>	<b>11 907,25</b>	<b>-1 443,14</b>
7710.3000.00	Indemnités pour le personnel d'entretien	4 000,00		5 000,00		4 232,00		-1 000,00
7710.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	5 879,35		8 000,00		10 351,85		-2 120,65
7710.3040.00	Allocations familiales part employeur	49,60		100,00		149,80		-50,40
7710.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	344,75		300,00		685,05		44,75
7710.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	430,35		500,00		768,30		-69,65
7710.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	194,60		160,00		274,20		34,60
7710.3054.00	Cotis. patronales caisse compensation alloc. famil.	135,80		150,00		313,25		-14,20
7710.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	52,30		50,00		103,65		2,30
7710.3101.00	Frais pour columbarium et jardin du souvenir	3 003,40		3 000,00		4 067,05		3,40

7710.3120.00	Eau cimetière + chauffage chapelle ardente	779,00		900,00		959,35		-121,00
7710.3140.00	Frais d'aménagements place	746,30		1 000,00		6 766,80		-253,70
7710.3300.30	Amortissements planifiés autres ouvrages génie civil	4 488,94		2 933,00		2 933,16		1 555,94
7710.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments	452,52		453,00		452,52		-0,48
7710.4240.00	Taxes d'entrée		2 525,00		2 000,00		3 000,00	-525,00
7710.4240.01	Taxes de désaffectation		250,00		1 000,00		250,00	750,00
7710.4260.00	Remboursement de tiers urnes et plaquettes		2 679,05		3 000,00		4 472,15	320,95
7710.4260.01	Remboursement de tiers, assurances						4 185,10	
<b>79</b>	<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>88 102,53</b>	<b>63 495,49</b>	<b>59 266,00</b>	<b>30 313,00</b>	<b>67 127,08</b>	<b>86 490,24</b>	<b>-4 345,96</b>
<b>790</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>88 102,53</b>	<b>63 495,49</b>	<b>59 266,00</b>	<b>30 313,00</b>	<b>67 127,08</b>	<b>86 490,24</b>	<b>-4 345,96</b>
<b>7900</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>88 102,53</b>	<b>63 495,49</b>	<b>59 266,00</b>	<b>30 313,00</b>	<b>67 127,08</b>	<b>86 490,24</b>	<b>-4 345,96</b>
7900.3000.00	Jetons de présences commission d'aménagement	1 655,00		2 000,00		2 481,25		-345,00
7900.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	1 795,10		1 500,00		1 287,50		295,10
7900.3040.00	Allocations familiales part employeur			100,00				-100,00
7900.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	215,10		200,00		238,65		15,10
7900.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	78,85		50,00		18,25		28,85
7900.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	21,45		50,00		1,80		-28,55
7900.3054.00	Cotis. patronales caisse compensation alloc. famil.	84,85		150,00		109,15		-65,15
7900.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	18,65		50,00		2,75		-31,35
7900.3102.00	Frais de publications	660,65		400,00				260,65
7900.3130.00	Emoluments cantonaux pour permis construire	3 550,00		5 000,00		5 079,05		-1 450,00
7900.3130.01	Emoluments du registre foncier	364,55		500,00		699,75		-135,45
7900.3130.10	Cadastration des bâtiments manquants	23 883,55						23 883,55
7900.3132.00	Honoraires d'ingénieurs et de géomètres	10 376,15		5 000,00		14 553,60		5 376,15
7900.3320.90	Amortissements planifiés immobilisations incorporelles	37 893,63		35 695,00		39 051,18		2 198,63
7900.3612.00	Participation au Plan directeur régional	7 505,00		8 571,00		3 604,15		-1 066,00
7900.4210.00	Autorisations de construire		40 572,00		30 000,00		83 042,00	-10 572,00
7900.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances		1 032,10				2 727,60	-1 032,10
7900.4260.01	Refacturation aux privés cadastration des bâtiments		21 384,00					-21 384,00
7900.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		401,55		313,00		614,80	-88,55
7900.4660.70	Amortissements des produits d'invest. ménages privés		105,84				105,84	-105,84
<b>8</b>	<b>ÉCONOMIE PUBLIQUE</b>	<b>173 596,01</b>	<b>116 509,90</b>	<b>204 370,00</b>	<b>135 390,00</b>	<b>166 531,46</b>	<b>131 304,70</b>	<b>-11 893,89</b>
<b>82</b>	<b>SYLVICULTURE</b>	<b>24 305,40</b>		<b>31 274,00</b>		<b>24 500,50</b>		<b>-6 968,60</b>
<b>820</b>	<b>Sylviculture</b>	<b>24 305,40</b>		<b>31 274,00</b>		<b>24 500,50</b>		<b>-6 968,60</b>
<b>8200</b>	<b>Forêts</b>	<b>24 305,40</b>		<b>31 274,00</b>		<b>24 500,50</b>		<b>-6 968,60</b>
8200.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	5 059,25		4 500,00		4 748,65		559,25
8200.3040.00	Allocations familiales part employeur	31,85		200,00		85,60		-168,15
8200.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	342,85		600,00		326,25		-257,15
8200.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	351,10		500,00		405,35		-148,90
8200.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	80,90		160,00		83,45		-79,10

8200.3054.00	Cotis. patronales caisse compensation alloc. famil	135,05		280,00		145,15		-144,95
8200.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	52,20		120,00		48,00		-67,80
8200.3101.00	Achat de matériel et fournitures	100,00		1 000,00		322,00		-900,00
8200.3101.01	Achat de sapins de Noël	4 218,10		6 000,00		5 372,65		-1 781,90
8200.3141.00	Entretien routes et chemins	413,45		1 000,00		1 504,35		-586,55
8200.3170.00	Frais de réception	281,80		500,00		327,40		-218,20
8200.3612.00	Part au plan de gestion Petite Sarine	6 414,00		6 414,00		6 414,00		
8200.3612.10	Part à l'entretien des berges de la Glâne	2 658,25		5 000,00				-2 341,75
8200.3635.00	Participation à la corporation Forêts-Sarine	4 166,60		5 000,00		4 717,65		-833,40
<b>84</b>	<b>TOURISME</b>	<b>13 430,00</b>	<b>483,25</b>	<b>13 430,00</b>	<b>490,00</b>	<b>5 354,00</b>	<b>195,35</b>	<b>6,75</b>
<b>840</b>	<b>Tourisme</b>	<b>13 430,00</b>	<b>483,25</b>	<b>13 430,00</b>	<b>490,00</b>	<b>5 354,00</b>	<b>195,35</b>	<b>6,75</b>
<b>8406</b>	<b>Tourisme régional</b>	<b>13 430,00</b>	<b>483,25</b>	<b>13 430,00</b>	<b>490,00</b>	<b>5 354,00</b>	<b>195,35</b>	<b>6,75</b>
8406.3631.00	Contribution à Fribourg Tourisme et Région	5 372,00		5 372,00		5 354,00		
8406.3636.00	Contrib. à la Société remontées mécaniques La Berra	8 058,00		8 058,00				
8406.4611.00	Remb.t frais liés aux nomades selon conv. 97		483,25		490,00		195,35	6,75
<b>87</b>	<b>COMBUSTIBLES ET ÉNERGIE</b>	<b>135 860,61</b>	<b>116 026,65</b>	<b>159 666,00</b>	<b>134 900,00</b>	<b>136 676,96</b>	<b>131 109,35</b>	<b>-4 932,04</b>
<b>879</b>	<b>Énergie, non mentionné ailleurs</b>	<b>135 860,61</b>	<b>116 026,65</b>	<b>159 666,00</b>	<b>134 900,00</b>	<b>136 676,96</b>	<b>131 109,35</b>	<b>-4 932,04</b>
<b>8791</b>	<b>Chauffage à distance Route Ecole Posieux</b>	<b>135 860,61</b>	<b>116 026,65</b>	<b>159 666,00</b>	<b>134 900,00</b>	<b>136 676,96</b>	<b>131 109,35</b>	<b>-4 932,04</b>
8791.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	6 272,70		12 500,00		9 163,90		-6 227,30
8791.3040.00	Allocations familiales part employeur	89,70		300,00		157,90		-210,30
8791.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	425,25		700,00		629,65		-274,75
8791.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	550,75		800,00		786,85		-249,25
8791.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	109,45		170,00		141,70		-60,55
8791.3054.00	Cotis. patronales caisse compensation alloc. famil.	167,45		300,00		287,80		-132,55
8791.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	66,40		100,00		97,80		-33,60
8791.3120.00	Frais de combustible pour chauffage	74 158,40		95 000,00		71 136,50		-20 841,60
8791.3130.00	Abonnement pour alarmes chauffage à distance	120,00		120,00		120,00		
8791.3144.00	Entretien installation chauffage à distance	8 762,75		5 000,00		10 986,40		3 762,75
8791.3151.00	Entretien appareils, machines et équipements	5 163,50		5 000,00		3 968,70		163,50
8791.3300.40	Amortissements planifiés - chauffage à distance	18 859,80		28 516,00		18 859,80		-9 656,20
8791.3300.60	Amortiss. planifiés - changement chaudière à bois	13 817,96				13 817,96		13 817,96
8791.3930.00	Imputation interne - électricité pour local chaufferie	7 296,50		11 160,00		6 522,00		-3 863,50
8791.4240.00	Vente d'énergie à des tiers		78 392,00		95 000,00		94 232,05	16 608,00
8791.4660.70	Amortissements des produits d'invest. ménages privés		4 162,50				4 162,50	-4 162,50
8791.4930.00	Imputation interne - chauffage Ecole 14 et Ecole 15		33 472,15		39 900,00		32 714,80	6 427,85
<b>9</b>	<b>FINANCES ET IMPÔTS</b>	<b>342 627,95</b>	<b>9 314 865,96</b>	<b>366 131,00</b>	<b>8 610 048,00</b>	<b>393 420,60</b>	<b>9 427 826,46</b>	<b>-728 321,01</b>
<b>91</b>	<b>IMPÔTS</b>	<b>84 534,10</b>	<b>7 886 374,86</b>	<b>71 600,00</b>	<b>7 546 152,00</b>	<b>82 162,30</b>	<b>7 992 207,15</b>	<b>-327 288,76</b>
<b>910</b>	<b>Impôts</b>	<b>84 534,10</b>	<b>7 886 374,86</b>	<b>71 600,00</b>	<b>7 546 152,00</b>	<b>82 162,30</b>	<b>7 992 207,15</b>	<b>-327 288,76</b>
<b>9100</b>	<b>Impôts communaux ordinaires</b>	<b>84 534,25</b>	<b>6 533 961,76</b>	<b>71 600,00</b>	<b>6 494 252,00</b>	<b>82 169,70</b>	<b>6 729 927,15</b>	<b>-26 775,51</b>
9100.3181.00	Pertes sur créances effectives	50 045,55		50 000,00		50 067,00		45,55

9100.3499.00	Bonification d'intérêts sur impôts	31 124,90		20 000,00		26 256,85		11 124,90
9100.3601.00	Impôts perçus pour les nomades	3 363,80		1 600,00		5 845,85		1 763,80
9100.4000.00	Impôts sur revenu personnes physiques		5 360 185,80		5 400 000,00		5 407 992,55	39 814,20
9100.4000.30	Impôts sur les prestations en capital		116 469,55		100 000,00		205 930,20	-16 469,55
9100.4000.60	Imputation forfaitaire impôts sur revenu pers. phys.		-881,30		-1 000,00		-143,75	-118,70
9100.4001.00	Impôts sur fortune personnes physiques		329 983,95		450 000,00		513 187,35	120 016,05
9100.4002.00	Impôts à la source		157 128,80		140 000,00		149 112,80	-17 128,80
9100.4010.00	Impôts sur bénéfice personnes morales		420 755,15		300 000,00		319 772,05	-120 755,15
9100.4011.00	Impôts sur capital personnes morales		51 176,00		25 000,00		15 720,35	-26 176,00
9100.4029.00	Récupération de pertes sur créances d'impôts						2 458,10	
9100.4260.00	Remboursement frais de rappels		1 629,76		1 000,00		1 268,20	-629,76
9100.4401.00	Intérêts moratoires sur bordereaux impôts		38 262,50		20 000,00		29 334,30	-18 262,50
9100.4611.00	Compensation cant. de base - Réforme fiscale		59 251,55		59 252,00		85 295,00	0,45
<b>9101</b>	<b>Impôts communaux spéciaux</b>	<b>-0,15</b>	<b>1 352 413,10</b>		<b>1 051 900,00</b>	<b>-7,40</b>	<b>1 262 280,00</b>	<b>-300 513,25</b>
9101.3181.00	Pertes sur créances effectives	-0,15				-7,40		-0,15
9101.4021.00	Contribution immobilière		759 912,95		740 000,00		743 687,10	-19 912,95
9101.4022.00	Impôt sur les gains immobiliers et les plus-values		249 088,15		150 000,00		247 425,55	-99 088,15
9101.4023.00	Impôts sur les mutations		313 490,20		150 000,00		257 374,35	-163 490,20
9101.4024.00	Impôt sur les successions et donations		17 818,30				1 556,00	-17 818,30
9101.4025.00	Impôt sur les appareils et distributeurs		200,00		400,00		400,00	200,00
9101.4033.00	Impôt sur les chiens		11 903,50		11 500,00		11 837,00	-403,50
<b>92</b>	<b>CONVENTIONS FISCALES</b>		<b>70 000,00</b>		<b>70 000,00</b>		<b>70 000,00</b>	
<b>920</b>	<b>Conventions fiscales</b>		<b>70 000,00</b>		<b>70 000,00</b>		<b>70 000,00</b>	
<b>9200</b>	<b>Conventions fiscales</b>		<b>70 000,00</b>		<b>70 000,00</b>		<b>70 000,00</b>	
9200.4469.00	Autres revenus sur convention fiscale		70 000,00		70 000,00		70 000,00	
<b>93</b>	<b>PÉRÉQUATION FINANCIÈRE INTERCOMMUNALE</b>		<b>461 079,00</b>		<b>461 079,00</b>		<b>462 410,00</b>	
<b>930</b>	<b>Péréquation financière intercommunale</b>		<b>461 079,00</b>		<b>461 079,00</b>		<b>462 410,00</b>	
<b>9300</b>	<b>Péréquation financière intercommunale</b>		<b>461 079,00</b>		<b>461 079,00</b>		<b>462 410,00</b>	
9300.4621.00	Attribution de la péréquation des besoins		134 937,00		134 937,00		143 664,00	
9300.4622.00	Attribution de la péréquation des ressources		326 142,00		326 142,00		318 746,00	
<b>95</b>	<b>PARTS AUX RECETTES, AUTRES</b>	<b>4 839,80</b>	<b>193 591,60</b>	<b>4 500,00</b>	<b>185 000,00</b>	<b>4 590,10</b>	<b>183 605,90</b>	<b>-8 251,80</b>
<b>950</b>	<b>Parts aux recettes sans affectation, autres</b>	<b>4 839,80</b>	<b>193 591,60</b>	<b>4 500,00</b>	<b>185 000,00</b>	<b>4 590,10</b>	<b>183 605,90</b>	<b>-8 251,80</b>
<b>9500</b>	<b>Parts aux recettes sans affectation, autres</b>	<b>4 839,80</b>	<b>193 591,60</b>	<b>4 500,00</b>	<b>185 000,00</b>	<b>4 590,10</b>	<b>183 605,90</b>	<b>-8 251,80</b>
9500.3130.00	Frais de perception des impôts par le canton	4 839,80		4 500,00		4 590,10		339,80
9500.4601.00	Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur		193 591,60		185 000,00		183 605,90	-8 591,60
<b>96</b>	<b>ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DETTE</b>	<b>251 104,05</b>	<b>291 243,35</b>	<b>290 031,00</b>	<b>273 382,00</b>	<b>286 668,20</b>	<b>289 070,01</b>	<b>-56 788,30</b>
<b>961</b>	<b>Intérêts</b>	<b>99 867,23</b>	<b>100 552,50</b>	<b>99 662,00</b>	<b>98 362,00</b>	<b>104 305,92</b>	<b>104 599,46</b>	<b>-1 985,27</b>
<b>9610</b>	<b>Intérêts</b>	<b>99 867,23</b>	<b>100 552,50</b>	<b>99 662,00</b>	<b>98 362,00</b>	<b>104 305,92</b>	<b>104 599,46</b>	<b>-1 985,27</b>
9610.3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers	98 885,38		98 162,00		104 305,92		723,38
9610.3499.00	Intérêts négatifs sur compte trésorerie	981,85		1 500,00				-518,15

9610.4401.00	Intérêts des comptes courants		1 667,12		200,00		293,54	-1 467,12
9610.4940.00	Imputation interne - intérêts		98 885,38		98 162,00		104 305,92	-723,38
<b>963</b>	<b>Immeubles du patrimoine financier</b>	<b>151 236,82</b>	<b>190 690,85</b>	<b>190 369,00</b>	<b>175 020,00</b>	<b>182 362,28</b>	<b>184 470,55</b>	<b>-54 803,03</b>
<b>9630</b>	<b>Route de Fribourg 77, Posieux</b>	<b>57 447,52</b>	<b>107 928,80</b>	<b>86 399,00</b>	<b>99 600,00</b>	<b>67 494,18</b>	<b>112 053,55</b>	<b>-37 280,28</b>
9630.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	5 352,40		18 000,00		10 969,40		-12 647,60
9630.3040.00	Allocations familiales part employeur	58,80		500,00		204,50		-441,20
9630.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	364,80		1 200,00		604,05		-835,20
9630.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	316,45		1 100,00		609,05		-783,55
9630.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	90,00		250,00		145,85		-160,00
9630.3054.00	Cotis. patronales caisse compensation alloc. famil.	143,60		450,00		274,85		-306,40
9630.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	56,25		150,00		90,00		-93,75
9630.3169.00	Location places de parc à des tiers Rte Fribourg 77	3 000,00		3 000,00		3 000,00		
9630.3430.40	Entretien bâtiments patrimoine financier	11 076,25		15 000,00		5 606,10		-3 923,75
9630.3431.00	Achat de matériel et produits de conciergerie	112,05		2 000,00				-1 887,95
9630.3431.10	Frais d'entretien installation diverse	2 652,50		3 400,00		3 163,80		-747,50
9630.3439.00	Frais d'électricité, eau	2 500,75		2 800,00		2 180,20		-299,25
9630.3439.01	Frais de combustible pour chauffage bât. patrim. fin.			8 000,00		9 731,00		-8 000,00
9630.3439.10	Primes d'assurances bâtiments du patrimoine financier	2 988,45		2 800,00		2 816,50		188,45
9630.3439.20	Honoraires d'ingénieurs	1 500,00		1 500,00				
9630.3940.00	Imputation intérêts de la dette	27 235,22		26 249,00		28 098,88		986,22
9630.4430.00	Location d'appartements du patrimoine financier		66 304,40		66 000,00		69 246,25	-304,40
9630.4430.10	Location de commerces du patrimoine financier		41 624,40		33 600,00		42 807,30	-8 024,40
<b>9631</b>	<b>Route des Condémines 5, Ecuwillens</b>	<b>93 789,00</b>	<b>53 845,05</b>	<b>102 970,00</b>	<b>48 000,00</b>	<b>114 868,10</b>	<b>45 000,00</b>	<b>-15 026,05</b>
9631.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	18 867,50		22 000,00		19 550,05		-3 132,50
9631.3040.00	Allocations familiales part employeur	199,75		800,00		473,60		-600,25
9631.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	1 276,20		1 400,00		1 357,00		-123,80
9631.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	1 313,55		1 500,00		1 499,60		-186,45
9631.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	307,15		350,00		325,20		-42,85
9631.3054.00	Cotis. patronales caisse compensation alloc. famil.	502,50		600,00		617,15		-97,50
9631.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	190,50		200,00		205,45		-9,50
9631.3430.40	Entretien bâtiments patrimoine financier	21 127,20		25 000,00		35 677,70		-3 872,80
9631.3431.00	Achat de matériel et produits de conciergerie	1 229,80		2 000,00		1 407,25		-770,20
9631.3431.10	Frais d'entretien installation diverse	5 077,75		5 000,00		5 524,95		77,75
9631.3439.00	Frais d'électricité	23 641,80		18 000,00		21 398,10		5 641,80
9631.3439.01	Frais de combustible pour chauffage bât. patrim. fin.	4 063,50		9 000,00		10 583,50		-4 936,50
9631.3439.10	Primes d'assurances bâtiments du patrimoine financier	4 210,40		4 000,00		3 907,70		210,40
9631.3439.20	Honoraires d'ingénieurs			1 500,00		376,95		-1 500,00
9631.3940.00	Imputation intérêts de la dette	11 781,40		11 620,00		11 963,90		161,40
9631.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances		6 045,05					-6 045,05
9631.4430.10	Location de commerces du patrimoine financier		42 000,00		42 000,00		38 000,00	

9631.4432.00	Location de salles du patrimoine financier		5 800,00		6 000,00		7 000,00	200,00
<b>9639</b>	<b>Terrains du patrimoine financier</b>	<b>0,30</b>	<b>28 917,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>27 420,00</b>		<b>27 417,00</b>	<b>-2 496,70</b>
9639.3181.00	Pertes sur créances effectives	0,30						0,30
9639.3430.00	Entretien parchets communaux			1 000,00				-1 000,00
9639.4260.00	Remboursements de tiers		1 500,00					-1 500,00
9639.4430.00	Location parchets communaux		27 417,00		27 420,00		27 417,00	3,00
<b>97</b>	<b>REDISTRIBUTIONS</b>		<b>518,05</b>		<b>700,00</b>		<b>624,30</b>	<b>181,95</b>
<b>971</b>	<b>Redistributions liées à la taxe sur le CO2</b>		<b>518,05</b>		<b>700,00</b>		<b>624,30</b>	<b>181,95</b>
<b>9710</b>	<b>Redistributions liées à la taxe sur le CO2</b>		<b>518,05</b>		<b>700,00</b>		<b>624,30</b>	<b>181,95</b>
9710.4699.00	Redistribution taxe CO2		518,05		700,00		624,30	181,95
<b>99</b>	<b>POSTES NON VENTILABLES</b>	<b>2 150,00</b>	<b>412 059,10</b>		<b>73 735,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>429 909,10</b>	<b>-336 174,10</b>
<b>990</b>	<b>Postes non ventilables</b>	<b>2 150,00</b>	<b>412 059,10</b>		<b>73 735,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>429 909,10</b>	<b>-336 174,10</b>
<b>9900</b>	<b>Postes non ventilables</b>	<b>2 150,00</b>	<b>412 059,10</b>		<b>73 735,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>429 909,10</b>	<b>-336 174,10</b>
9900.3940.00	Imputation int. - prélèvement s/provision à long terme	2 150,00				20 000,00		2 150,00
9900.4510.00	Prélèvement sur financement spécial maintien valeur		2 150,00				20 000,00	-2 150,00
9900.4895.00	Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA		409 909,10		73 735,00		409 909,10	-336 174,10

<b>RECAPITULATION</b>							
0	ADMINISTRATION GENERALE	818 695,23	71 316,92	818 556,00	70 890,00	874 998,29	105 145,47
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	376 610,04	154 078,09	274 091,00	83 648,00	225 037,15	73 996,49
2	FORMATION	3 801 641,13	145 259,96	3 819 765,00	129 531,00	3 784 538,12	163 698,16
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	279 888,72	12 750,90	255 021,00	8 353,00	250 700,70	11 167,05
4	SANTÉ	1 082 073,15	48 529,35	1 101 388,00	45 329,00	1 041 095,40	48 457,05
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	1 361 415,05	52 923,40	1 466 588,00	54 688,00	1 443 399,45	49 636,85
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	913 723,14	70 580,55	851 599,00	50 228,00	934 968,46	64 879,02
7	PROTECTION	1 325 175,93	1 234 640,19	1 436 203,00	1 335 107,00	1 487 469,90	1 401 045,74
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	173 596,01	116 509,90	204 370,00	135 390,00	166 531,46	131 304,70
9	FINANCES ET IMPÔTS	342 627,95	9 314 865,96	366 131,00	8 610 048,00	393 420,60	9 427 826,46
	TOTALISATION	10 475 446,35	11 221 455,22	10 593 712,00	10 523 212,00	10 602 159,53	11 477 156,99
	<b>Résultat</b>	<b>746 008,87</b>			<b>70 500,00</b>	<b>874 997,46</b>	

## Commentaires

Compte	Désignation	Commentaire	Différence
<b>0110</b>	<b>Législatif</b>		
0110.3102.00	Frais de publications et imprimés	bulletins d'information communaux en couleur	4 317,30
0110.3132.00	Honoraires organe de révision	aide pour la mise en place au passage MCH2	4 420,30
<b>0220</b>	<b>Services généraux, administration</b>		
0220.3100.00	Fournitures de bureau	rattrapage photocopieuse; erreur lecture compteur + commande d'enveloppes	6 475,75
0220.3132.00	Honoraires pour mandats externes divers	mandat à une fiduciaire pour mise en place SCI et plan financier	4 626,70
0220.3158.01	Prestations de service, informatique	application T2i - mise en service mise à jour application	7 289,45
<b>1500</b>	<b>Service du feu</b>		
1500.3300.60	Amortissements planifiés des véhicules	comptabilisation des amortissements selon MCH2, amortissement subvention en produits	5 228,96
1500.3301.00	Perte extraordinaire s/véhicule	perte extraordinaire sur reprise des véhicules par le RSS	81 603,91
1500.3612.02	RSS, versement taxes non-pompier	estimation de la taxe perçue, en attente du décompte sur la base de la facturation	10 000,00
1500.4661.40	Produits extraordinaires prod. invest. entrep.publiques	produit extraordinaire subvention suite à la reprise de véhicule par le RSS	-30 786,70
<b>1610</b>	<b>Défense militaire</b>		
1610.3636.00	Contribution à la société de Tir	achat de récupérateur de balles d'occasion	12 000,00
1620.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments	amortissement vestiaire - Rte Aérodrome - cpte 3411	-10 556,77
1620.3690.00	Autres charges de transferts (fonds PC)	fonds communaux de contributions de rempl. places protégées, compensés avec la provision 1620.4501.00	33 100,00
<b>2170</b>	<b>Bâtiments scolaires</b>		
2170.3144.00	Entretien bâtiment	remplacement stores, vitres cassées	14 051,50
<b>2200</b>	<b>Écoles spécialisées</b>		
2200.3611.00	Participation services auxiliaires privés	budget donné par SESAM; plus de charges	3 148,30
<b>3411</b>	<b>Terrain de football + vestiaire</b>		
3411.3300.40	Amortissements planifiés - vestiaires - Rte Aérodrome 11b	budget indiqué sous 1620	12 315,86
<b>3420</b>	<b>Loisirs</b>		
3420.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	travaux d'entretien peinture bancs + tables-bancs	17 107,25
3420.3170.01	Frais de réception, repas de Noël des Aînés	participation plus nombreuse que prévu Noël des Aînés	2 650,00
<b>4330</b>	<b>Service médical des écoles</b>		
4330.3611.00	Part. aux dép. cantonales, Service dentaire cantonal	plus d'enfants en traitement à la cabine dentaire	7 421,70
<b>4900</b>	<b>Santé publique, non mentionné ailleurs</b>		
4900.3132.00	Frais de mandat externe	mandat externe pour aider à la recherche de médecins	5 865,00

<b>5451</b>	<b>Structures d'accueil extrafamilial de jour</b>		
5451.3636.00	Subventions pour accueils familiaux de jour	plus de charges liées au fait que plus d'enfants placés en accueils familiaux + subvention crèche hors La Marelle	34 607,30
<b>6150</b>	<b>Routes communales</b>		
6150.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	plus d'heures ventilées par le ST	60 428,10
6150.3130.00	Sous-traitance service hivernal	service hivernal plus conséquent en janv.-février 2023	7 817,15
<b>6155</b>	<b>Places de stationnement</b>		
6155.3300.30	Amortissements planifiés autres ouvrages de génie civil	amortissement dès 2023 non budgétisé	10 555,87
<b>6192</b>	<b>Véhicules Service technique</b>		
6192.3151.00	Entretien véhicules	services sur remorques pour expertise	2 580,55
<b>6210</b>	<b>Infrastructure de transports publics</b>		
6210.3610.00	Part au fonds fédéral, d'infrastr. ferroviaire	charges liées, selon SmO	4 116,00
<b>7101</b>	<b>Approvisionnement communal en eau</b>		
7101.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	achat récepteur GNSS + divers pour BH	10 002,95
7101.3132.00	Honoraires d'ingénieurs et de géomètres	divers mandats supplémentaires problème d'eau	3 114,60
7101.3143.00	Entretien des installations	fuites et entretien imprévus	18 601,45
7101.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances	Remb. divers assurances, fuites et dégâts causés par autrui	-22 886,95
<b>7201</b>	<b>Traitement communal des eaux usées</b>		
7201.3101.00	Achat de matériel et fournitures	achat récepteur GNSS + appareil de sécurité	6 544,10
7201.3132.00	Honoraires d'ingénieurs et de géomètres	honoraires d'ingénieurs pour divers projets imprévus	10 834,60
7201.3143.00	Entretien des infrastructures, installations	entretien supplémentaire imprévu, notamment remplacement d'une grosse pompe à la step	6 467,80
7201.4240.00	Taxes de bases et d'utilisation	pas toute la facturation terminée au 31.12.2023; quelques imprévus suite au changement de lecture des compteurs à distance et migration informatique; idem pour l'eau (vente et achat)	59 438,50
<b>7301</b>	<b>Gestion communale des déchets</b>		
7301.3130.01	Frais d'élimination des ordures ménagères	moins d'ordures ménagères à la suite de la mise en place des compacteurs	-25 439,15
7301.3158.00	Abonnement prestations service	plateforme Gestinergie + abonnement annuel Kolly	16 918,25
7301.4240.10	Taxes exploitation	diminution des déchets éliminés - 1ère année taxe au poids	72 152,80
<b>7900</b>	<b>Aménagement du territoire</b>		
7900.3130.10	Cadastration des bâtiments manquants	prise en charge de la cadastration de nombreux bâtiments puis refacturé aux propriétaires	23 883,55
7900.3132.00	Honoraires d'ingénieurs et de géomètres	consultations diverses avec urbaniste de la commune pour divers dossiers en cours	5 376,15
7900.4260.01	Refacturation aux privés cadastration des bâtiments	encaissement de la cadastration de bâtiments aux propriétaires concernés	21 384,00
<b>8791</b>	<b>Chauffage à distance Route Ecole Posieux</b>		
8791.3144.00	Entretien installation chauffage à distance	remplacement du vase d'expansion, non prévisible	3 762,75
8791.3300.60	Amortissements planifiés - changement chaudière à bois	amortissement dès 2023 non budgétisé	13 817,96

<b>9100</b>	<b>Impôts communaux ordinaires</b>		
9100.3499.00	Bonification d'intérêts sur impôts	intérêt rémunérateur suite au décompte final	11 124,90
9100.4001.00	Impôts sur fortune personnes physiques	estimation trop optimiste de l'impôt lors du budget	120 016,05
9100.4010.00	Impôts sur bénéfice personnes morales	rentrée supplémentaire par rapport au budget	-120 755,15
9100.4401.00	Intérêts moratoires sur bordereaux impôts	encaissement d'intérêts moratoires supérieurs car moins d'acomptes volontaires encaissés	-18 262,50
<b>9101</b>	<b>Impôts communaux spéciaux</b>		
9101.4022.00	Impôt sur les gains immobiliers et les plus-values	rentrées sous-estimées mais difficilement prévisible	-99 088,15
9101.4023.00	Impôts sur les mutations	rentrées sous-estimées mais difficilement prévisible	-163 490,20
<b>9631</b>	<b>Route des Condémines 5, Ecuwillens</b>		
9631.3439.00	Frais d'électricité	frais d'électricité sous-estimés	5 641,80

## Charges et produits par nature 2023

Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>3</b>	<b>CHARGES</b>	<b>10 475 446,35</b>		<b>10 593 712,00</b>	
<b>30</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>1 214 784,35</b>		<b>1 210 290,00</b>	
<b>300</b>	<b>Autorités et commissions</b>	<b>148 505,00</b>		<b>169 500,00</b>	
3000	Traitement et jetons des autorités et des commissions	148 505,00		165 500,00	
3001	Paiements à des membres d'autorités			4 000,00	
<b>301</b>	<b>Salaires du personnel administratif et d'exploitation</b>	<b>886 551,55</b>		<b>869 800,00</b>	
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	886 551,55		869 800,00	
<b>304</b>	<b>Allocations</b>	<b>7 680,00</b>		<b>13 650,00</b>	
3040	Allocations pour enfants et allocations de formation	7 680,00		13 650,00	
<b>305</b>	<b>Cotisations patronales</b>	<b>169 485,85</b>		<b>151 840,00</b>	
3050	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	66 278,20		55 450,00	
3052	Cotisations patronales à la Caisse de pension	53 511,00		47 250,00	
3053	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	13 793,30		11 890,00	
3054	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	26 109,90		27 310,00	
3055	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	9 793,45		9 940,00	
<b>309</b>	<b>Autres charges de personnel</b>	<b>2 561,95</b>		<b>5 500,00</b>	
3090	Formation et perfectionnement du personnel	267,90		3 000,00	
3099	Autres charges de personnel	2 294,05		2 500,00	
<b>31</b>	<b>Charges de biens et services et autres charges d'exploitatio</b>	<b>1 904 648,88</b>		<b>2 014 156,00</b>	
<b>310</b>	<b>Charges de matériel et de marchandises</b>	<b>373 286,75</b>		<b>452 550,00</b>	
3100	Matériel de bureau	44 647,90		46 850,00	

3101	Achat de matériel et fournitures	94 171,30		108 800,00
3102	Frais d'impressions et reproduction	17 184,85		11 400,00
3105	Achat de l'eau	189 282,70		255 000,00
3109	Achats cartes journalières CFF	28 000,00		30 500,00
<b>311</b>	<b>Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif</b>	<b>60 237,35</b>		<b>62 000,00</b>
3110	Achat de machines et mobilier	1 190,50		3 000,00
3111	Achat d'appareils, machines et équipements	23 833,25		22 000,00
3112	Achat de vêtements et équipements du personnel	5 006,60		4 000,00
3113	Achat d'appareil informatique	30 207,00		33 000,00
<b>312</b>	<b>Alimentation et élimination bien-fonds PA</b>	<b>158 607,90</b>		<b>196 900,00</b>
3120	Frais d'électricité	158 607,90		196 900,00
<b>313</b>	<b>Prestations de service et honoraires</b>	<b>713 672,47</b>		<b>724 916,00</b>
3130	Prestations de tiers diverses	528 669,02		556 656,00
3132	Honoraires pour mandats externes divers	83 902,20		68 700,00
3133	Charges pour l'informatique, hébergement	18 957,35		18 000,00
3134	Primes d'assurances bâtiments	54 898,90		55 300,00
3136	Honoraires pour visites médicales			2 000,00
3137	Impôts charges	27 245,00		24 260,00
<b>314</b>	<b>Gros entretien et entretien courant</b>	<b>309 827,10</b>		<b>319 600,00</b>
3140	Entretien terrain	22 667,95		26 000,00
3141	Entretien routes et chemins	141 702,15		167 000,00
3143	Entretien infrastructures et places aménagées	75 423,50		70 000,00
3144	Entretien bâtiment	65 797,30		55 600,00
3149	Entretien autre immobilisations corporelles	4 236,20		1 000,00
<b>315</b>	<b>Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles</b>	<b>115 733,75</b>		<b>89 200,00</b>
3150	Entretien meubles	1 380,10		2 000,00
3151	Entretien appareils, machines et équipements	45 102,75		42 000,00
3158	Contrat de maintenance	69 250,90		45 200,00
<b>316</b>	<b>Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation</b>	<b>15 600,20</b>		<b>16 490,00</b>
3160	Location piscine	10 080,00		10 890,00
3162	Leasing photocopieuse	2 520,20		2 600,00
3169	Location à des tiers	3 000,00		3 000,00
<b>317</b>	<b>Dédommagements</b>	<b>105 578,11</b>		<b>102 000,00</b>
3170	Frais de déplacements et autres frais	50 448,60		43 500,00
3171	Camps et courses scolaires	55 129,51		58 500,00
<b>318</b>	<b>Réévaluations sur créances</b>	<b>50 951,25</b>		<b>50 000,00</b>
3181	Pertes sur créances effectives	50 951,25		50 000,00
<b>319</b>	<b>Diverses charges d'exploitation</b>	<b>1 154,00</b>		<b>500,00</b>
3199	Autres charges d'exploitation, cadeaux	1 154,00		500,00
<b>33</b>	<b>Amortissement du patrimoine administratif</b>	<b>746 287,51</b>		<b>602 683,00</b>

<b>330</b>	<b>Amortissements immobilisations corporelles PA</b>	<b>673 203,61</b>		<b>525 455,00</b>	
3300	Amortissements planifiés des routes	591 599,70		525 455,00	
3301	Perte extraordinaire	81 603,91			
<b>332</b>	<b>Amortissements immobilisations incorporelles PA</b>	<b>73 083,90</b>		<b>77 228,00</b>	
3320	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	73 083,90		77 228,00	
<b>34</b>	<b>Charges financières</b>	<b>211 172,58</b>		<b>220 662,00</b>	
<b>340</b>	<b>Charges d'intérêts</b>	<b>98 885,38</b>		<b>98 162,00</b>	
3401	Intérêts passifs des engagements financiers	98 885,38		98 162,00	
<b>343</b>	<b>Charges pour bien-fonds PF</b>	<b>80 180,45</b>		<b>101 000,00</b>	
3430	Entretien terrains du patrimoine financier	32 203,45		41 000,00	
3431	Achat matériel & fournitures pour bâtiments patrimoine fin.	9 072,10		12 400,00	
3439	Autres charges du patrimoine financier	38 904,90		47 600,00	
<b>349</b>	<b>Diverses charges financières</b>	<b>32 106,75</b>		<b>21 500,00</b>	
3499	Autres charges financières	32 106,75		21 500,00	
<b>35</b>	<b>Attributions aux fonds et financements spéciaux</b>	<b>245 767,40</b>		<b>255 000,00</b>	
<b>351</b>	<b>Attributions aux fonds et FS comme capital propre</b>	<b>245 767,40</b>		<b>255 000,00</b>	
3510	Attribution au financement spécial équilibre du compte	245 767,40		255 000,00	
<b>36</b>	<b>Charges de transferts</b>	<b>6 007 851,15</b>		<b>6 136 911,00</b>	
<b>360</b>	<b>Parts de revenus destinés à des tiers</b>	<b>3 423,80</b>		<b>1 800,00</b>	
3601	Emoluments perçus pour les nomades	3 423,80		1 800,00	
<b>361</b>	<b>Dédommagements à des collectivités publiques</b>	<b>4 142 592,20</b>		<b>4 281 464,00</b>	
3610	Participation aux dépenses fédérales	46 830,95		43 921,00	
3611	Participation aux dépenses cantonales	1 440 113,75		1 425 143,00	
3612	Participation à une collaboration intercommunale	2 655 647,50		2 812 400,00	
<b>363</b>	<b>Subventions à des collectivités et à des tiers</b>	<b>1 828 735,15</b>		<b>1 853 647,00</b>	
3631	Subventions aux cantons	1 637 005,90		1 692 237,00	
3632	Subventions aux associations intercommunales	34 724,50		42 952,00	
3635	Subventions aux entreprises privées	4 166,60		5 000,00	
3636	Subventions aux organisations à but non lucratif	131 971,40		90 458,00	
3637	Subventions aux ménages privés	20 866,75		23 000,00	
<b>369</b>	<b>Diverses charges de transferts</b>	<b>33 100,00</b>			
3690	Autres charges de transferts	33 100,00			
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	<b>144 934,48</b>		<b>154 010,00</b>	
<b>393</b>	<b>Frais administratifs et d'exploitation</b>	<b>43 899,10</b>		<b>55 848,00</b>	
3930	Imputation interne - chauffage école	43 899,10		55 848,00	
<b>394</b>	<b>Intérêts et charges financières théoriques</b>	<b>101 035,38</b>		<b>98 162,00</b>	
3940	Imputation intérêts de la dette	101 035,38		98 162,00	
<b>4</b>	<b>REVENUS</b>		<b>11 221 455,22</b>		<b>10 523 212,00</b>
<b>40</b>	<b>Revenus fiscaux</b>		<b>7 787 231,05</b>		<b>7 465 900,00</b>
<b>400</b>	<b>Impôts directs personnes physiques</b>		<b>5 962 886,80</b>		<b>6 089 000,00</b>

4000	Impôts sur revenu personnes physiques		5 475 774,05		5 499 000,00
4001	Impôts sur fortune personnes physiques		329 983,95		450 000,00
4002	Impôts à la source		157 128,80		140 000,00
<b>401</b>	<b>Impôts directs personnes morales</b>		<b>471 931,15</b>		<b>325 000,00</b>
4010	Impôts sur bénéfice personnes morales		420 755,15		300 000,00
4011	Impôts sur capital personnes morales		51 176,00		25 000,00
<b>402</b>	<b>Autres impôts directs</b>		<b>1 340 509,60</b>		<b>1 040 400,00</b>
4021	Contribution immobilière		759 912,95		740 000,00
4022	Impôt sur les gains immobiliers et les plus-values		249 088,15		150 000,00
4023	Impôts sur les mutations		313 490,20		150 000,00
4024	Impôt sur les successions et donations		17 818,30		
4025	Impôt sur les appareils et distributeurs		200,00		400,00
<b>403</b>	<b>Impôts sur la propriété et sur les charges</b>		<b>11 903,50</b>		<b>11 500,00</b>
4033	Impôt sur les chiens		11 903,50		11 500,00
<b>42</b>	<b>Taxes et redevances</b>		<b>1 142 892,21</b>		<b>1 239 500,00</b>
<b>420</b>	<b>Taxes de compensation</b>		<b>59 172,65</b>		<b>60 000,00</b>
4200	Taxes non-pompiers		59 172,65		60 000,00
<b>421</b>	<b>Emoluments pour actes administratifs</b>		<b>60 484,10</b>		<b>51 500,00</b>
4210	Emoluments administratifs divers		60 484,10		51 500,00
<b>424</b>	<b>Taxes d'utilisation et prestations de service</b>		<b>880 598,10</b>		<b>1 052 200,00</b>
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service		880 598,10		1 052 200,00
<b>425</b>	<b>Recettes sur ventes</b>		<b>47 354,75</b>		<b>52 000,00</b>
4250	Ventes		47 354,75		52 000,00
<b>426</b>	<b>Remboursements</b>		<b>95 282,61</b>		<b>23 800,00</b>
4260	Remboursements et participations de tiers		95 282,61		23 800,00
<b>43</b>	<b>Revenus divers</b>		<b>13 879,60</b>		<b>9 100,00</b>
<b>430</b>	<b>Revenus d'exploitation divers</b>		<b>13 879,60</b>		<b>9 100,00</b>
4300	Participation des parents aux soins dentaires scolaires		10 309,60		5 600,00
4309	Autres revenus d'exploitation		3 570,00		3 500,00
<b>44</b>	<b>Revenus financiers</b>		<b>352 612,32</b>		<b>323 080,00</b>
<b>440</b>	<b>Revenus des intérêts</b>		<b>39 929,62</b>		<b>20 200,00</b>
4401	Intérêts des comptes courants		39 929,62		20 200,00
<b>443</b>	<b>Produits immeubles du PF</b>		<b>183 145,80</b>		<b>175 020,00</b>
4430	Location d'appartements du patrimoine financier		177 345,80		169 020,00
4432	Location de salles du patrimoine financier		5 800,00		6 000,00
<b>446</b>	<b>Revenus financiers d'entreprises publiques</b>		<b>70 000,00</b>		<b>70 000,00</b>
4469	Autres revenus sur convention fiscale		70 000,00		70 000,00
<b>447</b>	<b>Produits des immeubles du PA</b>		<b>59 536,90</b>		<b>57 860,00</b>
4470	Location d'appartements		37 820,00		37 820,00
4472	Location à des tiers		11 716,90		10 040,00

4479	Location d'emplacements à des tiers		10 000,00		10 000,00
<b>45</b>	<b>Prélèvements sur fonds et financements spéciaux</b>		<b>83 065,13</b>		
<b>450</b>	<b>Prélèvements sur fonds et FS des capitaux de tiers</b>		<b>33 100,00</b>		
4501	Prélèvements sur fonds PC		33 100,00		
<b>451</b>	<b>Prélèvements sur fonds et FS comme capital propre</b>		<b>49 965,13</b>		
4510	Prélèvement sur financement spécial équilibre du compte		49 965,13		
<b>46</b>	<b>Revenus de transferts</b>		<b>1 286 931,33</b>		<b>1 257 887,00</b>
<b>460</b>	<b>Parts à des revenus de tiers</b>		<b>193 591,60</b>		<b>185 000,00</b>
4601	Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur		193 591,60		185 000,00
<b>461</b>	<b>Dédommagements de collectivités locales</b>		<b>387 500,65</b>		<b>455 178,00</b>
4611	Remboursements du canton		265 536,85		280 726,00
4612	Remboursements de collectivités publiques locales		6 228,55		9 000,00
4614	Dédommagements des entreprises publiques		115 735,25		165 452,00
<b>462</b>	<b>Péréquation financière intercommunale</b>		<b>461 079,00</b>		<b>461 079,00</b>
4621	Attribution de la péréquation des besoins		134 937,00		134 937,00
4622	Attribution de la péréquation des ressources		326 142,00		326 142,00
<b>463</b>	<b>Subventions de collectivités publiques et de tiers</b>		<b>7 045,00</b>		
4631	Subventions cantonales		4 960,00		
4634	Subventions de l'ECAB		2 085,00		
<b>466</b>	<b>Amortissement des subventions d'investissements</b>		<b>237 197,03</b>		<b>155 930,00</b>
4660	Amortissements des produits d'invest. entrep. privées		206 410,33		155 930,00
4661	Produit extraordinaire produits investissements		30 786,70		
<b>469</b>	<b>Autres revenus de transferts</b>		<b>518,05</b>		<b>700,00</b>
4699	Redistribution taxe CO2		518,05		700,00
<b>48</b>	<b>Revenus extraordinaires</b>		<b>409 909,10</b>		<b>73 735,00</b>
<b>489</b>	<b>Prélèvements sur le capital propre</b>		<b>409 909,10</b>		<b>73 735,00</b>
4895	Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA		409 909,10		73 735,00
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>		<b>144 934,48</b>		<b>154 010,00</b>
<b>493</b>	<b>Frais administratifs et d'exploitation</b>		<b>43 899,10</b>		<b>55 848,00</b>
4930	Imputation interne - chauffage Ecole 14 et Ecole 15		43 899,10		55 848,00
<b>494</b>	<b>Intérêts et charges financières théoriques</b>		<b>101 035,38</b>		<b>98 162,00</b>
4940	Imputation interne - intérêts		101 035,38		98 162,00
3	CHARGES	10 475 446,35		10 593 712,00	
4	REVENUS		11 221 455,22		10 523 212,00
	TOTALISATION	10 475 446,35	11 221 455,22	10 593 712,00	10 523 212,00
	<b>Résultat</b>	<b>746 008,87</b>			<b>70 500,00</b>

## Comptes des investissements 2023

Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>79 311,05</b>		<b>225 000,00</b>		<b>50 209,00</b>	
<b>02</b>	<b>Services généraux</b>	<b>79 311,05</b>		<b>225 000,00</b>		<b>50 209,00</b>	
<b>022</b>	<b>Services généraux, administration</b>	<b>79 311,05</b>		<b>190 000,00</b>			
<b>0220</b>	<b>Services généraux, administration</b>	<b>79 311,05</b>		<b>190 000,00</b>			
0220.5200.00	Infrastr. réseaux, applications métiers, serveur	79 311,05		190 000,00			
<b>029</b>	<b>Immeubles administratifs</b>			<b>35 000,00</b>		<b>50 209,00</b>	
<b>0290</b>	<b>Bâtiment administratif</b>			<b>35 000,00</b>		<b>50 209,00</b>	
0290.5040.00	Remplacement 2 garages Rte Posieux 4					50 209,00	
0290.5060.00	Bâtiments, remplacement luminaires par LED			35 000,00			
<b>1</b>	<b>ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE</b>	<b>26 859,50</b>		<b>92 900,00</b>			
<b>16</b>	<b>DÉFENSE</b>	<b>26 859,50</b>		<b>92 900,00</b>			
<b>161</b>	<b>Défense militaire</b>			<b>60 000,00</b>			
<b>1610</b>	<b>Défense militaire</b>			<b>60 000,00</b>			
1610.5290.00	Etude assainissement des buttes de tir			60 000,00			
<b>162</b>	<b>Défense civile</b>	<b>26 859,50</b>		<b>32 900,00</b>			
<b>1621</b>	<b>Etat-major communal de conduite</b>	<b>26 859,50</b>		<b>32 900,00</b>			
1621.5060.00	Génératrice point rencontre d'urgence (PRU)	26 859,50		32 900,00			
<b>2</b>	<b>FORMATION</b>	<b>119 707,60</b>		<b>140 000,00</b>		<b>22 161,30</b>	
<b>21</b>	<b>Scolarité obligatoire</b>	<b>119 707,60</b>		<b>140 000,00</b>		<b>22 161,30</b>	
<b>217</b>	<b>Bâtiments scolaires</b>	<b>119 707,60</b>		<b>140 000,00</b>		<b>22 161,30</b>	
<b>2170</b>	<b>Bâtiments scolaires</b>	<b>119 707,60</b>		<b>140 000,00</b>		<b>22 161,30</b>	
2170.5000.00	Réfection terrain foot de la place jeu à l'école					13 500,00	
2170.5040.20	Ecole, rénovation des façades Rte Ecole 14	106 722,55		140 000,00			
2170.5290.00	Audit énergétique rte Ecole 15	12 985,05				8 661,30	
<b>3</b>	<b>CULTURE, SPORTS ET LOISIRS</b>	<b>24 742,85</b>				<b>54 200,15</b>	
<b>34</b>	<b>Sport et loisirs</b>	<b>24 742,85</b>				<b>54 200,15</b>	
<b>341</b>	<b>Sport</b>					<b>23 855,00</b>	
<b>3412</b>	<b>Terrain d'inline hockey</b>					<b>23 855,00</b>	
3412.5030.00	Aménagement d'un terrain d'inline hockey					23 855,00	
<b>342</b>	<b>Loisirs</b>	<b>24 742,85</b>				<b>30 345,15</b>	
<b>3420</b>	<b>Loisirs</b>	<b>24 742,85</b>				<b>21 006,65</b>	
3420.5010.00	Rénovation passerelle Chemin de Neyruz	10 918,30					
3420.5090.00	Crédit étude faisabilité place centre du village	13 824,55				21 006,65	
<b>3421</b>	<b>Cabane forestière du Bois Cornard</b>					<b>9 338,50</b>	

3421.5031.00	Raccordement eau+électri. cab. Bois Cornard					9 338,50	
<b>6</b>	<b>TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>	<b>33 448,95</b>		<b>310 000,00</b>		<b>74 403,30</b>	
<b>61</b>	<b>CIRCULATION ROUTIÈRE</b>	<b>33 448,95</b>		<b>310 000,00</b>		<b>74 403,30</b>	
<b>615</b>	<b>Routes communales</b>	<b>6 779,45</b>		<b>310 000,00</b>		<b>32 944,65</b>	
<b>6150</b>	<b>Routes communales</b>	<b>6 779,45</b>		<b>310 000,00</b>			
6150.5010.20	Assainissement éclairage public			310 000,00			
6150.5090.00	Crédit étude trottoir Rte Magnedens Ecuwillens	6 779,45					
<b>6155</b>	<b>Places de stationnement</b>					<b>32 944,65</b>	
6155.5010.00	Aménag. place de parc centre village Ecuwillens					32 944,65	
<b>619</b>	<b>Routes, non mentionné ailleurs</b>	<b>26 669,50</b>				<b>41 458,65</b>	
<b>6190</b>	<b>Bâtiment édilitaire</b>	<b>26 669,50</b>				<b>41 458,65</b>	
6190.5040.00	Bâtiment édilitaire, construction, rte Aéroport	26 669,50				41 458,65	
<b>7</b>	<b>PROTECTION</b>	<b>412 521,45</b>	<b>41 037,35</b>	<b>468 100,00</b>		<b>421 935,20</b>	<b>-652,45</b>
<b>71</b>	<b>APPROVISIONNEMENT EN EAU</b>	<b>107 993,50</b>	<b>18 474,20</b>			<b>73 486,40</b>	<b>-600,75</b>
<b>710</b>	<b>Approvisionnement en eau</b>	<b>107 993,50</b>	<b>18 474,20</b>			<b>73 486,40</b>	<b>-600,75</b>
<b>7101</b>	<b>Approvisionnement communal en eau</b>	<b>107 993,50</b>	<b>18 474,20</b>			<b>73 486,40</b>	<b>-600,75</b>
7101.5060.00	Rempl. compteurs d'eau p. lecture à distance	107 993,50				73 486,40	
7101.6370.00	Taxe de raccordement		18 474,20				-600,75
<b>72</b>	<b>TRAITEMENT DES EAUX USÉES</b>	<b>141 335,25</b>	<b>22 563,15</b>	<b>438 100,00</b>		<b>15 306,90</b>	<b>-51,70</b>
<b>720</b>	<b>Traitement des eaux usées</b>	<b>141 335,25</b>	<b>22 563,15</b>	<b>438 100,00</b>		<b>15 306,90</b>	<b>-51,70</b>
<b>7201</b>	<b>Traitement communal des eaux usées</b>	<b>141 335,25</b>	<b>22 563,15</b>	<b>112 100,00</b>		<b>15 306,90</b>	<b>-51,70</b>
7201.5032.00	Assainissement canal dérivation Moulin Neuf					6 462,00	
7201.5032.11	Collecteur EC,pont autoroute entrée sud Ecuwillens					3 459,90	
7201.5032.20	Mise en séparatif EU-EC, impasse des Rosiers	87 857,90		95 000,00			
7201.5060.00	Achat génératrice pour stations de pompage	17 265,55		17 100,00			
7201.5090.00	Crédit d'étude raccordement à la STEP VSG	36 211,80				5 385,00	
7201.6370.00	Taxe de raccordement		22 563,15				-51,70
<b>7206</b>	<b>Station d'épuration intercommunale VSG</b>			<b>326 000,00</b>			
7206.5090.00	Crédit d'étude extension et renouv. STEP VSG			326 000,00			
<b>73</b>	<b>GESTION DES DÉCHETS</b>	<b>99 236,35</b>				<b>300 426,30</b>	
<b>730</b>	<b>Gestion des déchets</b>	<b>99 236,35</b>				<b>300 426,30</b>	
<b>7301</b>	<b>Gestion communale des déchets</b>	<b>99 236,35</b>				<b>300 426,30</b>	
7301.5033.00	Déchetterie, construction, rte Aéroport	99 236,35				300 426,30	
<b>76</b>	<b>LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>18 430,15</b>		<b>30 000,00</b>			
<b>769</b>	<b>Autre lutte contre pollution de l'environnement</b>	<b>18 430,15</b>		<b>30 000,00</b>			
<b>7690</b>	<b>Énergie</b>	<b>18 430,15</b>		<b>30 000,00</b>			
7690.5290.00	Crédit d'étude du potentiel photovoltaïque bâtiments + CECB+	18 430,15		30 000,00			
<b>77</b>	<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES</b>					<b>1 615,50</b>	
<b>771</b>	<b>Cimetières, crématoires</b>					<b>1 615,50</b>	

<b>7710</b>	<b>Cimetières communaux</b>					<b>1 615,50</b>	
7710.5030.00	Entretien du mur de l'enceinte du cimetière					1 615,50	
<b>79</b>	<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>45 526,20</b>				<b>31 100,10</b>	
<b>790</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>45 526,20</b>				<b>31 100,10</b>	
<b>7900</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>45 526,20</b>				<b>31 100,10</b>	
7900.5290.00	Révision du PAL	22 633,15				18 403,25	
7900.5290.10	Participation PED et PAD Champ du Nod	22 893,05				12 696,85	
<b>9</b>	<b>FINANCES ET IMPÔTS</b>	<b>133 337,85</b>	<b>788 891,90</b>	<b>165 000,00</b>		<b>-652,45</b>	<b>622 908,95</b>
<b>96</b>	<b>ADMINISTRATION FORTUNE ET DETTE</b>	<b>92 300,50</b>		<b>165 000,00</b>			
<b>963</b>	<b>Immeubles du patrimoine financier</b>	<b>92 300,50</b>		<b>165 000,00</b>			
<b>9630</b>	<b>Route de Fribourg 77, Posieux</b>			<b>65 000,00</b>			
9630.5040.00	Fribourg 77, rénovation façade ouest			65 000,00			
<b>9631</b>	<b>Route des Condémines 5, Ecuwillens</b>	<b>92 300,50</b>		<b>100 000,00</b>			
9631.5060.00	Rénovation des sanitaires du sous-sol restaurant communal	52 898,25		50 000,00			
9631.5060.01	Optimisation ventilation cuisine et salle restaurant communal	39 402,25		50 000,00			
<b>99</b>	<b>POSTES NON VENTILABLES</b>	<b>41 037,35</b>	<b>788 891,90</b>			<b>-652,45</b>	<b>622 908,95</b>
<b>999</b>	<b>Clôture</b>	<b>41 037,35</b>	<b>788 891,90</b>			<b>-652,45</b>	<b>622 908,95</b>
<b>9990</b>	<b>Clôture</b>	<b>41 037,35</b>	<b>788 891,90</b>			<b>-652,45</b>	<b>622 908,95</b>
9990.5900.00	Report au bilan des recettes d'investissements	41 037,35				-652,45	
9990.6900.00	Report au bilan des charges d'investissements		788 891,90				622 908,95
<b>RECAPITULATION</b>							
0	ADMINISTRATION GENERALE	79 311,05		225 000,00		50 209,00	
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	26 859,50		92 900,00			
2	FORMATION	119 707,60		140 000,00		22 161,30	
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	24 742,85				54 200,15	
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	33 448,95		310 000,00		74 403,30	
7	PROTECTION	412 521,45	41 037,35	468 100,00		421 935,20	-652,45
9	FINANCES ET IMPÔTS	133 337,85	788 891,90	165 000,00		-652,45	622 908,95
	TOTALISATION	829 929,25	829 929,25	1 401 000,00		622 256,50	622 256,50
	<b>Résultat</b>				<b>1 401 000,00</b>		

# BILAN 2023

Compte	Désignation	Bilan au	Mouvement	Mouvement	Bilan au
		01.01.2023	Débit	Crédit	31.12.2023
<b>1</b>	<b>ACTIF</b>	<b>26 714 278,84</b>	<b>44 029 407,30</b>	<b>44 438 070,75</b>	<b>26 305 615,39</b>
<b>10</b>	<b>Patrimoine financier</b>	<b>10 014 331,52</b>	<b>42 813 545,31</b>	<b>43 172 512,65</b>	<b>9 655 364,18</b>
<b>100</b>	<b>Disponibilités et placements à court terme</b>	<b>5 181 013,55</b>	<b>14 400 501,45</b>	<b>15 812 845,06</b>	<b>3 768 669,94</b>
<b>1000</b>	<b>Caisse</b>	<b>4 445,60</b>	<b>24 315,00</b>	<b>27 515,55</b>	<b>1 245,05</b>
<b>10000</b>	<b>Caisse principale</b>	<b>4 445,60</b>	<b>24 315,00</b>	<b>27 515,55</b>	<b>1 245,05</b>
10000.00	Caisse	4 445,60	14 019,35	17 219,90	1 245,05
10000.01	Caisse Gestinergie		10 295,65	10 295,65	
<b>1001</b>	<b>Poste</b>	<b>51 014,38</b>	<b>1 811 874,05</b>	<b>1 842 675,92</b>	<b>20 212,51</b>
<b>10010</b>	<b>Comptes commerciaux postaux</b>	<b>51 014,38</b>	<b>1 811 874,05</b>	<b>1 842 675,92</b>	<b>20 212,51</b>
10010.00	PostFinance c/c 17-1592-1	51 014,38	1 811 874,05	1 842 675,92	20 212,51
<b>1002</b>	<b>Banque</b>	<b>5 125 553,57</b>	<b>10 471 312,40</b>	<b>13 942 653,59</b>	<b>1 654 212,38</b>
<b>10020</b>	<b>Comptes courants bancaires</b>	<b>4 359 317,93</b>	<b>10 422 295,48</b>	<b>13 942 633,59</b>	<b>838 979,82</b>
10020.00	CC - Raiffeisen 5530 7674 0	2 704 592,99	8 437 026,81	10 600 452,14	541 167,66
10020.01	CC protection civile - Raiffeisen 5707 6010 5	38 581,30		33 160,30	5 421,00
10020.02	CC coll. droit public - Raiffeisen 1901 4904 1	7 294,89	15 255,77	98,40	22 452,26
10020.03	CC - BCF 30 01 220 724-07	-29 138,00	1 970 012,90	1 926 835,35	14 039,55
10020.04	CC constr. bâtiment DEJ - Raiffeisen 2267 0566 7	344 203,28		89 027,10	255 176,18
10020.05	CC prot. eaux taxe unique - Raiffeisen 9184 5767 1	1 293 783,47		1 293 060,30	723,17
<b>10021</b>	<b>Autres comptes bancaires</b>	<b>766 235,64</b>	<b>49 016,92</b>	<b>20,00</b>	<b>815 232,56</b>
10021.00	CE service des eaux - Raiffeisen 8294 1934 7	119 355,51	140,61		119 496,12
10021.01	CE protection des eaux - Raiffeisen 9951 2948 9	392 914,42	462,90		393 377,32
10021.02	CE routes - Raiffeisen 2783 8411 7	8 251,87	14,96		8 266,83
10021.03	CE bâtiments communaux - Raiffeisen 8728 7096 8	212 222,59	365,14		212 587,73
10021.04	CE "placement entreprise" - Raiffeisen 0708 5239 1	33 214,89	73,35		33 288,24
10021.05	Cpte placement "portemonnaie virtuel"	276,36	47 959,96	20,00	48 216,32
<b>1003</b>	<b>Placements à court terme</b>		<b>2 093 000,00</b>		<b>2 093 000,00</b>
<b>10030</b>	<b>Placements à court terme marché monétaire</b>		<b>2 093 000,00</b>		<b>2 093 000,00</b>
10030.00	Raiffeisen - 403.493.884.9 - 03.24		800 000,00		800 000,00
10030.01	Raiffeisen - 358.494.894.2 - 08.24		1 293 000,00		1 293 000,00
<b>101</b>	<b>Créances</b>	<b>-6 249 473,80</b>	<b>18 963 204,51</b>	<b>11 777 320,28</b>	<b>936 410,43</b>
<b>1010</b>	<b>Créances prestations envers des tiers</b>	<b>312 863,75</b>	<b>2 822 903,94</b>	<b>2 620 287,95</b>	<b>515 479,74</b>
<b>10100</b>	<b>Créances prestations envers des tiers</b>	<b>312 861,95</b>	<b>2 822 373,65</b>	<b>2 620 287,95</b>	<b>514 947,65</b>
10100.00	Débiteurs	312 861,95	2 822 373,65	2 620 287,95	514 947,65
<b>10101</b>	<b>Créances résultant de l'impôt anticipé</b>	<b>1,80</b>	<b>530,29</b>		<b>532,09</b>
10101.00	Créances résultant de l'impôt anticipé	1,80	530,29		532,09
<b>1011</b>	<b>Comptes courants avec tiers</b>	<b>-170 945,41</b>	<b>3 343 890,40</b>	<b>3 146 253,20</b>	<b>26 691,79</b>
10110	Comptes courants avec tiers	-170 945,41	3 343 890,40	3 146 253,20	26 691,79
10110.00	CC Etat Fribourg, trésorerie	-170 945,41	3 343 890,40	3 146 253,20	26 691,79
<b>1012</b>	<b>Créances fiscales</b>	<b>-6 402 836,69</b>	<b>12 754 005,22</b>	<b>5 964 968,63</b>	<b>386 199,90</b>
<b>10120</b>	<b>Créances résultant des impôts communaux généraux</b>	<b>-6 402 836,69</b>	<b>12 754 005,22</b>	<b>5 964 968,63</b>	<b>386 199,90</b>
10120.00	Débiteurs impôts 2012 et années antérieures	1 358,50		731,50	627,00
10120.13	Débiteurs impôts 2013	1 749,00		672,05	1 076,95
10120.14	Débiteurs impôts 2014	2 772,55		312,95	2 459,60
10120.15	Débiteurs impôts 2015	1 160,05		371,25	788,80
10120.16	Débiteurs impôts 2016	2 329,65	2 204,15	2 193,20	2 340,60
10120.17	Débiteurs impôts 2017	3 714,25	1 893,00	5 719,75	-112,50
10120.18	Débiteurs impôts 2018	54 373,15	4 686,20	38 016,50	21 042,85
10120.19	Débiteurs impôts 2019	81 734,40	3 392,25	28 139,95	56 986,70

10120.20	Débiteurs impôts 2020	176 101,95	4 233,00	86 462,55	93 872,40
10120.21	Débiteurs impôts 2021	-2 144 427,14	2 568 680,16	271 236,27	153 016,75
10120.22	Débiteurs impôts 2022	-4 365 082,95	5 951 512,15	1 289 082,20	297 347,00
10120.23	Débiteurs impôts 2023		4 188 686,96	4 188 686,96	
10120.90	Du croire débiteurs impôts	-218 620,10	28 717,35	53 343,50	-243 246,25
<b>1019</b>	<b>Autres créances</b>	<b>11 444,55</b>	<b>42 404,95</b>	<b>45 810,50</b>	<b>8 039,00</b>
<b>10191</b>	<b>Avoir auprès des assurances sociales</b>	<b>1 830,00</b>	<b>21 635,00</b>	<b>21 960,00</b>	<b>1 505,00</b>
10191.00	Avoir auprès des assurances sociales	1 830,00	21 635,00	21 960,00	1 505,00
<b>10192</b>	<b>Impôt préalable de la TVA</b>	<b>9 614,55</b>	<b>20 769,95</b>	<b>23 850,50</b>	<b>6 534,00</b>
10192.30	Gestion des déchets, TVA, cpte résultat	5 276,20	13 128,75	12 728,90	5 676,05
10192.31	Gestion des déchets, TVA, cpte investissement	4 338,35	7 641,20	11 121,60	857,95
<b>104</b>	<b>Actifs de régularisation</b>	<b>8 179 774,35</b>	<b>9 357 538,85</b>	<b>15 582 347,31</b>	<b>1 954 965,89</b>
<b>1041</b>	<b>Charges de biens, services et autres charges d'expl.</b>	<b>6 394,35</b>	<b>9 811,85</b>	<b>6 394,35</b>	<b>9 811,85</b>
<b>10410</b>	<b>Régularisation charges biens, services et autres ch. expl.</b>	<b>6 394,35</b>	<b>9 811,85</b>	<b>6 394,35</b>	<b>9 811,85</b>
10410.00	Régularisation charges biens, services et autres ch. expl.	6 394,35	9 811,85	6 394,35	9 811,85
<b>1042</b>	<b>Impôts</b>	<b>8 173 380,00</b>	<b>9 347 727,00</b>	<b>15 575 952,96</b>	<b>1 945 154,04</b>
<b>10420</b>	<b>Régularisation impôts</b>	<b>8 173 380,00</b>	<b>9 347 727,00</b>	<b>15 575 952,96</b>	<b>1 945 154,04</b>
10420.00	Régularisation impôts	8 173 380,00	9 347 727,00	15 575 952,96	1 945 154,04
<b>107</b>	<b>Placements financiers à long terme</b>	<b>13 150,00</b>			<b>13 150,00</b>
<b>1070</b>	<b>Actions et parts sociales</b>	<b>13 150,00</b>			<b>13 150,00</b>
<b>10700</b>	<b>Actions</b>	<b>12 950,00</b>			<b>12 950,00</b>
10700.01	SRM La Berra SA, actions	3 710,00			3 710,00
10700.02	AGY-Expo SA, actions	9 240,00			9 240,00
<b>10702</b>	<b>Parts sociales</b>	<b>200,00</b>			<b>200,00</b>
10702.00	Banque Raiffeisen part sociale	200,00			200,00
<b>108</b>	<b>Immobilisations corporelles PF</b>	<b>2 889 867,42</b>	<b>92 300,50</b>		<b>2 982 167,92</b>
<b>1080</b>	<b>Terrains PF</b>	<b>23 867,42</b>			<b>23 867,42</b>
<b>10802</b>	<b>Parchets communaux</b>	<b>23 867,42</b>			<b>23 867,42</b>
10802.00	Parchets communaux	23 867,42			23 867,42
<b>1084</b>	<b>Bâtiments PF</b>	<b>2 866 000,00</b>			<b>2 866 000,00</b>
<b>10840</b>	<b>Bâtiments du patrimoine financier</b>	<b>2 866 000,00</b>			<b>2 866 000,00</b>
10840.00	Route des Condémines 5, Ecuwillens	676 000,00			676 000,00
10840.01	Route de Fribourg 77, Posieux	2 190 000,00			2 190 000,00
<b>1087</b>	<b>Installations en construction PF</b>		<b>92 300,50</b>		<b>92 300,50</b>
<b>10870</b>	<b>Installations en construction PF</b>		<b>92 300,50</b>		<b>92 300,50</b>
10870.00	Install. en constr. - Condémines 5, EC		92 300,50		92 300,50
<b>14</b>	<b>Patrimoine administratif</b>	<b>16 699 947,32</b>	<b>1 215 861,99</b>	<b>1 265 558,10</b>	<b>16 650 251,21</b>
<b>140</b>	<b>Immobilisations corporelles PA</b>	<b>16 213 931,95</b>	<b>1 002 793,74</b>	<b>1 192 474,20</b>	<b>16 024 251,49</b>
<b>1400</b>	<b>Terrains PA</b>	<b>93 800,00</b>			<b>93 800,00</b>
<b>14000</b>	<b>Terrains du patrimoine administratif</b>	<b>93 800,00</b>			<b>93 800,00</b>
14000.00	Terrains non bâtis	93 800,00			93 800,00
<b>1401</b>	<b>Routes et voies de communication PA</b>	<b>1 877 238,00</b>		<b>88 647,56</b>	<b>1 788 590,44</b>
<b>14010</b>	<b>Routes et voies de communication</b>	<b>1 877 238,00</b>		<b>88 647,56</b>	<b>1 788 590,44</b>
14010.00	Routes et trottoirs	2 836 961,85			2 836 961,85
14010.01	Aménagements divers	209 124,95			209 124,95
14010.99	Amortiss. cumulés - routes et éclairage	-1 168 848,80		88 647,56	-1 257 496,36
<b>1403</b>	<b>Autres ouvrages de génie civil PA</b>	<b>3 217 166,41</b>	<b>449 412,15</b>	<b>92 583,55</b>	<b>3 573 995,01</b>
<b>14030</b>	<b>Autres ouvrages génie civil</b>	<b>173 154,52</b>	<b>410 779,50</b>	<b>21 655,85</b>	<b>562 278,17</b>
14030.00	Autres ouvrages génie civil	249 820,30	410 779,50		660 599,80
14030.99	Amortiss. cumulés - autres ouvrages génie civil	-76 665,78		21 655,85	-98 321,63
<b>14031</b>	<b>Approvisionnement en eau</b>	<b>224 660,45</b>	<b>38 632,65</b>	<b>5 400,06</b>	<b>257 893,04</b>
14031.00	Approvisionnement en eau	275 243,60	38 632,65		313 876,25
14031.99	Amortissements cumulés - approvisionnement en eau	-50 583,15		5 400,06	-55 983,21

<b>14032</b>	<b>Traitement des eaux usées</b>	<b>2 819 351,44</b>		<b>65 527,64</b>	<b>2 753 823,80</b>
14032.00	Traitement des eaux usées	3 501 116,55			3 501 116,55
14032.99	Amortiss. cumulés - traitement eaux usées	-681 765,11		65 527,64	-747 292,75
<b>1404</b>	<b>Bâtiments PA</b>	<b>5 002 190,84</b>		<b>357 607,91</b>	<b>4 644 582,93</b>
<b>14040</b>	<b>Bâtiments divers</b>	<b>115 489,90</b>		<b>5 598,79</b>	<b>109 891,11</b>
14040.00	Bâtiments divers	228 132,15			228 132,15
14040.99	Amortissements cumulés - bâtiments divers	-112 642,25		5 598,79	-118 241,04
<b>14045</b>	<b>Bâtiments administratifs</b>	<b>402 402,93</b>		<b>23 014,41</b>	<b>379 388,52</b>
14045.00	Bâtiments administratifs	691 123,70			691 123,70
14045.99	Amortissements cumulés - bâtiments administratifs	-288 720,77		23 014,41	-311 735,18
<b>14046</b>	<b>Bâtiments scolaires</b>	<b>4 142 608,68</b>		<b>305 490,58</b>	<b>3 837 118,10</b>
14046.00	Bâtiments scolaires	9 173 891,35			9 173 891,35
14046.99	Amortissements cumulés - bâtiments scolaires	-5 031 282,67		305 490,58	-5 336 773,25
<b>14047</b>	<b>Bâtiments de sport, culture et loisir</b>	<b>341 689,33</b>		<b>23 504,13</b>	<b>318 185,20</b>
14047.00	Bâtiments de sport, culture et loisir	705 829,35			705 829,35
14047.99	Amortiss. cumulés - bâtiments sports loisirs culture	-364 140,02		23 504,13	-387 644,15
<b>1406</b>	<b>Biens meubles PA</b>	<b>641 126,82</b>	<b>69 858,44</b>	<b>204 223,03</b>	<b>506 762,23</b>
<b>14060</b>	<b>Biens meubles divers</b>	<b>346 076,28</b>		<b>27 724,85</b>	<b>318 351,43</b>
14060.00	Biens meubles divers	687 769,35			687 769,35
14060.99	Amortiss. cumulés - biens meubles divers	-341 693,07		27 724,85	-369 417,92
<b>14062</b>	<b>Biens meubles - traitement des eaux usées</b>	<b>73 357,67</b>		<b>2 529,58</b>	<b>70 828,09</b>
14062.00	Biens meubles - traitement des eaux usées	126 478,75			126 478,75
14062.99	Amortissements cumulés - traitement des eaux usées	-53 121,08		2 529,58	-55 650,66
<b>14063</b>	<b>Biens meubles - gestion des déchets</b>	<b>20 885,24</b>		<b>2 297,29</b>	<b>18 587,95</b>
14063.00	Biens meubles - gestion des déchets	67 810,65			67 810,65
14063.99	Amortissements cumulés - gestion des déchets	-46 925,41		2 297,29	-49 222,70
<b>14065</b>	<b>Véhicules divers</b>	<b>200 807,63</b>	<b>69 858,44</b>	<b>171 671,31</b>	<b>98 994,76</b>
14065.00	Véhicules éditaires	101 000,00			101 000,00
14065.01	Véhicules Service du feu	474 149,35		151 462,35	322 687,00
14065.99	Amortissements cumulés - véhicules	-374 341,72	69 858,44	20 208,96	-324 692,24
<b>1407</b>	<b>Installations en construction PA</b>	<b>5 382 409,88</b>	<b>483 523,15</b>	<b>449 412,15</b>	<b>5 416 520,88</b>
<b>14070</b>	<b>Installations en construction diverses</b>	<b>2 509 646,33</b>	<b>171 169,85</b>	<b>410 779,50</b>	<b>2 270 036,68</b>
14070.30	Install. en constr. - autres ouvrages génie civil	481 008,23	10 918,30	410 779,50	81 147,03
14070.45	Install. en constr. Bâtiments administratifs	54 819,45			54 819,45
14070.46	Install. en constr. Bâtiments scolaires		106 722,55		106 722,55
14070.48	Install. en constr. Bâtiments de services	1 973 818,65	26 669,50		2 000 488,15
14070.60	Install. en constr. Biens meubles		26 859,50		26 859,50
<b>14071</b>	<b>Installations en construction Approvisionnement en eau</b>	<b>112 119,05</b>	<b>107 993,50</b>	<b>38 632,65</b>	<b>181 479,90</b>
14071.00	Install. en constr. Approvisionnement en eau	112 119,05	107 993,50	38 632,65	181 479,90
<b>14072</b>	<b>Install. en construction Traitement des eaux usées</b>	<b>9 921,90</b>	<b>105 123,45</b>		<b>115 045,35</b>
14072.00	Install. en constr. Traitement des eaux usées	9 921,90	87 857,90		97 779,80
14072.62	Install. en constr. trait. des eaux - Biens meubles		17 265,55		17 265,55
<b>14073</b>	<b>Installations en construction Gestion des déchets</b>	<b>2 750 722,60</b>	<b>99 236,35</b>		<b>2 849 958,95</b>
14073.00	Install. en constr. Gestion des déchets	2 750 722,60	99 236,35		2 849 958,95
<b>142</b>	<b>Immobilisations incorporelles PA</b>	<b>424 684,87</b>	<b>213 068,25</b>	<b>73 083,90</b>	<b>564 669,22</b>
<b>1427</b>	<b>Immobilisations incorporelles en cours PA</b>	<b>113 309,00</b>	<b>213 068,25</b>		<b>326 377,25</b>
<b>14270</b>	<b>Immobilisations incorporelles en cours PA</b>	<b>107 924,00</b>	<b>176 856,45</b>		<b>284 780,45</b>
14270.00	Immobilisations incorporelles en cours - infrastr.software		79 311,05		79 311,05

14270.90	Immobilisations incorporelles en cours - plan d'aménagement	69 929,15	45 526,20		115 455,35
14270.95	Immobilisations incorporelles en cours - compte général	37 994,85	52 019,20		90 014,05
<b>14272</b>	<b>Immobilisations incorporelles en cours - traitement des eaux</b>	<b>5 385,00</b>	<b>36 211,80</b>		<b>41 596,80</b>
14272.92	Immobilisations incorporelles en cours - traitement des eaux	5 385,00	36 211,80		41 596,80
<b>1429</b>	<b>Autres immobilisations incorporelles PA</b>	<b>311 375,87</b>		<b>73 083,90</b>	<b>238 291,97</b>
<b>14290</b>	<b>Plan d'aménagement</b>	<b>106 896,59</b>		<b>36 431,90</b>	<b>70 464,69</b>
14290.00	Révision plan d'aménagement local PAL	587 019,50			587 019,50
14290.99	Amortissements cumulés - plan d'aménagement	-480 122,91		36 431,90	-516 554,81
<b>14291</b>	<b>Immobilisations incorporelles - Approvisionnement en eau</b>	<b>445,89</b>		<b>445,89</b>	
14291.00	Approvisionnement en eau	36 770,80			36 770,80
14291.99	Amortissements cumulés - immob. incorp. - approv. en eau	-36 324,91		445,89	-36 770,80
<b>14292</b>	<b>Immobilisations incorporelles - traitement des eaux usées</b>	<b>119,68</b>		<b>119,68</b>	
14292.00	Traitement des eaux usées	288 220,80			288 220,80
14292.99	Amortissements cumulés - immob. incorp.-trait. eaux usées	-288 101,12		119,68	-288 220,80
<b>14295</b>	<b>Immobilisations incorporelles diverses PA</b>	<b>203 913,71</b>		<b>36 086,43</b>	<b>167 827,28</b>
14295.00	Crédits d'études pour immobilisations incorporelles	360 864,30			360 864,30
14295.99	Amortissements cumulés - immob. incorp. diverses	-156 950,59		36 086,43	-193 037,02
<b>145</b>	<b>Participations, capital social PA</b>	<b>61 330,50</b>			<b>61 330,50</b>
<b>1454</b>	<b>Participations aux entreprises publiques</b>	<b>61 330,50</b>			<b>61 330,50</b>
14540.00	SAIDEF SA, actions	61 330,50			61 330,50
<b>2</b>	<b>PASSIF</b>	<b>-26 714 278,84</b>	<b>5 728 398,16</b>	<b>5 319 734,71</b>	<b>-26 305 615,39</b>
<b>20</b>	<b>Capitaux de tiers</b>	<b>-15 738 479,85</b>	<b>5 270 673,93</b>	<b>4 327 958,44</b>	<b>-14 795 764,36</b>
<b>200</b>	<b>Engagements courants</b>	<b>-322 276,09</b>	<b>1 113 913,80</b>	<b>995 089,99</b>	<b>-203 452,28</b>
<b>2000</b>	<b>Engagements courants livraisons et prestations de tiers</b>	<b>-428 639,25</b>	<b>649 450,50</b>	<b>543 202,40</b>	<b>-322 391,15</b>
<b>20000</b>	<b>Engagements courants livraisons et prestations de tiers</b>	<b>-401 900,75</b>	<b>401 900,75</b>	<b>259 034,70</b>	<b>-259 034,70</b>
20000.00	Créanciers	-401 900,75	401 900,75	259 034,70	-259 034,70
<b>20001</b>	<b>Engagements courants sur charges sociales</b>	<b>-26 738,50</b>	<b>247 549,75</b>	<b>284 167,70</b>	<b>-63 356,45</b>
20001.00	Créanciers caisse de compensation	-30 099,40	139 995,20	155 336,20	-45 440,40
20001.01	Créanciers caisse de pension	2 438,15	89 184,00	89 184,00	2 438,15
20001.02	Créanciers indemnités journalières maladie	3 631,70	17 544,05	19 588,00	1 587,75
20001.03	Créanciers assurance accidents	-2 708,95	826,50	20 059,50	-21 941,95
<b>2001</b>	<b>Comptes courants avec des tiers</b>	<b>151 837,00</b>	<b>388 864,60</b>	<b>332 657,05</b>	<b>208 044,55</b>
<b>20012</b>	<b>Engagements envers paroisse résultant de répart. fiscales</b>	<b>151 837,00</b>	<b>388 864,60</b>	<b>332 657,05</b>	<b>208 044,55</b>
20012.00	CC Paroisse Ecuwillens-Posieux, gestion impôts	151 837,00	388 864,60	332 657,05	208 044,55
<b>2002</b>	<b>Impôts</b>	<b>-11 993,65</b>	<b>15 377,37</b>	<b>15 334,10</b>	<b>-11 950,38</b>
<b>20022</b>	<b>Dettes fiscales de la TVA</b>	<b>-11 993,65</b>	<b>15 377,37</b>	<b>15 334,10</b>	<b>-11 950,38</b>
20022.30	TVA, gestion des déchets	-11 993,65	15 377,37	15 334,10	-11 950,38
<b>2005</b>	<b>Comptes courants internes</b>	<b>-33 480,19</b>	<b>60 221,33</b>	<b>103 896,44</b>	<b>-77 155,30</b>
<b>20050</b>	<b>Comptes courants internes</b>	<b>-33 203,83</b>			<b>-33 203,83</b>
20050.00	Compte courant "enfance-jeunesse-camp"	-33 203,83			-33 203,83
<b>20055</b>	<b>Compte de compensation</b>	<b>-276,36</b>	<b>60 221,33</b>	<b>103 896,44</b>	<b>-43 951,47</b>
20055.00	Compte de compensation taxe pondérale	-276,36	60 221,33	103 896,44	-43 951,47
<b>201</b>	<b>Engagements financiers à court terme</b>			<b>524 988,00</b>	<b>-524 988,00</b>
<b>2010</b>	<b>Engagement envers des intermédiaires financiers</b>			<b>524 988,00</b>	<b>-524 988,00</b>

<b>20101</b>	<b>Engagement à court terme envers la Poste</b>			<b>50 128,00</b>	<b>-50 128,00</b>
20101.00	PostFinance emprunt			50 128,00	-50 128,00
<b>20102</b>	<b>Engagement à court terme envers des banques</b>			<b>474 860,00</b>	<b>-474 860,00</b>
20102.00	Banques BCF, Raiffeisen, emprunt			474 860,00	-474 860,00
<b>204</b>	<b>Passifs de régularisation</b>	<b>-36 243,75</b>	<b>981 303,45</b>	<b>997 073,45</b>	<b>-52 013,75</b>
<b>2040</b>	<b>Charges de personnel</b>		<b>945 059,70</b>	<b>945 059,70</b>	
<b>20400</b>	<b>Régularisation charges de personnel</b>		<b>945 059,70</b>	<b>945 059,70</b>	
20400.00	Salaires à payer		945 059,70	945 059,70	
<b>2041</b>	<b>Charges de biens, services et autres charges d'expl.</b>	<b>-4 960,00</b>	<b>4 960,00</b>	<b>3 600,00</b>	<b>-3 600,00</b>
<b>20410</b>	<b>Régularisation charges biens, services et autres ch. expl.</b>	<b>-4 960,00</b>	<b>4 960,00</b>	<b>3 600,00</b>	<b>-3 600,00</b>
20410.00	Régularisation charges biens, services et autres ch. expl.	-4 960,00	4 960,00	3 600,00	-3 600,00
<b>2045</b>	<b>Autres revenus d'exploitation</b>	<b>-31 283,75</b>	<b>31 283,75</b>	<b>48 413,75</b>	<b>-48 413,75</b>
<b>20450</b>	<b>Régularisation revenus d'exploitation</b>	<b>-31 283,75</b>	<b>31 283,75</b>	<b>48 413,75</b>	<b>-48 413,75</b>
20450.00	Régularisation revenus d'exploitation	-31 283,75	31 283,75	48 413,75	-48 413,75
<b>206</b>	<b>Engagements financiers à long terme</b>	<b>-15 114 708,98</b>	<b>3 084 856,68</b>	<b>1 810 807,00</b>	<b>-13 840 659,30</b>
<b>2064</b>	<b>Emprunts, reconnaissances de dettes</b>	<b>-11 444 720,00</b>	<b>2 847 659,65</b>	<b>1 769 769,65</b>	<b>-10 366 830,00</b>
<b>20640</b>	<b>Emprunts</b>	<b>-11 444 720,00</b>	<b>2 847 659,65</b>	<b>1 769 769,65</b>	<b>-10 366 830,00</b>
20640.00	Raiffeisen emprunt 141013.24/1, 05.2028	-1 000 000,00	12 000,00	12 000,00	-1 000 000,00
20640.01	Raiffeisen emprunt 654.491.036.4, 05.2030	-1 211 000,00	204 524,40	6 524,40	-1 013 000,00
20640.02	Raiffeisen emprunt 141013.68/1, 07.2026	-338 830,00	46 386,90	2 666,90	-295 110,00
20640.03	Raiffeisen emprunt 145.564.397.1, 06.2030	-4 850 000,00	326 365,65	26 365,65	-4 550 000,00
20640.10	BCF empr. 30 01 220 726-01, 09.2035	-1 000 000,00	7 097,25	7 097,25	-1 000 000,00
20640.11	BCF empr. 30 01 273 387-07, 03.2027	-462 000,00	40 684,15	4 684,15	-426 000,00
20640.12	BCF empr. 30 01 289 764-05, 09.2027	-256 000,00	34 336,00	2 336,00	-224 000,00
20640.13	BCF empr. 30 01 714 654-09, 10.2033		348 095,30	1 708 095,30	-1 360 000,00
20640.30	PostFinance emprunt PF.002907, 10.2023	-1 727 914,00	1 727 914,00		
20640.31	PostFinance emprunt PF.004414, 01.2026	-598 976,00	100 256,00		-498 720,00
<b>2068</b>	<b>Recettes d'investissements inscrits au passif</b>	<b>-3 669 988,98</b>	<b>237 197,03</b>	<b>41 037,35</b>	<b>-3 473 829,30</b>
<b>20680</b>	<b>Recettes investiss. de la Confédération inscrits au passif</b>	<b>-49 416,10</b>	<b>2 082,35</b>		<b>-47 333,75</b>
20680.01	Recettes investiss. Confédération - compte général	-49 416,10	2 082,35		-47 333,75
<b>20681</b>	<b>Recettes investiss. des cantons inscrits au passif</b>	<b>-427 522,49</b>	<b>29 517,58</b>		<b>-398 004,91</b>
20681.01	Recettes investiss. canton - compte général	-427 522,49	29 517,58		-398 004,91
<b>20682</b>	<b>Recettes investiss. communes et assoc. inscrits au passif</b>	<b>-441 753,32</b>	<b>15 232,87</b>		<b>-426 520,45</b>
20682.20	Recettes investiss. communes - traitement des eaux usées	-441 753,32	15 232,87		-426 520,45
<b>20684</b>	<b>Recettes investiss. entrepr. publiques inscrits au passif</b>	<b>-117 444,58</b>	<b>40 182,42</b>		<b>-77 262,16</b>
20684.01	Recettes investiss. entrepr. publiques - compte général	-100 443,30	39 875,30		-60 568,00
20684.10	Recettes investiss. entrepr. publiques - approv. en eau	-15 088,48	243,36		-14 845,12
20684.20	Recettes investiss. entrepr. publiques - trait. eaux usées	-1 912,80	63,76		-1 849,04
<b>20686</b>	<b>Recettes investiss. d'organisation privée inscrits au passif</b>	<b>-15 816,77</b>	<b>611,69</b>		<b>-15 205,08</b>
20686.01	Recettes investiss. organisation privée - compte général	-3 816,77	211,69		-3 605,08
20686.20	Recettes investiss. organisation privée - trait. eaux usées	-12 000,00	400,00		-11 600,00
<b>20687</b>	<b>Recettes investiss. des ménages privés inscrits au passif</b>	<b>-2 618 035,72</b>	<b>149 570,12</b>	<b>41 037,35</b>	<b>-2 509 502,95</b>
20687.01	Recettes investiss. ménages privés - compte général	-79 863,02	4 268,34		-75 594,68

20687.10	Recettes investiss. ménages privés - approv. en eau	-26 610,72	4 607,00	18 474,20	-40 477,92
20687.20	Recettes investiss. ménages privés - trait. eaux usées	-2 511 561,98	140 694,78	22 563,15	-2 393 430,35
<b>208</b>	<b>Provisions à long terme</b>	<b>-232 151,03</b>	<b>57 500,00</b>		<b>-174 651,03</b>
<b>2085</b>	<b>Provisions à long terme provenant d'une activité d'expl.</b>	<b>-57 500,00</b>	<b>57 500,00</b>		
<b>20850</b>	<b>Provisions à long terme provenant d'une activité d'expl.</b>	<b>-57 500,00</b>	<b>57 500,00</b>		
20850.00	Provision pour attribution aux ménages taxes au poids	-57 500,00	57 500,00		
<b>2086</b>	<b>Provisions à long terme pour engagements de prévoyance</b>	<b>-174 651,03</b>			<b>-174 651,03</b>
<b>20860</b>	<b>Provisions à long terme pour engagements de prévoyance</b>	<b>-174 651,03</b>			<b>-174 651,03</b>
20860.00	Provision assainissement Caisse prév. pers. État Fribourg	-174 651,03			-174 651,03
<b>209</b>	<b>Engagements envers financ.spéciaux et fonds capitaux tiers</b>	<b>-33 100,00</b>	<b>33 100,00</b>		
<b>2091</b>	<b>Engagements envers les fonds des capitaux de tiers</b>	<b>-33 100,00</b>	<b>33 100,00</b>		
20910.00	Taxes compensatoires pour locaux protection civile	-33 100,00	33 100,00		
<b>29</b>	<b>Capital propre</b>	<b>-10 975 798,99</b>	<b>457 724,23</b>	<b>991 776,27</b>	<b>-11 509 851,03</b>
<b>290</b>	<b>Financements spéciaux enregistrés sous capital propre</b>	<b>-3 834 033,54</b>	<b>47 815,13</b>	<b>245 767,40</b>	<b>-4 031 985,81</b>
<b>2900</b>	<b>Financements spéciaux enregistrés sous capital propre</b>	<b>-3 834 033,54</b>	<b>47 815,13</b>	<b>245 767,40</b>	<b>-4 031 985,81</b>
29001.00	Financement spécial Approvisionnement eau - Maintien valeur	-524 470,51	995,59		-523 474,92
29001.01	Financement spécial Approvisionnement eau - Equilibre cpte	-155 908,74	46 819,54		-109 089,20
29002.00	Financement spécial Traitement eaux usées - Maintien valeur	-2 398 775,37		242 858,46	-2 641 633,83
29002.01	Financement spécial Traitement eaux usées - Equilibre cpte	-600 496,39		2 908,94	-603 405,33
29003.00	Financement spécial Gestion des déchets - Maintien valeur	-102 921,69			-102 921,69
29003.01	Financement spécial Gestion des déchets - Equilibre cpte	-51 460,84			-51 460,84
<b>2950</b>	<b>Réserve liée au retraitement</b>	<b>-3 689 181,99</b>	<b>409 909,10</b>		<b>-3 279 272,89</b>
29500.00	Réserve retraitement Patrimoine administratif autres	-3 689 181,99	409 909,10		-3 279 272,89
<b>299</b>	<b>Excédent ou découvert du bilan</b>	<b>-3 452 583,46</b>		<b>746 008,87</b>	<b>-4 198 592,33</b>
<b>2990</b>	<b>Résultat annuel</b>			<b>746 008,87</b>	<b>-746 008,87</b>
<b>29900</b>	<b>Résultat annuel</b>			<b>746 008,87</b>	<b>-746 008,87</b>
29900.00	Résultat annuel			746 008,87	-746 008,87
<b>2999</b>	<b>Résultats cumulés des années précédentes</b>	<b>-3 452 583,46</b>			<b>-3 452 583,46</b>
<b>29990</b>	<b>Résultats cumulés des années précédentes</b>	<b>-3 452 583,46</b>			<b>-3 452 583,46</b>
29990.00	Résultats cumulés	-3 452 583,46			-3 452 583,46
<b>1</b>	<b>ACTIF</b>	<b>26 714 278,84</b>	<b>44 029 407,30</b>	<b>44 438 070,75</b>	<b>26 305 615,39</b>
<b>2</b>	<b>PASSIF</b>	<b>-26 714 278,84</b>	<b>5 728 398,16</b>	<b>5 319 734,71</b>	<b>-26 305 615,39</b>



# SITUATION DES INVESTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2023

no	Objet	Crédits votés par l'assemblée communale		Subventions votées par l'assemblée, ou particip. de tiers	Crédits utilisés	Crédits disponibles / <b>Crédits non utilisés</b>	Dépassement de crédit	Travaux				
		Année	Montant					1 cantonale	2 fédérale	3 particip. tiers	1 = en cours	2 = en suspens
0220.5200.00	Infrastructure réseaux, applications métiers, serveur	2023	190 000,--		79 311,05	110 688,95				1		
0290.5040.00	Remplacement 2 garages Rte Posieux 4 + démol.local feu	2021	85 000,--		54 819,45	30 180,55				1		
0290.5060.00	Remplacement luminaires des bâtiments communaux	2022	35 000,--									
1610.5030.00	Récupérateurs de balles au stand de tir	2020	35 000,--		70 228,73		-35 228,73			1		
1610.5290.00	Crédit d'étude assainissement des buttes de tir	2022	60 000,--									
1621.5060.00	Génératrice pour PRU	2023	50 000,--		26 859,50	5 874,95						oui
7201.5060.00	Génératrice pour station de pompage	2023		17 265,55								
2170.5040.20	Rénovation des façades de l'école primaire, rte Ecole 14	2023	140 000,--		106 722,55	33 277,45				1		
2170.5290.00	Crédit d'étude-audit énergétique rte Ecole 15, Posieux	2014	25 000,--		21 646,35	3 353,65				1		
3420.5010.00	Rénovation passerelle Neyruz-Ecuvillens	2023	100 000,--		10 918,30	89 081,70				1		
3420.5090.00	Crédit d'étude faisabilité place centre du village	2022	40 000,--		36 291,60	3 708,40				1		
6150.5010.20	Assainissement éclairage public, passage au LED	2022	310 000,--							1		
6150.5090.00	Crédit étude trottoir Rte Magnedens Ecuvillens	2021	25 000,--		13 645,95	11 354,05				1		
6190.5040.00	Bâtiment édilitaire, construction, Rte Aérodrome	2019	2 700 000,--		2 000 488,15	699 511,85						oui
7101.5060.00	Remplacement compteurs d'eau pour lecture à distance	2022	250 000,--		181 479,90	68 520,10				1		
7201.5032.20	Mise en séparatif EU-EC impasse des Rosiers, Ecuvillens	2022	95 000,--		87 857,90	7 142,10						oui
7201.5032.00	Assainissement canal dérivation Moulin Neuf, Posieux	2021	180 000,--		6 462,00	173 538,00				1		
7201.5032.10	Collecteur de la Tuffière et bassin rétention	2015	900 000,-- (750'000.-)		13 240,40 722 749,10 735 989,50	164 010,50				1		
7201.5032.11	Collecteur EC, pont autoroute entrée sud Ecuvillens	2016	300 000,--		270 726,05	29 273,95				2		
	Crédit non affecté	2009	50 000,--									
7201.5090.00	Crédit d'étude raccordement à la STEP, V.-s.-Glâne	2021	50 000,--		41 596,80	8 403,20				1		
7201.5090.10	Crédit d'étude au renouvellement et agrandiss. STEP VSG	2023	326 000,--									
7301.5033.00	Déchetterie, nouvelle construction, Rte Aérodrome	2019	2 530 000,--		2 849 958,95		-319 958,95					oui
7690.5290.00	Crédit d'étude potentiel photovoltaïque bâtiments + CECB+	2022	30 000,--		18 430,15	11 569,85				1		
7900.5290.00	Révision du PAL	2010 2013 2017	100 000,-- 65 000,-- 80 000,--		178 919,50 20 089,55 39 646,20 57 072,75 988,30 23 479,45		-9 701,65	3	5'593.25	1		

		2021	135 000,--		69 505,90							
7900.5290.10	Participation PED et PAD Champ du Nod	2020	25 000,--		45 949,45			-20 949,45			1	
9630.5040.00	Rénovation façades ouest immeuble rte Fribourg 77, Posieux	2023	65 000,--								1	
9631.5060.00	Rénovation des sanitaires sous-sol restaurant communal	2022	50 000,--		52 898,25			-2 898,25				<b>oui</b>
9631.5060.01	Optimisation ventilation cuisine restaurant et grande salle	2023	50 000,--		39 402,25		10 597,75				1	<b>oui</b>
	Constitution d'une SA pour création d'un cabinet médical	2022	100 000,--									
	Equiperment cabinet médical conditionné à l'ouverture effective	2022	200 000,--									

## Récapitulation de la planification financière 2022-2027

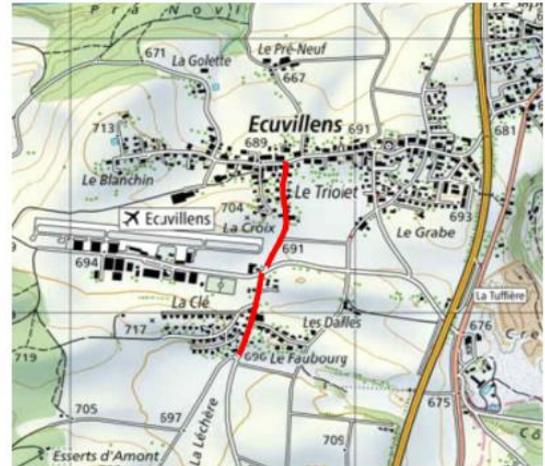
Désignation	Comptes 2022		Budget 2023		Budget 2024		Budget 2025		Budget 2026		Budget 2027	
	Charges	Revenus										
0 ADMINISTRATION GENERALE	874 998,29	105 145,47	818 556,00	70 890,00	1 023 384,41	68 893,07	1 027 264,41	69 649,00	1 036 974,41	69 649,00	1 042 714,41	69 649,00
1 ORDRE, SECURITE ET DEFENSE	225 037,15	73 996,49	274 091,00	83 648,00	286 990,23	88 559,29	267 921,27	80 254,69	273 421,27	81 054,69	278 921,27	81 854,69
2 FORMATION	3 784 538,12	163 698,16	3 819 765,00	129 531,00	3 911 157,62	150 358,96	3 982 946,62	152 694,96	4 140 747,35	152 994,96	4 308 347,35	159 294,96
3 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	250 700,70	11 167,05	255 021,00	8 353,00	290 802,22	11 692,65	290 812,22	11 020,65	345 812,22	11 020,65	348 312,22	11 020,65
4 SANTÉ	1 041 095,40	48 457,05	1 101 388,00	45 329,00	1 252 395,00	51 033,00	1 288 300,00	50 700,00	1 393 350,00	50 700,00	1 407 100,00	50 700,00
5 PRÉVOYANCE SOCIALE	1 443 399,45	49 636,85	1 466 588,00	54 688,00	1 500 999,00	54 427,00	1 535 600,00	55 320,00	1 572 600,00	55 320,00	1 610 700,00	55 320,00
6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	934 968,46	64 879,02	851 599,00	50 228,00	977 816,29	47 612,25	990 190,29	48 609,25	1 000 245,29	48 609,25	1 019 299,29	48 609,25
7 PROTECTION	1 487 469,90	1 401 045,74	1 436 203,00	1 335 107,00	1 589 590,98	1 328 835,70	1 642 637,94	1 433 609,47	1 647 257,94	1 446 609,47	1 658 878,94	1 459 609,47
8 ÉCONOMIE PUBLIQUE	166 531,46	131 304,70	204 370,00	135 390,00	222 887,76	148 972,50	204 087,76	154 988,50	204 087,76	155 988,50	204 087,76	156 988,50
9 FINANCES ET IMPÔTS	393 420,60	9 427 826,46	366 131,00	8 610 048,00	381 795,00	9 479 281,10	363 680,00	9 548 755,10	412 653,00	9 812 946,10	435 378,00	9 951 636,10
TOTALISATION	10 602 159,53	11 477 156,99	10 593 712,00	10 523 212,00	11 437 818,51	11 429 665,52	11 593 440,51	11 605 601,62	12 027 149,24	11 884 892,62	12 313 739,24	12 044 682,62
RESULTAT	874 997,46			70 500,00		8 152,99	12 161,11			142 256,62		269 056,62

## Point 5 de l'ordre du jour

### Crédit d'investissement pour la réalisation d'un trottoir à la route de Magnedens – Ecuwillens

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Sécuriser les piétons le long de la route de Magnedens
- Limiter les emprises
- Aménager un trottoir du carrefour de la route du Village à celui de la route du Bois Cornard
- Le carrefour sur la route de l'Aérodrome reste inchangé.



Un crédit d'étude avait été accepté en décembre 2021, dans le but d'étudier la réalisation d'un trottoir de la route du Village à la route du Bois Cornard. Un bureau d'ingénieurs a réalisé un projet qui a été soumis à une enquête préalable. Une présentation détaillée a été présentée aux riverains concernés avant la mise à l'enquête ordinaire qui a été déposée le 1<sup>er</sup> mars 2024. Le projet n'a subi aucune opposition.

Devis général estimatif  
Financement par les liquidités

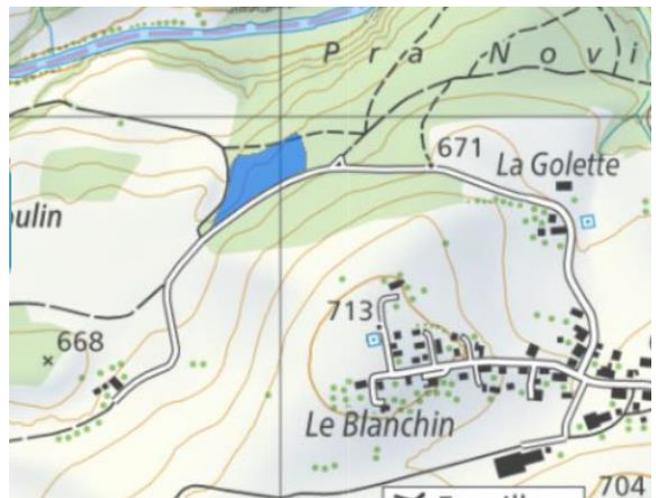
CHF 750'000.00

## Point 6 de l'ordre du jour

### Crédit d'étude pour le site pollué Pra Novy

La commune possède sur son territoire deux anciennes décharges aux lieux dit « Le Bois du Sac » à Posieux et « Pra Novy » à Ecuwillens. Suite aux premières investigations, la décharge du Bois du Sac a été classée au cadastre des sites pollués, ne nécessitant ni surveillance ni assainissement.

Par contre, l'ancienne décharge de Pra Novy nécessite des investigations techniques. Pour ce faire, il y a lieu de procéder à trois ou quatre sondages carottés aux limites de la décharge pour définir l'emprise de celle-ci et contrôler la qualité des eaux souterraines.



Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 30 % par le canton et 40 % par la Confédération.

Total de l'investissement  
Financement par les liquidités

CHF 50'000.00

## Point 7 de l'ordre du jour

### **Crédit d'étude pour la rénovation de l'immeuble communal Route de l'Ecole 15 : Assainissement énergétique du bâtiment et analyse des possibilités d'agrandissement de l'accueil extra-scolaire (AES)**

Ce bâtiment constitue une ressource clef des infrastructures de la commune de Hauterive FR : il regroupe nos installations sportives (58% du bâtiment), l'accueil extra-scolaire (42%), le local des pompiers et l'abri de protection civile. Construit en 1982, ce bâtiment



n'a à ce jour pas fait l'objet de travaux de rénovation et il a été décidé en 2023 d'effectuer un audit énergétique complet. Comme résultat, l'étiquette énergétique du bâtiment est classé F (sur une échelle de A à G). L'objectif est d'assainir le bâtiment dans son ensemble afin de réduire sa consommation d'énergie de 40%. D'importants travaux seront nécessaires, en passant par du désamiantage, le remplacement des fenêtres, l'isolation des façades, la pose de panneaux photovoltaïques, la suppression des chauffe-eaux électriques décentralisés, l'optimisation du fonctionnement des installations techniques, etc. Ce crédit d'étude permettra d'avancer dans l'analyse des travaux à effectuer et de préparer un projet de rénovation.

Parallèlement à cette démarche, l'analyse des besoins des différents utilisateurs du bâtiment a révélé un manque de place critique au niveau de l'AES. En effet, l'espace dédié à l'accueil extra-scolaire correspond à la mise à disposition de deux appartements, un 4.5 pièces et un studio, qui ont été appondus avec une entrée principale. Mais aucun aménagement intérieur n'a été effectué à ce jour : il y a 2 cuisines avec lave-vaisselle familial, des petites pièces, 2 petites toilettes, etc. L'AES bénéficie d'une licence d'exploitation qui depuis 2024 passe de 22 à 44 enfants par jour en capacité maximale. Dès lors, il convient d'adapter au mieux les surfaces à disposition pour répondre à cette évolution.

En conclusion, il est nécessaire de réaliser une réflexion globale pour utiliser au mieux le potentiel du bâtiment et proposer une synergie entre les 2 projets, en plus de la remise en conformité du bâtiment.

Total de l'investissement  
Financement par les liquidités

CHF 30'000.00

## Carte journalière commune

Dès cette année, la « carte journalière dégriffée Commune » peut être achetée en exclusivité aux guichets des communes et des villes. La nouvelle offre s'inspire de la carte journalière dégriffée, déjà bien connue dans les transports publics. Elle comprend deux niveaux de prix et est disponible pour la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> classe avec ou sans abonnement demi-tarif. Elle est nominative et émise comme billet mobile ou papier. Vous pouvez vérifier la disponibilité des cartes sur le site <https://www.cartejournaliere-commune.ch/fr> et les réserver directement auprès de l'administration communale (026 411 92 00, commune@hauterivefr.ch).

Les prix sont fixés par la branche des transports publics et sont identiques pour toutes les communes et villes.

Classe et segment	Niveau de prix 1 commune/ ville disponible jusqu'à <b>10 jours</b> avant le jour du voyage (70 % du contingent)	Niveau de prix 2 commune/ ville disponible jusqu'à <b>1 jour</b> avant le jour du voyage (30 % du contingent)
2 <sup>e</sup> classe, 1/2	39.00 francs*	59.00 francs*
2 <sup>e</sup> classe, 1/1	52.00 francs*	88.00 francs*
1 <sup>re</sup> classe, 1/2	66.00 francs*	99.00 francs*
1 <sup>re</sup> classe, 1/1	88.00 francs*	148.00 francs*

**IMPORTANT : dès la réservation, vous avez 7 jours ouvrables pour venir la retirer et la payer (paiement comptant, carte de débit/crédit ou par TWINT).**

**PROFITEZ-EN ET BON VOYAGE !**



### Cabane du Bois Cornard

Nous vous rappelons que les réservations pour la cabane du Bois Cornard se font uniquement par tél. no **079 344 28 99**, Mme Lucienne Rossier à Ecuwillens.



### **Vous cherchez une solution de garde pour votre enfant ?**

Nos accueillantes offrent une alternative à l'accueil collectif en crèche, en ouvrant leur milieu familial à votre enfant, le temps de la garde. famiya assure la surveillance de l'accueil, gère tous les aspects administratifs et s'occupe de la formation de son personnel.

**Inscrivez-vous !**



### **Vous souhaitez devenir accueillante ?**

Nous cherchons des personnes sérieuses et motivées, qui sont prêtes à faire de l'accueil d'enfants leur quotidien professionnel. Rejoignez-nous et suivez une formation afin de respecter les standards d'accueil de famiya, et d'offrir aux enfants un environnement favorable à leur épanouissement.

**Envoyez-nous votre candidature !**



026 322 69 26 info@famiya.ch

**www.famiya.ch**



## **Réservation du char communal (tables et bancs)**

Nous vous rappelons que la réservation se fait auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou au moyen de la fiche de réservation que vous pouvez télécharger depuis notre site internet [www.hauterivefr.ch](http://www.hauterivefr.ch). Le matériel est mis à disposition au tarif unique de CHF 20.00 par utilisation. En cas de livraison et de reprise du matériel par les employés communaux sur le lieu indiqué par le demandeur, un montant de CHF 50.00 sera facturé.



## IMPOT COMMUNAL - RAPPEL

### Acompte volontaire impôts 2023

Si vous avez déjà rempli votre déclaration 2023, au début de l'année 2024, vous pouvez calculer votre revenu et votre fortune imposables 2023 et, partant, les impôts que vous serez appelés à payer. Si ceux-ci devaient s'avérer supérieurs aux acomptes versés, vous avez la possibilité, dans le courant du printemps, de procéder à un paiement supplémentaire au moyen du bulletin "acompte volontaire impôts 2023" que vous avez reçu en même temps que les acomptes 2023. Vous économiserez, en procédant ainsi, des intérêts compensatoires lors du décompte final.

En effet, **les intérêts courent à partir du 31 mai 2024** et jusqu'au moment de l'établissement de votre décompte final. En revanche, si les acomptes payés sont trop élevés, un intérêt rémunérateur vous sera accordé sur les montants remboursés.

Les acomptes 2023 étaient trop bas ou trop élevés ? N'hésitez pas à nous contacter pour modifier la cote pour les nouveaux acomptes 2024 qui vous seront envoyés dans le courant mai 2024.

Pour toute information complémentaire ou question, notre administration communale se tient à votre disposition au n° de **tél. 026 411 92 04**, aux heures d'ouvertures du bureau communal.



## Administration communale

### Heures d'ouverture

#### Lundi

9h00 – 11h00/17h30 – 19h30

#### Mardi

14h00 – 17h30

#### Jeudi

9h00 – 11h00/14h00 – 17h30

## Fermeture durant les vacances d'été

Le bureau communal sera fermé, durant l'été, du

**lundi 5 au vendredi 9 août 2024 y compris.**

Merci de votre compréhension.

## Entretien et taille de haies en bordure des routes communales

Avec le seul souci de garantir la visibilité et une sécurité optimale, notamment pour les nombreux enfants, ainsi que pour garantir les travaux de déblaiement de la neige, nous vous rappelons les règles à respecter concernant les haies qui jouxtent une route publique :

### Loi sur les routes, art. 94 :

<sup>1</sup> Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins **1,65 m** du bord de la chaussée le long des routes publiques. Elles doivent être taillées chaque année, avant le 1<sup>er</sup> novembre.

<sup>2</sup> Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 cm au-dessus du niveau de chaussée.

<sup>3</sup> Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.



la

Merci d'avance.



## Location de jeux à la Ludothèque du Gibloux

A la Ludothèque du Gibloux, vous pouvez louer des jeux de société, des jouets et des puzzles en choisissant dans notre large collection, durant 3 semaines pour seulement CHF 30.- par année pour 1 jeu / CHF 40.- pour 2 jeux / CHF 50.- pour 3 jeux ou CHF 60.- pour 4 jeux. N'hésitez pas à nous rendre visite !

**Tout notre stock est présent sur notre site internet : [www.ludo-gibloux.ch](http://www.ludo-gibloux.ch)**



### Ouverture de la ludothèque :

Mardi et vendredi 15h30 à 17h30

1<sup>er</sup> samedi du mois de 9h à 11h

[www.ludo-gibloux.ch](http://www.ludo-gibloux.ch) avec la possibilité de réserver en ligne.

[ludothequегibloux@gmail.com](mailto:ludothequегibloux@gmail.com)

Route de la Pépinière 20  
1696 Vuisternens-en-Ogoz



## **Programme des activités du Groupement des Aînés d'Ecuvillens-Posieux**



**Chaque mardi - de septembre à fin juin**

**Promenade-Santé - environ 1h30 par tous les temps !**

**Départ à 13h30 devant la Pinte à Ecuvillens**

Responsable : Eliane Allemann tél. 026/411.12.80 mobile 079/479.00.00

Animatrices : Marie-Thérèse Dorthe tél. 026/411.19.61 mobile 077/407.84.06

Agnès Limat tél. 026/411.18.77 mobile 079/294.27.62

**Petite Promenade-Santé - environ 1h par tous les temps !**

**Départ à 14h00 devant la Pinte à Ecuvillens**

Responsable : Eliane Allemann tél. 026/411.12.80 mobile 079/479.00.00

**Chaque mercredi - de septembre à fin mai**

**Jeux de cartes - de 13h30 à 17h00**

**Bâtiment de l'administration communale à Ecuvillens**

Responsables : Marguerite Grivel tél. 026/411.24.45

Eliane Allemann tél. 026/411.12.80 mobile 079/479.00.00



**Marcher... jouer... que du plaisir ! Venez nous rejoindre !**

**Chaque année une rencontre,  
soit un repas de midi à la Pinte d'Ecuvillens,  
soit une sortie en car, sur inscription !**



### **Abonnements TPF et généraux CFF**

La commune rembourse un montant de CHF 220.00 sur les abonnements annuels « Frimobil » et généraux CFF pour les étudiants des écoles supérieures et pour les apprentis jusqu'à leur 25 ans. Pour en bénéficier, il vous suffit d'apporter au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture, une copie de la preuve de paiement ou l'abonnement avec un no de compte pour le paiement. La subvention est versée à **l'échéance** de l'abonnement.

# ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DE HAUTERIVE FR (AES)



L'accueil extrascolaire de Hauterive FR se situe au premier étage du bâtiment de la salle de gymnastique, en face de l'école primaire à Posieux. Il a pour mission d'assurer la garde des enfants d'âge scolaire par des animateurs ou animatrices qualifiés en dehors des heures de classe et de favoriser leur développement en prenant en considération leurs intérêts et leurs besoins.

Le petit-déjeuner, le dîner et le goûter sont servis aux enfants en fonction des périodes fréquentées. Des activités créatrices, ludiques ou de détente sont organisées et les enfants ont la possibilité de faire leurs devoirs au calme (pas de surveillance ni de correction).

L'accueil extrascolaire est ouvert, pendant les périodes scolaires, selon l'horaire suivant, à l'exception des vacances scolaires et des jours fériés et sous réserve d'un nombre suffisant d'enfants inscrits (minimum 3 enfants par tranche horaire) :

Lundi	07h00 - 08h00 11h40 - 18h00
Mardi	07h00 - 18h00
Mercredi	Fermé
Jeudi	07h00 - 18h00
Vendredi	11h40 - 18h00

Vous trouverez les bulletins d'inscription, le règlement, ainsi que les tarifs applicables sur notre site internet à l'adresse suivante : [www.aeshauterivefr.ch](http://www.aeshauterivefr.ch). Les documents peuvent également vous être remis sous format papier en vous adressant directement à l'accueil, pendant les heures d'ouverture.

## **Portes ouvertes pour les 1H et leurs parents : mercredi 21 août 2024, de 14h30 à 17h30**

En cas d'intérêt, veuillez nous faire parvenir, à l'adresse ci-dessous, le bulletin d'adhésion à l'association ainsi que les documents d'inscription avec les périodes de fréquentation souhaitées dûment remplis jusqu'au 30 avril 2024. Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée, la date du paiement de la cotisation à l'association faisant foi, et selon les critères déterminés dans le règlement.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Association de l'accueil extrascolaire de Hauterive FR

Mme Cathy Castelhana

Rte de l'Ecole 15, 1725 Posieux

Tél. : 026 411 16 50, 079 625 64 65, Email [aeshauterive@bluewin.ch](mailto:aeshauterive@bluewin.ch)

Site internet : [www.aeshauterivefr.ch](http://www.aeshauterivefr.ch)



### **hauterive.lememento.ch : la plateforme internet pour les habitants de la commune**

La commune de Hauterive FR dispose d'une plateforme Internet au service de ses habitants, dont le principal objectif consiste à créer des ponts entre les habitants (nouveau et anciens), les sociétés locales, les entreprises/commerces locaux en développant par la même occasion une dynamique intergénérationnelle. Le site vous permet de publier gratuitement des annonces.

Vous avez à proposer un objet à vendre, un appartement à louer, vous aimeriez suivre des cours de langue ou de musique ou autre, alors LeMemento vous donne la possibilité de publier votre petite annonce et ainsi la divulguer à un nombre important de personnes.

Régulièrement une Lettre d'information (*Newsletter*) avec de nombreuses informations culturelles, des histoires de la commune, des commerces locaux, la découverte de personnages de la commune et des recettes, est édictée par l'équipe du LeMemento.

Nous vous invitons à participer activement à cette initiative et vous remercions d'ores et déjà pour votre intérêt et restons volontiers à disposition en cas de besoin : [hauterive@lememento.ch](mailto:hauterive@lememento.ch). Soyez solidaires en vous inscrivant sur le site et en participant à la vie de notre plateforme !



La Coordination Pedibus Fribourg, vous informe et vous soutient: [fribourg@pedibus.ch](mailto:fribourg@pedibus.ch)  
076 430 05 58 – [www.pedibus.ch](http://www.pedibus.ch)



Pour une mobilité  
d'avenir



## **Le Pedibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite d'un adulte.**

Une ligne Pedibus se met facilement en place à partir d'un quartier pour se rendre à l'école ou à l'arrêt de bus.

Deux familles suffisent pour ouvrir une ligne Pedibus. Son horaire est choisi en fonction des besoins des familles participantes.

### **Son potentiel est flexible et adaptable à diverses situations.**

Convivial, sain, économique et écologique, le Pedibus est une invention qui change la vie !

Pas encore de ligne Pedibus dans la commune, c'est le moment d'agir ! Contactez-nous [fribourg@pedibus.ch](mailto:fribourg@pedibus.ch)



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FRIBURG

# La forêt souffre face aux sécheresses et canicules à répétition

## Un écosystème forestier fragile et fatigué

La répétition d'événements climatiques extrêmes telles que sécheresses et canicules affaiblissent durablement l'écosystème forestier. Depuis la canicule de 2003, la hausse des températures est combinée à un déficit hydrique récurrent en période de végétation, moment crucial et vital pour la forêt. L'évolution de l'écart toujours plus important entre la courbe des températures et celle des précipitations est inquiétante (voir graphique ci-dessous). A ce rythme, la forêt risque de souffrir passablement dans un avenir plus proche que prévu par les scientifiques. La récurrence des extrêmes climatiques est une réelle menace. La forêt survivra certes, mais pourra-t-elle encore nous fournir à l'avenir tous les services écosystémiques dont nous dépendons ?

## Hêtres majestueux en perte de vue

Nous constatons déjà le dépérissement de certaines espèces en plaine, notamment le hêtre, l'épicéa mais aussi le sapin blanc. Le dernier automne très pluvieux permettra à la forêt de reprendre ce printemps dans de bonnes conditions hydriques, les nappes phréatiques étant pleines. Malgré cela, il n'est pas sûr que tous les arbres ayant souffert du manque d'eau en 2023 « se réveilleront » ce printemps, notamment les hêtres majestueux.

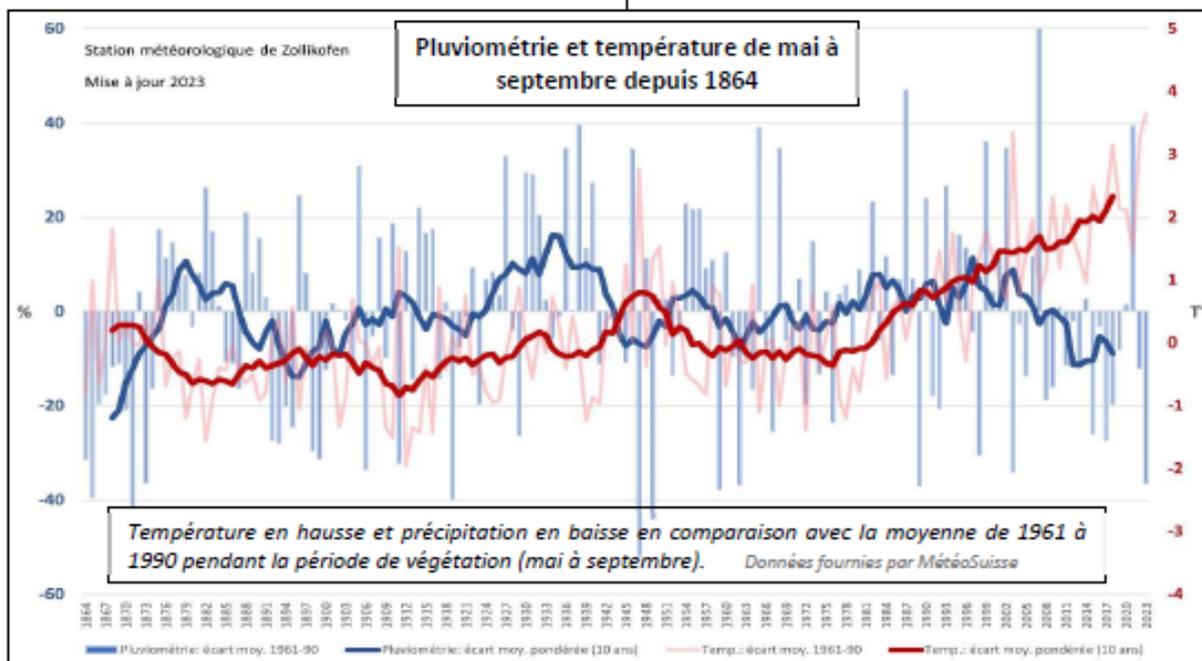


Feuillage roussi par la sécheresse sur de vieux hêtres

## Promenade en forêt et risque de chutes de branches

Le déclin des hêtres mais aussi d'autres essences qui souffrent, tels que les frênes décimés par un champignon d'origine asiatique, impliquent un risque accru de chutes de branches et d'arbres. Il est dès lors conseillé d'observer une certaine prudence lors de sorties forestières.

Le climat se complique et entraînera son lot de misères, à nous d'entreprendre un nécessaire changement...



Les hêtres, qui reprendront vie, présenteront souvent d'importants dégâts en couronne avec de nombreuses branches sèches. Leur avenir est compromis et selon les dernières observations scientifiques, il n'est pas rare qu'ils dépérissent complètement après quelques années.

Le dic utile : [www.wsl.ch/fr/foret/forets-et-changements-climatiques/foret-et-secheresse/](http://www.wsl.ch/fr/foret/forets-et-changements-climatiques/foret-et-secheresse/)

Hauterive, janvier 2024

Frédéric Schneider, Ingénieur forestier du 1<sup>er</sup> arrondissement  
Service des forêts et de la nature



**CarteCulture**  
**KulturLegi**  
Canton Fribourg | Kanton Freiburg

## **Participer à la vie culturelle, sportive et de loisir malgré un petit budget.**

Vous voulez profiter de la vie culturelle à petit prix ? La CarteCulture de Caritas Fribourg est faite pour vous !

### **Qu'est-ce que la CarteCulture ?**

Cette carte permet aux personnes à petit budget de profiter de rabais d'au moins 30% sur des activités telles que le cinéma, la piscine, les musées, le théâtre, les concerts, les abonnements de journaux, etc.

### **Qui peut bénéficier de la CarteCulture ?**

Vous pouvez obtenir la CarteCulture si vous bénéficiez d'une réduction des primes d'assurance maladie, des prestations complémentaires de l'AVS / l'AI, de l'aide sociale, d'une bourse d'études ou si vous avez une saisie de salaire de 9 mois ou plus.

### **Quelles sont les offres de la CarteCulture ?**

La liste des partenaires et des offres sont référencés sur le site [www.carteculture.ch/fribourg-et-region](http://www.carteculture.ch/fribourg-et-region).

Bénéficiez par exemple de :

- 50% de réduction à Equilibre-Nuithonie de Fribourg ;
- 35% de réduction pour l'Estivale Open Air d'Etavayer ;
- 50% sur les spectacles du cirque Knie ;
- 30% de réduction sur les abonnements à La Lanterne Magique ;
- la gratuité des entrées à plusieurs musées du canton ;
- 30% sur les entrées au Papiliorama de Chiètres ;
- 40% sur les entrées au théâtre La Malice de Bulle ;
- l'accès aux Epiceries Caritas, etc.

### **Comment fonctionne la CarteCulture ?**

Pour bénéficier des réductions, vous devez présenter votre carte à la caisse des partenaires de la CarteCulture lors de l'achat de votre bien ou service.

